



54
1

COMMISSION DE L'EDUCATION NATIONALE ET DES
BEAUX ARTS, DES SPORTS, DE LA
JEUNESSE ET DES LOISIRS

Présidence d'âge de M. RACAULT

Séance du Mercredi 29 janvier 1947

La séance est ouverte à 16 heures 50

Présents : MM. BERLIOZ, BLOCH, BOLLAERT (Emile) BONNEFOUS (Raymond), DJAUMENT, DUMONT (Mireille) Mme EBOUE, MM. GUY (Amédée) HOCQUARD, JANTON, LA GRAVIERE, MENU, MOREL, OTT, Mme PACAUT, MM. PAJOT (Hubert), PFLEGER, PUJOL, RACAULT, Mme SAUNIER, MM. SOUTHON, VICTOOR.

Excusés : MM. BORDENEUVE, LERO, Melle TRINQUIER.

Ordre du Jour : Constitution du Bureau

M. RACAULT, Président d'âge, prononce une allocution de bienvenue et fait savoir que les bureaux des groupes, réunis le mardi 28 janvier, se sont mis d'accord sur l'attribution des différents postes de Présidents, Vice-Présidents, et Secrétaires dans les commissions.

Pour la Commission de l'Education Nationale, les candidats présentés sont :

Président :	Mme SAUNIER (R.B.)
Vice-Présidents :	Mme DUMONT (Mireille) (C.)
Secrétaires :	M. MOREL (R.I.)
	MM. OTT (M)
	CHAMPEIX (S)

M. Jean-Richard BLOCH propose d'élire ~~cas~~ candidats par acclamation.

Il en est ainsi décidé

Sont donc élus à l'unanimité :

... / ...

Président : Mme SAUNIER (R.G.)
Vice-Présidents : Mme DUMONT (Mireille) (C.)
Secrétaires : M MOREL (R.I.)
MM. OTT (M.)
CHAMPEIX (S.)

Mme SAUNIER s'installe à la présidence et remercie ses collègues de la confiance qu'ils lui ont témoignée.

Mme la Présidente souligne le rôle important de l'Education Nationale dans la mission civilisatrice de la France, et la nécessité qu'il y a de réaffirmer l'école laïque si gravement menacée sous Vichy.

Elle regrette que le Conseil de la République n'ait pas le pouvoir de prendre des mesures à incidence financière car un grave problème domine actuellement : c'est celui de la revalorisation de la fonction enseignante.

Elle pense cependant que la Commission du Conseil de la République, organe de réflexion, pourra aider la Commission de l'Assemblée Nationale à renforcer ses positions.

Avant d'aborder les travaux de la Commission, Mme la Présidente propose de fixer le jour et l'heure de la séance hebdomadaire de la commission.

Il en est ainsi décidé

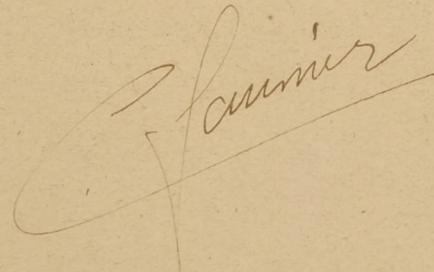
Une discussion s'instaure sur ce sujet ; mais aucun accord ne peut s'établir du fait que plusieurs Conseillers faisant partie de deux Commissions ne peuvent être convoqués aux deux en même temps.

La Commission décide de faire confiance à la Présidente pour la fixation du calendrier de la Commission, et de tenir sa prochaine réunion le mercredi 5 février à 17 heures.

Ordre du Jour : Organisation du travail

La séance est levée à 17 heures 10 .

Le Président



COMMISSION DE L'EDUCATION NATIONALE ET DES BEAUX ARTS
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS, ET DES LOISIRS

Présidence de Mme SAUNIER, Présidente

Séance du mercredi 5 février 1947

La séance est ouverte à 17 heures 10

Présents : MM. Jean-Richard BLOCH, BOLLAERT (Emile), BORDENEUVE, CHAMPEIX, DJAUMENT, Melle DUMONT (Mireille), Mme EBOUE, MM. GRANGEON, Amédée GUY, HOCQUARD, LA GRAVIERE, LERO, MENU, OTT, Mme PACAUT, MM. PAJOT (Hubert) PUJOL, RACAUT, Mme SAUNIER, M. SOUTHON, Melle TRINQUIER, M. VICTOOR.

Excusés : MM. BONNEFOUS, CAYROU, JANTON, MOREL, PFLEGER.

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un membre à l'effet de participer aux travaux de la Commission des Finances (Article 26 du règlement).

Organisation du Travail.

Questions diverses.

La Commission informée de la maladie de M. CAYROU décide à l'unanimité de lui adresser des voeux de prompt rétablissement.

l'Ordre du jour appelle la désignation d'un membre à la Commission des Finances.

Mme LA PRESIDENTE donne lecture de l'article 26 du règlement et insiste sur le fait que le délégué désigné aura voix consultative et non voix délibérative à la Commission des Finances.

MM. RACHULT et GRANGEON sont candidats.

M. Amédée GUY pense qu'aucune considération de parti ne doit intervenir dans cette désignation car le délégué nommé aura mission de défendre devant la commission des Finances non pas son opinion personnelle mais bien le point de vue de la Commission qui l'a mandaté. Il faut donc qu'il ait de bonnes connaissances en matière budgétaire. C'est pourquoi le groupe socialiste avait pensé pré-

... / ...

4
senter la candidature de M. RACAULT, homme d'expérience et vieil administrateur de la ville de Tours, mais la retirera si M. GRANGEON maintient la sienne.

M. GRANGEON déclare retirer sa candidature.

M. RACAULT est désigné à l'unanimité.

M. RACAULT remercie ses collègues.

M. PAJOT attire l'attention de la Commission sur le libellé de l'article 26 du règlement qui contient une faute français - ce texte, en effet, stipulé : "des chapitres du Budget qui ressortissent de sa compétence" alors qu'il faudrait dire "à sa compétence".

La Commission l'approuve à l'unanimité.

Mme LA PRESIDENTE informe les membres de la Commission de ce qu'ils pourraient consulter les procès-verbaux de séances soit au Secrétariat de la Commission; soit au Service Central.

Mme LA PRESIDENTE donne lecture des articles 14 et 20 de la loi constitutionnelle qui fixent les pouvoirs du Conseil de la République.

Pratiquement, le Conseil ne peut délibérer que sur les lois votées en première lecture par l'Assemblée Nationale - or, aucun rapport concernant l'Education Nationale n'a encore été déposé.

Cependant, divers projets et propositions de loi sont en cours d'étude devant la Commission de l'Education Nationale de l'Assemblée et leurs textes se trouvent à la distribution. La présente Commission pourrait donc commencer à travailler utilement en en prenant connaissance de façon à pouvoir aborder rapidement la discussion lorsqu'elle sera saisie.

Mme LA PRESIDENTE donne lecture des différents textes disposés sous les numéros 10, 45, 81, 82, 91, 93, 94, 105, 119, 177, 185, 227, 247.

Mme LA PRESIDENTE donne connaissance d'une proposition de M. MOREL tendant à former des sous-commissions spécialisées - une pour chaque ordre d'enseignement, une pour les Beaux Arts, une pour la jeunesse, une pour les sports.

Mme LA PRESIDENTE n'approuve pas ce système car elle craint que chaque sous-commission se désintéresse du travail des autres.

Elle propose au contraire de répartir le travail selon les compétences et de faire approuver les rapports par la Commission au complet. Elle pourrait néanmoins pour des questions spéciales désigner un ou plusieurs membres qui seraient chargés d'apporter

à la Commission une documentation complète.

MM. PAJOT, Amédée GUY et divers autres COMMISSAIRES expriment le même avis.

La Commission décide donc à l'unanimité de ne pas former de sous-Commissions.

Une discussion s'instaure sur l'étendue des pouvoirs du Conseil de la République au cours de laquelle MM. Amédée GUY, CHAMPEIX, Jean-Richard BLOCH prennent la parole.

Mme LA PRESIDENTE propose de fixer l'ordre du jour de la prochaine séance.

Après un bref échange de vues, la Commission décide de tenir prochainement une réunion d'information sur les travaux de la Commission LANGEVIN. Elle envisage de demander à un membre de cette Commission (MM. WALLON, MONOD, Lucien FAIVRE) de bien vouloir venir faire un exposé devant la Commission.

Mme LA PRESIDENTE consulte alors les Commissions sur le jour et l'heure de séance qu'elle devra demain proposer à la Conférence des Présidents.

Après un échange de vues général, la Commission vote par ordre de préférence :

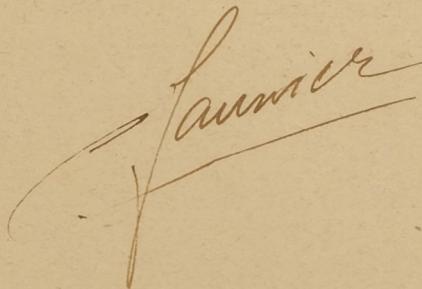
Mercredi en fin d'après-Midi	8 voix
Jeudi matin	7 voix
Mercredi matin	66 voix

M. Jean-Richard BLOCH demande si chaque commissionnaire pourra avoir un casier à sa disposition.

Mme LA PRESIDENTE transmettra cette demande au Service du Matériel.

La séance est levée à 18 heures.

La Présidente,



6

COMMISSION DE L'EDUCATION NATIONALE
ET DES BEAUX-ARTS, DE LA JEUNESSE, DES
SPORTS ET DES LOISIRS.

-+-----+

Présidence de Mme SAUNIER, Présidente

La séance est ouverte à 17 Heures10

-:-:-:-:-:-:-

Séance du mercredi 26 février 1947

Présents : BONNEFOUS (Raymond), BORDENEUVE, CHAMPEIX, Mlle DUMONT (Mireille), Mme EBOUE, MM. GRANGEON, Amédée GUY, HOCQUARD JANTON, LA GRAVIERE, LERE, MENU, MOREL (Charles), OTT, BARON, PAJOT (Hubert), PFLEGER, PUJOL, RACAUT, Mme SAUNIER, M. SOUTHON.

Excusés : MM. BOLLAERT (Emile), CAYROU (Frédéric), DJAUMENT.

-:-:-:-:-:-:-:-

ORDRE DU JOUR

I - Compte-rendu des démarches auprès de M. le Ministre de l'Education Nationale, de M. le Ministre de la Jeunesse, des Arts et des Lettres et de la Commission LANGEVIN.

II - Etude d'un plan de travail.

III - Questions diverses.

-:-:-:-:-:-:-:-

Mme la Présidente fait connaître la démission de Mme PACAULT comme membre de la Commission. Elle sera remplacée par M. BARON.

Mme la Présidente donne ensuite lecture d'une lettre de M. CAYROU en réponse aux voeux de rétablissement qu'elle lui avait adressés au nom de la Commission.

Mme la Présidente informe la Commission du résultat de ses démarches faites auprès de la Commission LANGEVIN et des Ministres de l'Education Nationale et de la Jeunesse.

.../...

La Commission LANGEVIN a fait savoir qu'il était préférable que ce soit le Ministre lui-même qui donne connaissance des travaux sur la réforme de l'Enseignement. Quant à M. NAEGELEN, il a répondu que, par suite du décès du professeur LANGEVIN, il souhaiterait voir reportée à une date ultérieure une audition portant uniquement sur la réforme de l'Enseignement mais qu'il était disposé à être entendu sur la politique générale de son département et proposait de venir devant la Commission le jeudi 6 mars à 10 heures.

Mme la Présidente interroge les commissaires sur le point de savoir s'ils acceptent de recevoir le Ministre au jour indiqué plutôt qu'au jour habituel de séance.

MM. LA GRAVIERE et GRANGEON font savoir qu'ils ne seront pas libres le jeudi 6 mars.

Après un bref échange de vues, la Commission décide de recevoir le Ministre le jeudi 6 mars à 10 heures.

Mme la Présidente signale que les commissaires pourront consulter au Secrétariat de la Commission une documentation sur les travaux de la Commission LANGEVIN (2 numéros du Bulletin Officiel de l'Education Nationale et une proposition de résolution de M. DEIXONNE tendant à hâter la conclusion des travaux de la Commission de la Réforme de l'Enseignement). Ils pourront également consulter les bulletins de l'Ecole Nouvelle. D'autre part, le service du bulletin officiel de l'Education Nationale a été demandé pour tous les membres de la Commission.

Mme la Présidente fait enfin savoir que M. BOURDAN, Ministre de la Jeunesse, sera entendu au cours d'une des séances qui suivront celle consacrée à l'audition de M. NAEGELEN.

La Commission aborde alors le 2ème point de l'ordre du jour concernant l'étude d'un plan de travail.

Mme la Présidente signale que la Commission n'a encore été saisie d'aucune proposition de loi ou de résolution. Cependant, plusieurs textes sont en cours d'étude devant la Commission de l'Education Nationale de l'Assemblée.

Mme la Présidente en dresse la liste. Ce sont les textes déposés sous les numéros 348 - 354 - 355 - 368 - 385 - 403 - 421 - 437 - 463 - 501 - 503 - 519 - 521 - 543 - 590 -

Après un bref échange de vues au cours duquel Mme la Présidente MM. HOCQUARD, PAJOT, MOREL, BORDENEUVE, prennent la parole, la Commission envisage l'étude de certaines questions concernant l'enfance délinquante, la réforme des musées, de France, l'équipement sportif.

A la demande d'un commissaire, il sera demandé la composition des services du Ministère de l'Education Nationale et du Ministère de la Jeunesse, des Arts et des Lettres.

L'ordre du jour appelle les questions diverses.

Mme la Présidente annonce que M. BOLLAERT fera prochainement, devant la Commission, un exposé sur les travaux de la Commission chargée de préparer la célébration du centenaire de la Révolution de 1848.

Mme la Présidente donne lecture de la composition de cette Commission (J.O. 13 février 1947) et signale que le comité d'étude ne comprend qu'un Conseiller de la République alors qu'il compte 8 députés. A la protestation élevée par la Présidente, le Ministre a répondu que cet organisme était déjà trop lourd pour envisager des nominations supplémentaires.

Mme EBOUE remarque également que cette Commission ne comprend aucun représentant des territoires d'Outre-Mer.

Après discussion et sur proposition de M. OTT, il est décidé de demander jeudi prochain au Ministre de bien vouloir nommer à cette Commission quelques conseillers de la France d'Outre-Mer.

Mme la Présidente attire l'attention de la Commission sur un groupe-ment privé intéressant: le Centre de Formation International, né de la Résistance et qui réunit des jeunes de toutes les tendances politiques. Bon animateur Philippe VIENNAZ serait heureux d'être entendu par la Commission.

Une discussion à l'instance sur l'opportunité de cette audition. Puis la Commission décide, avant d'entendre Philippe VIENNAZ, de lui demander de bien vouloir lui adresser un résumé de ses buts, activités, réalisations. Cette audition pourrait avoir lieu le mercredi 15 mars à 17 heures.

Un membre de la Commission proteste contre le fait que des enfants de l'Assistance Publique sont quelquefois envoyés dans des écoles privées.

La Commission décide de s'informer auprès de l'Assistance Publique.

Mme la Présidente donne la parole à M. OTT pour un compte-rendu de la séance d'ouverture du congrès des étudiants en sciences de France.

M. OTT déclare que le congrès comprenait un nombre restreint de délégués parisiens et provinciaux (une quarantaine). M. de BOISSON représentait la Commission de l'Education Nationale de l'Assemblée Nationale, tandis que lui-même y était au titre du Conseil de la République.

La discussion a surtout porté sur l'insuffisance des moyens dont dispose l'enseignement scientifique : laboratoires, traitements des professeurs. Il faut également signaler que le plan Monnet ne prévoit pas de crédits pour la recherche scientifique.

26-2-47

- 4 -

M. de BOYSSON a ensuite pris la parole. Il a brossé un tableau de ce qui était prévu dans le plan LANGEVIN pour la recherche scientifique et pour la réforme de l'Enseignement en général.

L'enseignement est divisé en plusieurs stades :

de 3 à 7 ans : école maternelle
 de 7 à 11 ans : école primaire
 de 11 à 15 ans : enseignement du second degré (période d'orientation)
 de 15 à 18 ans : enseignement du second degré (étape de la détermination).

A 18 ans, commence l'enseignement supérieur. Il est divisé en 3 cycles :

1^o - un cycle préparatoire d'une durée de 2 ans dans des collèges d'universités.

2^o - un second cycle de 2 ans correspondant à l'actuelle licence.

3^o - Enfin un 3^{ème} cycle de spécialisation.

Ces plans, très beaux, sont actuellement difficiles à réaliser.

M. de BOYSSON a ensuite examiné les crédits alloués à l'Education Nationale.

En 1887 ce budget représentait	4,90 %	des crédits totaux
" 1913 "	6,98 %	" "
" 1918 "	5,40 %	" "
" 1936 "	8 %	" "
" 1943 "	5,96 %	" "
" 1946 "	9,75 %	" "

Ce dernier chiffre, supérieur à tous les autres, est encore insuffisant surtout pour le budget de l'Enseignement supérieur. Actuellement sur 120.000 étudiants on en compte 51.000 à Paris.

Une grande menace pèse sur l'Enseignement Supérieur. Son recrutement se tarit car faute de traitements convenables, les agrégés préfèrent travailler dans le commerce ou l'industrie privée où ils sont mieux payés. D'autre part, un effort est à faire du point de vue de l'équipement, du matériel scientifique. Le budget de cette année prévoit un crédit de 765 millions pour la recherche scientifique.

Ont enfin été examinées certaines questions matérielles de la vie des étudiants : logement, restaurant, inscriptions (très limitées actuellement).

Mme la Présidente signale à ce propos que les ~~bourses~~ bourses ne seront accordées aux étudiants étrangers que pour les Facultés de Province.

M. OTT termine son exposé en disant qu'il a prononcé après M. de BOYSSON, une allocution dans laquelle il a exprimé la sympathie de la Commission pour toutes les questions qui intéressent les

.../...

26-2-47

- 5 -

étudiants. La séance s'est terminée dans une atmosphère de parfaite entente. Les résultats du congrès seront adressés à la Commission.

Mme la Présidente remercie M. OTT et fait à la Commission diverses communications :

1° - Elle a reçu, d'un certain nombre d'écoles normales primaires, des pétitions tendant à demander l'octroi du traitement des instituteurs stagiaires aux futurs maîtres et maîtresses en stage de formation professionnelle. Elle signale que cette question a déjà fait l'objet de propositions de loi (N° 365 et 501 de l'A.N.) devant l'Assemblée Nationale.

2° - Le Syndicat National de l'Enseignement secondaire a adressé à la Commission une note résumant les questions urgentes et essentielles qui sont à résoudre ; ce sont :

a) suppression de la perte d'ancienneté pour l'accès aux cadres supérieurs et mesures forfaitaires de réparation.

M. OTT fait savoir qu'une proposition va être déposée dans ce sens.

Mme la Présidente poursuit :

b) Heures supplémentaires.

c) Attributions aux lycées parisiens de l'indemnité des lycées hors classe.

d) Relèvement du taux des suppléments de traitements et indemnités du personnel de l'enseignement du second degré.

e) Maintien des droits acquis en matière de maximum de service.

Le service du journal "l'université syndicaliste" sera assuré à tous les membres de la Commission.

3° - M. MONOD, Président des Eclaireurs de France, a prié la Présidente de bien vouloir assister à l'Assemblée générale des Eclaireurs de France, qui aura lieu le 15 mars à 16 heures 30. Mme la Présidente ne pourra se rendre à cette réunion. M. MOREL est désigné pour la remplacer.

4° - Une carte d'invitation pour une Conférence d'Edmond VERMEIL sur l'Allemagne se trouve à la disposition de la Commission.

Cette carte est attribuée à M. PAJOT.

La séance est levée à 16 heures 10.

La Présidente :

COMMISSION DE L'EDUCATION NATIONALE, DES BEAUX-ARTS,
DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS.

Présidence de Mme SAUNIER, Présidente

Séance du Jeudi 6 Mars 1947

La séance est ouverte à 10 heures 10.

Présents : MM. BARON, Jean-Richard BLOCH, BOLLAERT (Emile), BONNEFOUS (Raymond), BORDENEUVE, CHAMPEIX, DJAUMENT, Mlle DUMONT (Mireille), MM. Amédée GUY, HOCQUARD, JANTON, MENU, MOREL (Charles), OTT, Mme PACAUT, MM. PAJOT, PFLEGER, PUJOL, RACAULT, Mme SAUNIER, MM. SOUTHON, VICTOOR.

Excusés : MM. BERLIOZ, CAYROU, GRANGEON, LA GRAVIERE.

ORDRE DU JOUR

Audition de M. le Ministre de l'Education Nationale.

COMTE-RENDU

M. LE MINISTRE de l'Education Nationale est introduit.

Mme LA PRESIDENTE.- La Commission de l'Education Nationale est heureuse de vous accueillir, Monsieur le Ministre. Elle tient à vous exprimer son désir très vif d'une collaboration utile et fructueuse.

Notre rôle, on l'a dit et répété, est, avant tout, un rôle de réflexion et de conseil. Or, jusqu'ici, on ne nous a guère laissé le temps de la réflexion; presque toutes les questions soumises à notre compétence ont réclamé la procédure d'urgence. Aussi nous réjouissons-nous, aujourd'hui, en tant que Commission de l'Education Nationale, car nous espérons que les problèmes qui se posent à votre Ministère et qui se posent aussi, par conséquent, devant notre Commission ne réclameront pas souvent cette procédure, et que nous aurons le temps de réfléchir pour collaborer efficacement avec vous.

La Commission vous remercie d'avoir bien voulu venir, aujourd'hui l'entretenir de ces questions.

.../...

2
6 MARS 1945

Et sans plus tarder, monsieur le ministre, je vous donne la parole.

M. MARCEL NAEGELEN, ministre de l'éducation nationale. Mme la présidente, mes chers collègues, je me félicite de l'occasion qui m'est offerte de m'entretenir avec vous des problèmes multiples et complexes qui se posent à mon ministère.

Vous êtes une chambre de réflexion. Et s'il y a des problèmes qui méritent la réflexion, ce sont bien ceux de l'éducation nationale. Nous aurons, sans doute, hélas! le temps de la réflexion car la ~~XXIX~~ France ayant à remplir des tâches multiples et pressantes, je crains que les grandes réformes que nous avons à envisager et qui sont, actuellement, à l'étude ne puissent demain passer dans les réalités. J'ai cru apprendre, vous me direz si je me trompe, que vous vous intéressez particulièrement aux problèmes de réforme de l'enseignement et aux travaux de la commission de réforme instituée peu après la libération et que l'on désigne, en général, sous le nom de commission Langevin.

Je me permettrai donc de vous dire quelques mots de cette commission et de ses travaux:

La commission Langevin a été créée par arrêté ministériel, son bureau même, son président et ses vice-présidents ont été désignés par un de mes prédecesseurs, ses membres également. Le président était, vous le savez, M. Paul Langevin; les vice-présidents, MM. Pierron et Wallon, professeurs au Collège de France; ~~le~~ les membres de la commission sont désignés parmi les personnes qui se sont particulièrement intéressées au problème de l'enseigne-

ment

et qui ont réfléchi aux questions pédagogiques, psychologiques, ainsi qu'aux questions sociales qui sont, elles aussi, du domaine de l'éducation nationale. Je voudrais vous faire remarquer tout de suite qu'il ne s'agit pas d'une commission où l'on a prétendu représenter toutes les associations, tous les groupements, tous les syndicats, toutes les institutions intéressées à l'éducation nationale. Le but de celui qui a constitué cette commission était de grouper les hommes les plus qualifiés, sans se préoccuper de savoir s'ils représentaient seulement eux-mêmes ou une organisation.

La commission a donc travaillé; et, lorsque je suis arrivé au ministère, au mois de janvier 1946, j'ai demandé que l'on me communique ~~les~~ ses travaux et les premières conclusions auxquelles ~~elle~~ avait abouti à cette époque. J'ai été assez surpris d'apprendre que le ministre n'avait été, jusque là, saisi de rien. Il n'existait même pas de procès-verbaux des séances, encore moins de propositions écrites.

M. Langevin étant décédé, pour bien marquer que la commission continuait malgré sa disparition, je l'ai réunie le 30 janvier dernier et je l'ai présidée moi-même. Je lui ai demandé de poursuivre ses travaux et de me proposer un nouveau président. J'aurais pu le nommer de mon propre chef, comme cela a été fait à l'origine, j'ai pensé que, comme la commission travaillait depuis plus d'un an et que les membres se connaissaient, elle pouvait elle-même se charger de choisir celui qui devait lui rendre le plus de services.

6 MARS 1917

Je lui ai donc demandé de me faire une proposition; la commission m'a désigné M. Wallon et je l'ai , en effet, nommé président.
(La nomination a paru au Journal officiel.)

J'ai profité de mon premier contact avec cette commission pour lui dire que je désirais ~~assez~~ rapidement elle aboutit à des conclusions et que celle s-ci fussent autant ~~que~~ possible écrites et soumises à mon approbation.

La commission, vous le comprenez, est une commission ministérielle, désignée par le ministre. Elle doit, en somme, préparer pour lui seul un projet de réforme de l'enseignement; mais elle n'a pas pouvoir de décision, elle n'a même pas d'avis à donner au Parlement. Elle ne peut être en contact qu'avec le ministre lui-même et ne peut rapporter qu'à lui seul. Bien entendu, le ministre saisit ensuite les corps universitaires constitués, que j'ai d'ailleurs reconstitués les différents conseils universitaires qui seront appelés à donner, comme prévu, leur avis sur les projets sortis des débats de la commission Langevin.

Ensuite, après avis de ces conseils universitaires, les projets, s'il y a lieu, seront soumis à l'approbation du Gouvernement et enfin à l'examen du Parlement et, par conséquent, du Conseil de la République.

J'ai insisté, tout particulièrement, auprès de cette commission pour que ses travaux ne se prolongent pas indéfiniment et j'ai employé devant elle cette expression: pour qu'elle ne se transforme pas en une sorte d' "académie" où l'on discuterait à l'infini sur des problèmes d'ordre social et pédagogique ou sur des problèmes d'organisation ~~de~~ scolaire, sans aboutir jamais à des proposi-

- 6 MARS 1917

tions pratiques et écrites. Et j'ai dit que la commission ne répondrait pas du tout à son but si elle n'aboutissait pas dans un délai assez rapide à ces propositions.

La commission Langevin a compris, et je sais qu'aujourd'hui certains de ses membres mettent en ordre les différents rapports soumis au cours de deux années de travail à la commission, et notamment les notes que M. le professeur Langevin avait laissées. J'espère donc que dans un délai que je ne peux pas fixer, mais qui me semble devoir être assez proche, je serai saisi de ces propositions, ou tout au moins d'une partie de celles-ci.

Il m'est donc difficile aujourd'hui, vous le comprendrez de vous apporter des indications précises puisque je ne les ai pas moi-même. Mais si vous le désirez, et si vous en avez le temps, je suis prêt à vous dire ce que je sais des principes qui ont été acceptés par l'unanimité de la commission et qui guident désormais ces travaux.

Je voudrais auparavant ajouter que j'ai l'impression que les travaux de cette commission suscitent non seulement en France, mais dans le monde entier un ~~xxx~~ grand intérêt et une très vive curiosité:

Je suis saisi à tout moment de demandes de renseignements sur la composition de la commission elle-même, sur ses travaux et plus encore sur ses conclusions. Les étrangers, les Scandinaves, les Suisses, nos amis de l'Orient, les Polonais, les Roumains, l'Amérique latine avec laquelle je suis fréquemment en rapport, sont très curieux de savoir ce que nous préparons là et se montrent vivement intéressés; car, dans d'autres pays on prépare également une réforme générale de l'enseignement, et l'on désirerait connaître quelles sont nos vues et nos projets en France.

Je crois qu'il faudra que nous diffusions très largement nos conclusions lorsque celles-ci nous seront parvenues.

Cela dit, voilà quelles sont les principes qui ont fait l'accord à l'intérieur de cette commission. Je vous répète que tout cela constitue plutôt des impressions que des conclusions définitives.

MME LA PRESIDENTE. Je m'excuse d'interrompre M. le ministre. Je voudrais vous dire simplement, car je vois un certain nombre de nos collègues qui prennent des notes, que le compte-rendu in extenso de cette séance vous sera donné, puisqu'il est sténographié.

M. LE MINISTRE. La réforme s'inspire de principes sociaux, pédagogiques et psychologiques.

Les principes sociaux qui sont à la base de ce projet de réforme sont d'abord le droit à l'instruction pour tous les enfants, l'égalité de l'enfant devant l'instruction, la justice à l'école devant l'enseignement étant la base même de la justice sociale.

Pour réaliser cette égalité, il faudra augmenter dans des proportions considérables le budget consacré à l'éducation nationale, ce qui permettrait de prolonger la scolarité pour les jeunes gens jusqu'à dix huit ans. Cela suppose un certain nombre de conditions matérielles préalables:

Il nous faudra recruter du personnel, des maîtres et des professeurs. Il nous faudra surtout construire les locaux nécessaires.

Nous souffrons déjà d'une très grande pénurie de locaux scolaires.

Il nous faudra également prévoir une sorte de pré-salaire qui sera versé aux jeunes gens que nous retiendrons dans les écoles pour

compenser le manque à gagner par une sorte de bourse assez importante à verser à ces enfants de différentes façons, soit sous forme de nourriture et de logement, soit sous forme de numéraire.

Les deuxièmes principes, d'ordre psychologique et pédagogique, visent à adapter les méthodes d'enseignement au développement intellectuel et psychique de l'enfant.

La commission constate qu'un grand nombre d'enfants sont rejetés de l'école et quelquefois même de l'activité sociale, et deviennent une charge pour la société, au lieu de travailler pour elle; et elle s'efforce de rechercher les moyens d'adapter la culture et la formation à chaque type d'esprit et à chaque nature d'enfant.

de l'éducation nationale, des beaux-arts,
des sports, de la jeunesse et des loisirs

Il faut tenir compte des contingences sociales, de façon à ce que chaque enfant puisse être utilisé et que l'on puisse mettre en valeur, même s'il paraît au premier abord, être un enfant déficient, ses aptitudes au profit de la collectivité.

Pour cela, il faut individualiser l'enseignement et vous voyez aussi ce que cela entraîne. Cela entraîne évidemment des classes moins nombreuses, un personnel au contraire plus important et préparé à découvrir dans chaque enfant quelles sont ses qualités particulières.

Je voudrais vous montrer toute l'importance de cette conception. Elle n'est pas nouvelle, il y a longtemps que les pédagogues et les psychologues réfléchissent à cette question et se sont penchés sur cette enfance malheureusement déficiente.

Il y a longtemps que, même lorsqu'il ne s'agit pas d'enfants déficients, les pédagogues et les psychologues ont l'impression que l'on n'utilise pas les aptitudes de chaque enfant pour le mettre vraiment à sa place dans la société.

C'est la première fois que l'on pense au rôle que devra jouer plus tard l'enfant. C'est très important parce que le but de l'école devient non plus seulement l'initiation à la culture, mais aussi une véritable préparation sociale, je dirai même une véritable préparation confessionnelle de l'enfant, c'est-à-dire permettre à chacun de devenir un homme, un citoyen et un travailleur.

Je m'excuse de m'attarder sur cette idée, mais elle me paraît très importante et révolutionnaire, au meilleur sens du mot.

- 6 MARS 1947

Ce que l'école faisait trop souvent jusqu'à présent c'était de donner à l'enfant une encyclopédie de connaissances plus ou moins bien digérées, très souvent bien vite oubliées ou périmées, et qui ne lui servaient pas à grand'chose dans la vie.

Le but de l'école devient de donner à chaque enfant la possibilité de s'instruire et de découvrir en lui, même chez celui qui paraît le plus paralysé, les moyens de servir ensuite son pays et lui-même.

Voilà les bons principes qui sont à la base des travaux de la commission. J'en viens à l'économie du projet, tel que j'ai pu le concevoir, étant donné que je ne suis pas saisi de questions écrites.

La commission a jugé bon de se diviser en quatre sous-commissions :

- 1^o en une sous-commission d'organisation générale;
- 2^o en une sous-commission chargée d'étudier les méthodes et les programmes, d'étudier en particulier les problèmes d'orientation et de sélection;
- 3^o en une sous-commission chargée de la formation des maîtres qui sont nécessaires pour cet enseignement rénové;
- 4^o en une sous-commission se préoccupant des problèmes d'éducation générale.

Si vous le voulez, je vais alors prendre successivement les questions ~~qu'ont~~ ^{hors} abordé chacune de ces sous-commissions.

Je vais commencer par les problèmes d'organisation générale.

Jusqu'à maintenant notre enseignement se trouvait subdivisé en tranches verticales entre lesquelles il y avait, jusqu'à ses dernières années, peut être à tort, des cloisons qui avaient été étanches autrefois et à travers lesquelles nous avons réussi à percer quelques trous, de façon à permettre des communications entre ces différentes branches.

Il y avait l'enseignement dit primaire, du premier degré, l'enseignement du second degré, ~~on l'~~ enseignement supérieur et, depuis un quart de siècle, l'enseignement technique qui est encore en plein développement.

Il était très difficile à un jeune homme qui avait fait ses études jusqu'à l'âge de 25 ans, dans l'enseignement du premier degré, de pénétrer dans l'enseignement du second degré ou dans l'enseignement supérieur. Il y avait toujours des exceptions mais on obligeait ces sujets à repasser des examens, notamment le baccalauréat. Des élèves du premier degré sont arrivés ainsi à devenir des docteurs, mais il fallait qu'ils soient de très grande classe.

La commission Langevin part d'un autre principe; elle substitue à ces tranches verticales des divisions horizontales. Les enfants et les jeunes gens, au lieu d'être parqués, chacun dans un compartiment vertical, se trouvent réunis et ne se déparentent qu'au fur et à mesure qu'ils avancent en âge. Il y a ainsi, à la base, un ~~un~~ enseignement commun à tous les enfants, de quelque origine qu'ils soient, ~~de~~ quelques classes sociales qu'ils appartiennent, quelle que ~~soit~~ soit la profession de leurs parents, la fortune ou l'infortune des parents.

Tous les enfants sont donc réunis, c'est l'enseignement du premier degré.

Cet enseignement du premier degré comprend deux étapes: d'abord l'enfant de 3 à 7 ans, c'est l'école maternelle qui devra se consacrer surtout à l'éducation des sens. Elle devra développer la faculté d'observation de l'enfant et en même temps lui donner un enseignement préparatoire au premier degré, c'est-à-dire donner à l'enfant le mécanisme nécessaire pour aborder le premier degré en lui apprenant à lire, à compter et à écrire.

La deuxième étape comprend les enfants de 7 à 11 ans. Il y a deux années de cours élémentaire et deux années de cours moyen, ces quatre années ayant comme but l'acquisition des techniques et des mécanismes fondamentaux et également l'éducation des aptitudes d'observation, d'expression et d'action de l'enfant.

La commission Langevin pense également que, dans cet enseignement du premier degré, le maître doit s'appuyer sur le milieu immédiat dans lequel vit l'enfant et ~~s'appuyer~~ sur des expériences concrètes.

Des essais ont été fait dans ce sens dans beaucoup de pays, en Belgique et en Suisse notamment. Nous avons également quelques écoles qui s'appuient déjà sur ces principes. J'en ai visité quelques-unes et j'ai été très intéressé par la vie qui y règne et par les résultats surprenants obtenus. Toutefois, cet enseignement demande des maîtres extrêmement actifs et dévoués. Il faut une véritable foi pour conduire une classe de ce genre.

de l'éducation nationale, des beaux-arts, 25 -
des sports, de la jeunesse et des loisirs

Quelqu'un a dit que cette éducation du premier degré doit être ouverte sur la vie, pour et par la vie. C'est une formule assez riche et qui exprime en trois ou quatre mots quel serait exactement le but de cet enseignement du premier degré.

J'en arrive à l'enseignement du deuxième degré qui prendrait les enfants à onze ans pour les conduire à dix-sept ou dix-huit ans.

Cet enseignement du deuxième degré comprend deux cycles: le premier de onze à quinze ans qui serait un cycle d'orientation. Ici je ne sais pas au juste, quelles seraient les conclusions définitives auxquelles aboutirait la commission Langevin. Mais il y a une tendance à diviser cette première période en deux sous-périodes : Une de onze à treize ans qui serait une période d'observation de l'enfant et une de treize à quinze ans qui serait la période dite d'option.

Dans cet enseignement du second degré on s'occuperait des études enseignées aujourd'hui dans nos lycées classiques. L'enseignement irait des langues mortes ou des langues vivantes jusqu'aux travaux manuels.

C'est à la fin de cette période, c'est-à-dire à quinze ans, qu'il serait possible d'opérer entre les élèves une sélection, de façon à séparer ceux qui apparaîtraient comme doués pour les études théoriques, pour les études que l'on appelait autrefois désintéressées, de ceux qui apparaîtraient au contraire comme doués pour être des professionnels et des techniques.

La réforme suppose que chaque enfant aurait son carnet

6 MARS 1947

individuel dans lequel seraient consignées toutes les observations qui auraient pu être faites. L'enfant serait ainsi suivi tout au cours de sa scolarité et, à la fin de cette première période du second degré, on l'orienterait.

Ensuite, ce serait la seconde période, de quinze à dix-sept ou dix-huit ans, qui serait la période de détermination. Ce serait en somme la dernière orientation avant la spécialisation professionnelle. Un premier choix serait fait vers l'âge de quinze ans et les enfants seraient dirigés vers les travaux pratiques ou vers les études théoriques; ensuite, dans la période de quinze à dix-huit ans, il y aurait un second tri qui conduirait l'enfant vers sa destination définitive et tout à fait particulière,

Cette deuxième période assurerait la sélection au troisième degré et assurerait également une dernière orientation avant la spécialisation professionnelle. Il y aurait aussi des sections pratiques qui seraient destinées à former des employés d'exécution. Dans ces sections pratiques il y aurait des sections destinées à préparer également des ouvriers qualifiés et des cadres moyens. Dans les sections théoriques nous aurions des groupes permettant l'option et des sections iraient de ce que nous appelons jusqu'à les études classiques, jusqu'aux études techniques.

La commission prévoit deux groupements littéraires, l'un orienté vers les langues mortes, l'autre vers les langues modernes, trois groupements scientifiques et deux groupements mixtes comprenant des sujets aptes, à la fois, aux études

6 MARS 1947

littéraires et aux études scientifiques, sans marquer une aptitude tout à fait spéciale pour les unes ou les autres.

Il y aurait même un groupement artistique.

Enfin, la classe terminale du deuxième cycle comprendrait un enseignement philosophique commun à tous ces groupements.

A l'issue du deuxième cycle divisé en deux parties, un examen aurait lieu ; il serait un peu ce qu'a été jusqu'à présent notre baccalauréat et le baccalauréat technique. Nous avons créé le baccalauréat technique cette année, c'est un premier pas vers cette réforme. Nous avons pu établir les programmes assez tard et cependant nous avons eu, dans toute la France, près de 3.000 candidats à ce baccalauréat technique. Je pense que cette année ils seront encore beaucoup plus nombreux.

En dehors de cela, il y aurait des certificats commerciaux, techniques, industriels, agricoles. On pourra ainsi désigner les jeunes gens qualifiés pour des activités plus intellectuelles et ils poursuivront leurs études dans les établissements du troisième degré.. Les sujets qui auront été ainsi préparés seront dirigés vers les différentes branches de l'activité nationale.

Avant de passer au troisième cycle, je voudrais vous exposer les problèmes que pose cette organisation du second cycle qui sera la partie la plus importante du nouvel enseignement. Il nous faudra des écoles. La commission pense que l'on doit arriver à avoir dans les établissements scolaires du second degré environ 500 élèves. En effet, ce n'est que si l'on ne dépasse pas ce chiffre que l'on arrivera à faire ce travail de sélection et d'orientation.

Ces écoles seraient réparties sur l'ensemble du territoire en tenant compte des situations locales, en principe par canton. Cela pose évidemment beaucoup de problèmes, en particulier le problème de la construction scolaire et celui des écoles rurales.

Divers moyens de remédier à ces difficultés ont été envisagés. Nous pourrions avoir des écoles primaires gardant les enfants après l'âge de onze ans, mais dans lesquelles on mettrait des maîtres du deuxième degré spécialisés, ou alors il y aurait un système de ramassage des élèves qui seraient transportés par autobus vers les établissements scolaires des grandes villes. On pourrait, d'ailleurs utiliser les deux systèmes, selon les possibilités et les besoins.

Il y aurait, dans ce second cycle, des places spéciales réservées à certains sujets qui ne s'adapteraient pas au classement que j'ai indiqué tout à l'heure. Il y aurait des classes pour les anormaux qui seraient confiés à des maîtres spécialisés. On maintiendrait d'ailleurs un certain contact entre ces enfants anormaux et les enfants normaux, de façon à ce qu'ils ne soient pas rejetés tout à fait de la société. Il faudrait là des maîtres spécialisés ^{ayant} ayant de découvrir dans chacun de ces enfants anormaux, ce qui peut être utilisé. Nous avons déjà fait des expériences dans ce sens et, l'année dernière, au mois de juillet, j'ai visité une école d'anormaux. On a découvert que l'on pouvait trouver dans chacun de ces enfants des dispositions particulières. Certains de ces enfants se lieraient à des travaux manuels avec beaucoup de goût.

J'avoue que nous sommes un peu en retard à ce point

de vue et que dans les pays scandinaves et en Suisse on est beaucoup plus avancé dans ce domaine. On ne rejette pas de la société un enfant de douze ans et l'on évite ainsi le vagabondage et bien des crimes.

J'en arrive à l'enseignement du troisième degré; je ne l'appellerai pas supérieur. Là encore il y aurait trois cycles dans ce troisième degré allant de ~~x~~ dix-huit à vingt ans. Je vous rappelle que les jeunes gens qui arrivent au troisième degré ont été sélectionnés au second degré pour les études théoriques ou l'étude des lettres, des sciences techniques ou des arts.

Au bout de ce premier cycle, à vingt ans, les jeunes gens aboutiraient à un diplôme d'études supérieures du premier cycle. Certains membres de la commission Langevin aiment bien appeler ce premier cycle " l'enseignement pré-universitaire".

Par conséquent l'enseignement " pré-universitaire" serait donné dans des établissements spéciaux installés, en principe, aux chefs lieux des départements ou dans les villes les plus représentatives des départements.

Il y a le souci de ne pas jeter tout de suite l'enfant qui sort du second cycle, à l'université. Il y a un sentiment chez tous les universitaires - et je le partage - que c'est une erreur de jeter dans les universités les enfants qui sortent de la discipline assez étroite de nos lycées. Il semble qu'il y a là une espèce de fissure et qu'il faut prévoir une période transitoire pendant laquelle l'étudiant commencera ses études universitaires, tout en étant soumis à certaines disciplines.

6 MARS 1947

Vous comprenez, par conséquent, la nécessité de l'enseignement pré-universitaire; les enfants seraient rassemblés dans les écoles, mais iraient à l'université, du moins pour certains cours. Cela résoudrait ~~la~~ un problème qui devient aujourd'hui vraiment angoissant, le problème du logement et de la nourriture des étudiants.

Je me suis penché sur ce problème depuis un an, je peux dire avec une véritable passion, mais je suis presque dénué de moyens, pour venir au secours des étudiants. Je reconnais les efforts héroïques de certains jeunes gens pour se maintenir à flots et réussir à continuer leurs études. Nous avons, en ce moment à l'université de Paris, 51.000 étudiants, ce qui nous pose aussi des problèmes pour l'organisation des cours qui deviennent de véritables conférences publiques.

Dans nos laboratoires il n'y a plus de place pour le nombre élevés de nos étudiants, ce qui pose aussi un problème de logement et de nourriture.

Notre cité universitaire est pleine. Je suis allé y manger sans prévenir de mon arrivée, ou en prévenant juste une demi-heure avant ma venue, afin que l'on n'ait pas la possibilité de préparer un repas d'occasion, et j'ai pu constater que les étudiants sont nourris convenablement et même assez copieusement. Toutefois ils sont logés dans des conditions précaires car dans des chambres prévues pour un étudiant, nous en mettons trois et encore nous n'arrivons à loger que 2.500 étudiants sur les 51.000 qui se trouvent à l'université de Paris.

Par ailleurs, nous distribuons des bourses scientifiques

de 35.000 francs, parfois même de 50.000 francs, mais c'est encore insuffisant. J'ai demandé l'augmentation des crédits mais, avec la grande misère des finances françaises, il m'est difficile d'insister comme je devrais le faire.

Il y a là un problème préoccupant; si nous voulons un enseignement démocratique, il ne faut pas nous contenter de formules, il faut que nous essayions de résoudre ces problèmes.

Je crois que la solution réside dans la création de grandes cités universitaires, au lieu de distribuer une poussière de bourses. Il faut créer des hôtels où nos étudiants seraient nourris d'une façon saine. Je crois que nous aurions ainsi résolu en partie le problème et que nous donnerions aux jeunes gens, dans ces écoles, des garanties d'hygiène physique et d'hygiène morale qu'ils n'ont pas toujours aujourd'hui, lorsqu'ils sont abandonnés dans nos villes universitaires. Il faudrait que l'on donne à ces établissements un caractère familial. Les internats ne sont plus du tout ce qu'ils étaient autrefois; il n'y a plus d'internat du "Petit Chose" que vous connaissez tous.

Dans ce premier cycle, par conséquent, il y a cet enseignement pré-universitaire avec des sections pédagogiques destinées à préparer les maîtres. Là encore, il y a un principe sur lequel j'attire votre attention. Aujourd'hui, selon que nous préparons des maîtres pour l'enseignement du premier degré ou des maîtres pour l'enseignement du deuxième degré, il y a une préparation très différente. Les futures institutrices devraient être dans les écoles normales et il y a ceux

- 6 MARS 1947

de l'éducation nationale, des beaux-arts, - 32 à 40
des sports, de la jeunesse et des loisirs

29

ceux qui sont destinés au second degré, qui préparent une licence où sont déjà dans une grande école.

La réforme prévoit que tous les maîtres, à quelque degré qu'ils se destinent pas la suite, recevraient, dans ce premier cycle, entre dix-huit et vingt-ans, une formation commune, et que ce n'est qu'après qu'on les séparerait pour les préparer à leur différente tâche. On établirait ainsi un contact entre tous les maîtres et, par conséquent aussi, un contact entre toutes les écoles; il n'y aurait plus ces cloisons étanches dont je parlais tout à l'heure.

Ensuite, toujours dans l'enseignement du troisième degré, il y aurait un deuxième cycle. C'est ~~aussi~~ que certains appellent le cycle de la licence, qui aboutit à des diplômes ^{un cycle} ~~conférés~~ ^{décernés} après une série d'examens dont la liste serait à fixer par la commission.

6 MARS 1947

La grande nouveauté, c'est que tous les étudiants doivent passer par l'université avant d'aborder leurs études professionnelles et les grandes écoles. Nous avons dans notre système actuel un peu d'incohérence: nous avons, par exemple, des élèves à l'école normale supérieure qui n'ont jamais été dans une université et qui se trouveront ensuite en contact comme professeurs de lycées avec des collègues qui auront eux, fait toutes leurs études à l'université. Tel est le système avec lequel on veut essayer de rompre.

La culture générale serait donnée à l'université, la formation professionnelle dans les grandes écoles. Voilà le principe: les grandes écoles deviendraient des écoles d'application.

Grande réforme des universités actuelles:

Vous savez ce que sont dans ce moment les universités françaises. Elles sont composées de facultés. Les facultés seraient supprimées et l'on y substituerait des instituts spécialisés; il y aurait, par exemple, un institut de médecine, un institut de pharmacie, d'agronomie, d'astronomie, de langues mortes, de langues vivantes, d'histoire, de géographie, de droit, de sociologie, d'économie politique, etc...

A côté de ces instituts spécialisés, se trouveraient des instituts techniques qui remplaceraient les écoles nationales supérieures d'ingénieurs.

Enfin, le projet prévoira, car il n'est pas encore établi, et je dois parler au futur, des fédérations régionales d'universités, de façon à réaliser de véritables foyers de vie universitaire régionale, en tenant compte évidemment des traditions de la province, de la région, ainsi que des conditions locales de l'histoire, de la

géographie, de l'économie générale de la région.

6 MARS 1947

Et, enfin, toujours je vous le rappelle dans cet enseignement du troisième degré, le troisième cycle qui prendrait alors les jeunes gens ayant franchi les deux premiers et qui serait un cycle tout-à-fait spécialisé aboutissant à un diplôme supérieur appelé sans doute diplôme supérieur d'études et recherches.

Ce troisième cycle serait purement destiné à dégager une élite. Les grandes écoles d'application dont je parlais tout à l'heure verraien sortir quelques-uns de leurs meilleurs éléments qui deviendraient alors dans le monde de la science des chercheurs, ce qu'on appelait autrefois des savants, ainsi que dans le monde des lettres et des arts.

Voilà ce que serait l'enseignement supérieur du troisième degré.

Vous voyez quels sont ces buts : formation professionnelle pour former les cadres supérieurs de nos industries, de notre commerce de notre agriculture et de toute l'activité économique du pays, pour nous donner des médecins, des pharmaciens, des agronomes, des ingénieurs, etc.

D'autre part, initiation à la recherche et développement de la recherche scientifique et littéraire.

Enfin, diffusion de la haute culture. Car, ces institut~~s~~ rayonneraient au dehors par des conférences publiques et des cours libres.

Je m'excuse d'être un peu long et peut-être un peu confus, car j'ai le souci de ne pas vous retenir trop longtemps. Voilà la structure de l'enseignement tel que se le ~~pe~~ représente la commission Languelin.

6 MAI 1947

J'irai beaucoup plus vite pour les méthodes et les programmes. Je vous ai déjà dit que les méthodes actives remplaceront les méthodes réceptives. Jusqu'à présent, l'enfant, le jeune homme et même notre étudiant d'université reçoit l'enseignement du professeur, le professeur fait son cours dans sa chaire, l'étudiant reçoit, il en retient ce qu'il peut.

MME LA PRESIDENTE. Il subit en somme cet enseignement.

M. LE MINISTRE. Nous voulons substituer à cet enseignement l'enseignement actif: travaux pratiques, travaux de recherches. Nous avons déjà un peu dépassé la période purement réceptive, mais il faut en cela poursuivre notre effort par des travaux pratiques collectifs.

L'enseignement ne doit plus tendre à recevoir seulement des connaissances; il doit donner des outils, des instruments de connaissance et surtout il doit donner le désir d'utiliser ces instruments. Il faut qu'en associant les jeunes gens à la recherche, on leur en donne le goût et même le besoin. Les programmes doivent perdre leur caractère encyclopédique. Vous savez depuis combien d'années nous entendons dire qu'il faut revoir et alléger les programmes. Cela n'a jamais été fait en réalité. Pourquoi ? Sans doute à cause des cloisons étanches entre les différents ordres d'enseignement et même entre les différentes disciplines d'un même enseignement. Chacun des professeurs ignorait ses collègues, et chacun "défendait son ours" si je puis employer cette expression.

- 6 MAR 1937

Cela était dû, également, à l'organisation de nos conseils universitaires où les gens étaient élus par catégories. J'ai supprimé cela l'année dernière, car je crois que la réforme des conseils universitaires doit précéder celle des programmes. Chaque fois que l'on voulait alléger un programme d'histoire ou de physique, par exemple, les représentants des professeurs intéressés poussaient les hauts cris et l'on allongeait les programmes au lieu de les supprimer; pour finir, les concessions mutuelles se faisaient, mais sur le dos des élèves.

J'ai supprimé ce mode d'élection. Aujourd'hui, les conseils universitaires ne représentent plus des intérêts, j'ose dire, aussi particuliers et j'espère qu'on arrivera plus facilement à leur faire accepter une réforme de nos programmes.

Dans la réforme, les programmes devraient perdre leur caractère encyclopédique et surtout, c'est là leur caractéristique, conserver l'équilibre entre la culture générale et la préparation à la profession, équilibre qui a beaucoup manqué jusqu'à présent à notre enseignement français.

Les disciplines manuelles et les disciplines artistiques sont des instruments de culture. Eduquer la main, c'est donner à l'enfant une culture qui le préparera à la culture de l'esprit. Il faudra, ici, préciser les méthodes d'orientation et de sélection.

Réforme des examens:

L'examen doit porter non plus comme autrefois sur les connaissances, mais surtout sur les techniques qu'a acquises l'enfant. Il faut voir s'il possède un instrument de connaissance et de recherche personnelle beaucoup plus que des notions encyclopédiques.

qu'il perdra, d'ailleurs, très vite. Quel est celui d'entre nous qui pourrait se prétendre encore capable de passer le baccalauréat ou peut-être même le certificat d'études primaires ? L'examen n'a plus, pour but, l'attribution d'un diplôme, d'un parchemin, mais il est la qualification pour une certaine forme d'activité dans la société. Ce serait beaucoup plus une épreuve d'aptitude que de connaissance .

Je ne peux pas vous parler de tous les examens prévus. Il y aurait, évidemment, des concours d'entrée pour des fonctions publiques. On est déjà d'ailleurs entré dans cette voie par la création de l'école supérieure d'administration.

En ce qui concerne les maîtres, car il faut former également les maîtres, je vous ai montré, déjà, le souci d'une formation pédagogique commune, puisque pendant deux ans, qu'il s'agisse des maîtres du premier, du deuxième ou du troisième degré, tous seraient rassemblés dans les mêmes écoles.

Pour le premier degré (les écoles maternelles), il y aurait l'école normale, le stage à l'université en liaison avec l'institut pédagogique qui serait créé à l'université, en liaison également pour nos instituteurs ruraux avec l'institut agronomique de l'université ou, pour les instituteurs des villes, avec l'institut technique suivant les besoins de la région.

Deuxième degré: écoles normales et, également, instituts et préparation des maîtres pour le troisième degré. Il y aurait l'enseignement supérieur et ensuite, même pour la formation purement professionnelle, les écoles normales supérieures qui assurerait cette formation professionnelle, l'enseignement général étant donné à l'université. Tout cela, bien entendu, en liaison avec les instituts spécialisés.

de l'éducation nationale, des beaux-arts⁴⁶,
des sports, de la jeunesse et des loisirs
6 MAI 1947

Une des questions qui se posent, sur laquelle j'ai le sentiment que les membres de la commission Langevin ne sont pas arrivés à un accord unanime, est celle de l'agrégation. Je crois que tous reconnaissent, pour le troisième degré, la nécessité d'un concours. Ce concours restera-t-il l'agrégation actuelle? Les avis sont encore partagés.

Les chaires de professeurs titulaires de l'université seraient attribuées sur l'examen des titres et travaux scientifiques, littéraires, historiques, etc., qui seraient postérieurs aux doctorats.

Je n'ai, évidemment, pas tout dit mais ce sont là les principes de cette réforme. Voici la structure de notre enseignement tel que le conçoit la commission Langevin et les méthodes qui seraient appliquées dans cet enseignement ainsi rénové et les programmes qui seraient ceux des examens, conclusions de ces études.

Je concluerai, autant qu'on peut le faire à l'heure où je vous parle, en vous disant que ce projet de réforme de l'enseignement, tel que j'ai essayé de vous l'esquisser, s'inspire, vous l'avez tous constaté, d'un idéal élevé, démocratique, d'une compréhension très vive de la véritable vocation de l'éducation, qu'il s'efforce de préserver l'indépendance de l'individu et de ses droits, tout en ne méconnais-
sant pas les nécessités nationales et sociales.

J'ai eu, à ce sujet, plus d'une conversation avec le professeur Langevin. C'était là son souci dominant: ne pas annuller l'individu, tout en faisant de lui un instrument social. L'individu doit être au service de la société, sans rien perdre pour cela de son individualité. Il faut, en somme, concilier le souci de garder à l'individu tous ses droits, toute sa personnalité, avec le souci de l'utilitarisme social.

Il y aurait, certes, beaucoup de choses à préciser. J'espère que lorsque j'aurai les conclusions écrites, toutes ces précisions seront apportées. Je crois, aussi, qu'à ~~la~~ l'expérience il y aura beaucoup de modifications à faire. Mais, hélas! (et ce sera une conclusion peu optimiste, mais enfin je vous dois la vérité), je crois que nous pourrons aborder les réalisations de cette réforme que lorsque nous aurons rempli certaines conditions préalables:

Je vous le disais déjà tout à l'heure, nous avons d'abord à recruter des maîtres; car si nous gardons tous les enfants jusqu'à 18 ans, vous voyez l'effort considérable qu'il nous faudra faire pour mettre à la disposition de ces enfants un personnel qualifié. Or, nous manquons d'ores et déjà de ce personnel qualifié.

Dans l'enseignement du premier degré, j'en viens, maintenant, à des questions qui constituent mon souci quotidien, nous avons encore dans la plupart des départements une pléthore d'instituteurs et d'institutrices. Pourquoi? Parce que du temps de Vichy, on a recruté n'importe qui et n'importe comment, et que le jour où sont revenus nos prisonniers et nos déportés, nous nous sommes trouvés avoir beaucoup trop de personnel. Très souvent, le personnel n'est pas qualifié; il s'agit de gens qui n'ont pas eu de préparation pédagogique professionnelle. La bonne volonté ne supplée pas à ce manque de préparation.

Dans le second degré, la situation est plus difficile encore. Nous manquons déjà de personnel. Il y a de grands lycées où nous n'avons presque plus de professeurs agrégés. Je pourrais vous en citer un où il n'y a qu'un seul professeur agrégé. Je ne peux pas en nommer d'autres, je n'en ai pas.

Il y a une fuite de la fonction enseignante vers d'autres ac-

6 MARC 1967

activités, et pas seulement vers le secteur privé, mais vers d'autres administrations de l'Etat, ce qui est la preuve qu'à diplôme égal on est mieux traité dans une autre administration, qu'on ne l'est si on reste dans la fonction enseignante.

On essayait de me démontrer au conseil des ministres que cela n'était pas exact. Mais pourtant, je ne vois jamais de policier, par exemple, qui demande à devenir instituteur, alors que nous voyons tous les jours des instituteurs qui deviennent commissaires de police.

Les trois quarts des agrégés s'en vont. Du concours de l'agrégation de l'année dernière, il ne nous est resté presque personne. Même les philosophes trouvent le moyen de s'occuper ailleurs que dans l'enseignement; ils deviennent diplomates ou journalistes ou présidents du Gouvernement.

C'est une fuite, je le répète, à sens unique, car nous ne voyons jamais personne venir d'ailleurs pour entrer dans l'enseignement ou, en tout cas, la chose est des plus rares.

Si, par conséquent, nous ne faisons pas l'effort nécessaire pour revaloriser matériellement et j'ajoute, moralement, la fonction enseignante, non seulement nous serons incapables d'aborder une grande réforme, mais même de maintenir ce qui est. J'ai le devoir de vous le dire. Je ne romps pas la solidarité ministérielle et gouvernementale en vous le disant. Je m'incline moi aussi, la mort dans l'âme, devant certaines nécessités peut-être plus pressantes encore. Je comprends bien que mettre en péril l'équilibre économique, social et financier du pays ne serait pas servir le ministère dans lequel je me trouve; car, dans quelques mois, je serai encore plus malheureux que je ne

6 Mars 1947

le suis en ce moment. Il est cependant de mon devoir d'attirer l'attention de la commission de l'éducation nationale sur l'urgence de ces problèmes.

A ce problème du personnel s'ajoute celui des locaux. Nous ne pouvons plus accueillir d'élèves dans nos lycées, nous n'avons plus de place. Dans la région parisienne, notamment, nous sommes obligés de renvoyer des jeunes gens qui s'offrent à nous et de leur dire: "Allez à la boutique d'en face!"

J'ai essayé, dans la mesure où je le pouvais, avec les quelques crédits qui me sont accordés, de faire quelque chose. J'ai pu, au cours de l'été dernier, inaugurer trois annexes de lycées parisiens dans la banlieue en transformant des châteaux. Cela évite à des enfants de la banlieue de faire deux ou quatre fois par jour un voyage de 25 à 30 kilomètres pour venir au lycée parisien. Nous mettons dans ces annexes les petites classes, et les enfants ne viennent à Paris que lorsqu'ils atteignent 14 ou 15 ans. Mais il s'agit là de simples palliatifs. J'ai pu recueillir ainsi 800 enfants environ; cela n'est rien; il me faudrait des milliers de places.

Ce que je dis des lycées dont certains, d'ailleurs, sont dans un état de vétusté qui me fait honte, à Paris notamment, je pourrais le dire de nos écoles primaires. Elles sont, elles aussi, en nombre insuffisant.

Vous connaissez, tous, dans certaines de nos communes, des bâtiments appelés écoles qui seraient tout au plus dignes d'être des étables.

Il nous faudra une large politique de construction scolaire, également pour le premier degré.

Tous ces problèmes se posaient dès avant la guerre; vous pensez bien que celle-ci les a aggravés considérablement. Un grand nombre de nos bâtiments scolaires ont été démolis par les **bombes**. Nous avons une université qui a disparu complètement, c'est l'université de Caen. Nous avons quarante lycées complètement détruits; le reste a été endommagé ou occupé par les troupes allemandes, américaines, anglaises, par les F.F.I., que sais-je ? Vous voyez dans quel état on nous a laissé tout cela. Le matériel a disparu en grande partie: livres scolaires, bibliothèques...

Quant aux universités, je vous ai déjà dit, tout à l'heure, dans quelles conditions on y travaille, notamment à Paris, par **suite** de l'afflux des étudiants. Nous avons 120.000 étudiants inscrits dans les universités, dont 51.000 à Paris.

Si j'avais le temps, je vous parlerais de la nécessité de réformer nos universités. **Quelques-unes** végètent, agonisent, avec 4 ou 500 étudiants. Elles n'ont plus leur raison d'être, si elles n'étaient pas attachées à un passé historique.

Il faut trouver le moyen de leur rendre la vie en les adaptant aux besoins de la région et en utilisant précisément leur passé. Besançon, par exemple, pourrait très bien se spécialiser dans des travaux de mécanique de précision ou d'études géographiques et historiques, au lieu de continuer à donner toutes les branches d'études sans avoir d'étudiants. Je crois que l'on pourrait trouver, là, le moyen de lui rendre la vie. Ce qu'elle ferait ne serait pas fait ailleurs, elle aurait, par conséquent, une originalité et une raison d'être.

Je crois que c'est dans cette voie qu'il faudra entrer, tout en maintenant, en outre, quelques universités plus vastes. A l'heure actuelle, avec les maigres crédits qui nous sont alloués, nous ne pouvons fournir à chaque université les moyens de s'outiller convenablement, tandis que si nous pouvions concentrer nos efforts sur certains points, il serait possible de faire beaucoup mieux. Je vous dis cela sans pouvoir longuement m'étendre, mais je crois que c'est dans ce sens qu'il faut aller.

Il se pose là, également, des problèmes de locaux et des problèmes de matériel.

J'avais le devoir, après vous avoir exprimé ce plan, qui est encore un plan idéal de réforme de notre enseignement, de vous dire quelles sont les difficultés auxquelles nous nous heurtons d'ores et déjà dans notre organisation actuelle de l'enseignement.

Je me permettrai d'ajouter que je compte sur vous pour aider le ministre de l'éducation nationale à faire comprendre peu à peu ces choses. Je le dis, non pas parce que je suis à ce ministère, ou parce que je défends mon département, mais parce que c'est ma conviction profonde de toujours et qui n'a fait que se fortifier depuis que je ~~xxi~~ suis à ce poste. Nous ne saurions pas mieux placer notre argent que là. Et sans parler de l'éducation scientifique, de son rôle intellectuel et moral, de l'utilisation de chacun à la meilleure place, sans évoquer ces grands principes et sans prononcer de grandes paroles, mais en m'en tenant simplement aux nécessités politiques d'aujourd'hui vous je voudrais dire, pour citer un exemple, que lorsque j'entends parler de danger allemand qui pourrait renaître (je suis de ceux qui craignent qu'il renaisse); je le vois beaucoup plus, dans l'avenir,

de l'éducation nationale, des beaux-arts,
des sports, de la jeunesse et des loisirs

dans les laboratoires allemands que dans l'industrie lourde ou dans la recréation d'une armée allemande.

Je crois que c'est dans les laboratoires que se prépareraient les moyens de l'agression allemande, si elle devait, de nouveau, se produire et j'ai la crainte que, d'ici quelques mois ou quelques années, les laboratoires allemands ne soient, de nouveau, mieux outillés que ne le sont les nôtres. Et c'est pourquoi j'ai le devoir de pousser ce cri d'alarme, parce que je pense aussi à certaines réalités immédiates et à certaines menaces.

Je voulais, je vous le répète, vous dire ces choses et je compte sur vous pour les faire connaître autour de vous.

MME LA PRESIDENTE. Monsieur le ministre, je suis certainement l'interprète de la commission unanime en vous remerciant de votre exposé qui, bien que vous ayez voulu le qualifier de trop long et de confus, nous a paru, au contraire, trop court et particulièrement clair.

Peut-on vous demander, si ce n'est pas abuser de vos instants, de bien vouloir répondre aux questions que les commissaires auraient à vous poser?

M. LE MINISTRE. Très volontiers, madame la présidente. Je suis prêt à répondre à toutes les questions que ~~les commissaires auraient~~ ~~à vous poser.~~ Je suis à votre entière disposition.

M. DJAUMENT. Je ne voudrais pas abuser des instants de M. le ministre. Nous venons d'entendre un exposé complet. En temps que représentant de la France d'outre-mer où la question de l'éducation se pose dans toute son acuité, j'ai été très heureux d'entendre un tel

6 MARS 1947

exposé; mais M. le ministre voudra bien excuser ma franchise: je suis tenté de lui poser une question. Je serais très heureux de savoir la part que M. le ministre de l'éducation nationale entend, dans son programme, donner aux territoires de la France d'outre-mer et de l'Afrique noire en particulier.

MME LA PRESIDENTE. M. le ministre veut-il répondre à chaque question au fur et à mesure ou en bloc?

M. LE MINISTRE. Je crois qu'il serait plus rationnel de répondre tout de suite pour éviter la confusion.

Je voudrais répondre à notre collègue que je pourrais esquiver très rapidement sa question en lui disant que je ne suis pas ministre de la France d'outre-mer et que je n'ai pas sous mon autorité les écoles de l'Afrique noire, ni la charge de l'éducation ~~maximale~~ dans la France d'outre-mer en général. Mais je ne veux pas m'abriter derrière cette réponse trop facile et je voudrais lui dire qu'en tenant compte, également, de certaines réalités et, il me permettra cette expression qui ne le choquera certainement pas, de certains retards, je crois que le but vers lequel nous devons tendre, c'est de n'avoir pas deux sortes d'éducation, une pour la métropole et une pour la France d'outre-mer; mais une éducation générale, ce qui ne veut pas dire qu'on enseignera exactement les mêmes choses qu'à Paris que dans l'Afrique noire ou que dans une vieille colonie.

Justement, un de nos soucis est de nous adapter aux besoins des régions différentes; mais il faut qu'il y ait une organisation commune et, surtout, un but et un idéal communs.

C'est, je crois, toute la réponse que je peux faire pour l'instant. Je répète que je n'ai pas eu la possibilité de me pencher

6 Mars 1947

plus longuement sur cette question. Je ne peux avoir qu'une conception qui n'est pas, pour le moment, ministérielle, mais tout-à-fait personnelle, car je ne suis pas chargé de la France d'outre-mer.

M. OTT. C'est au patriote alsacien que je m'adresse et non pas au ministre de l'éducation nationale. Vous savez que nous avons, en Allemagne, un contrôle sévère de l'enseignement allemand à exercer. Or, nous sommes pour cela malheureusement, très mal montés; et lorsque les autorités d'occupation demandent du personnel à l'Education nationale, il leur est répondu qu'il n'y a personne à leur donner. Je sais bien que vous souffrez d'une grande pénurie d'agrégés, en particulier de langues vivantes. Mais enfin, il est tout de même extraordinaire que votre département ministériel réponde aux autorités d'occupation, pour les demandes de personnel à détacher, que l'on n'autorise pas le détachement des professeurs de langues vivantes, alors que c'est précisément des agrégés d'allemand dont nous avons besoin là-bas.

6 MARS 1947

Pour le contrôle des universités qui ont été ouvertes, vous savez que nous disposons de cadres infiniment peu nombreux, étant donné qu'en tout et pour tout pour le contrôle des trois universités nous n'avons que trois agrégés. Ce n'est pas suffisant. Je vous demande donc; monsieur le ministre, si l'on ne pourrait pas faire un effort supplémentaire pour cette tâche de contrôle de l'enseignement qui est véritablement capitale et pour laquelle seuls les agrégés d'allemand peuvent être vraiment qualifiés, parce qu'ils connaissent la situation, le pays et non seulement la langue, mais les moeurs, l'histoire et la civilisation.

M. LE MINISTRE.- Je voudrais répondre très simplement à notre collègue que je connais les difficultés que nous avons là-bas, en Allemagne. Je ne crois pas avoir refusé systématiquement certaines nominations en Allemagne, mais, je vous le disais tout à l'heure, je suis en proie à une grande misère. Je manque de personnel pour nos établissements et je suis obligé de mesurer mes efforts en ce qui concerne l'Allemagne. Je manque particulièrement de professeurs de langues vivantes, parce qu'on m'en a pris beaucoup. Il m'est arrivé de recevoir une lettre de M. Bidault, ministre des affaires étrangères, qui demandait de mettre du jour au lendemain, à sa disposition, cinquante professeurs de langues vivantes. L'O.N.U. et l'U.N.E.S.C.O. nous en ont pris également.

Je ne peux quand même pas supprimer totalement l'enseignement des langues vivantes en France, car, si intéressante que soit la dénazification des allemands, j'ai surtout la charge

éduquer les Français.

Je suis prêt à étudier toutes les demandes qui me seront faites et je me tiens en rapport avec le représentant en Allemagne des questions d'éducation. Je vous prie de croire que celles-ci me passionnent, car j'ai des raisons de m'intéresser aux allemands, qui se sont beaucoup intéressés à moi-même. Je ne néglige vraiment pas, je vous l'affirme, ces questions.

Nous avons créé, à notre ministère, un bureau qui est chargé d'établir la liaison entre nos représentants là-bas et moi-même. Tout l'effort que je pourrais faire je le ferai, mais je vous le répète, je suis en proie à toutes sortes de difficultés dans ce domaine du personnel et j'ai, notamment, à répondre à de nombreuses protestations des parlementaires des différents départements lorsque je supprime un poste.

M. OTT.- Je vous remercie de cette déclaration, monsieur le ministre.

M. MOREL.- Je voudrais, monsieur le ministre, attirer votre attention sur une situation un peu particulière:

Dans votre projet de réforme de l'enseignement figure la transformation de certains collèges en lycées. Il est des départements qui n'ont pas de lycées et seulement des collèges qui périclitent. Je cite le cas d'un petit département où une seule commune a à sa charge l'entretien d'un lycée, d'un collège technique, d'un collège de jeunes filles, d'une école normale, de trois écoles communales et de plusieurs écoles rurales. Elle ne peut donc remplir le rôle qui devrait normalement être le sien.

Ces collèges sont dirigés par un principal qui est trop

absorbé par les questions matérielles pour avoir une direction d'ensemble sur l'établissement. Résultat : les professeurs s'en désintéressent et surtout les jeunes; ils ne trouvent pas là la discipline et l'exemple qu'ils comptaient avoir et ils ne demandent qu'à partir.

Ne pourrait-on pas hâter la transformation de ces collèges en lycées? C'est une chose qui peut se faire immédiatement et qui soulagerait énormément les finances communales, car la commune ne peut subvenir à l'entretien de ceux-ci.

M. LE MINISTRE.- Je connais cette situation et je m'en suis déjà préoccupé.

De plus en plus, les communes ont des difficultés financières et hésitent à entretenir un collège, d'autant plus que la plupart des élèves du collège ne sont pas de la localité et viennent quelquefois ~~très~~ ^{de points} éloignés du département. Il est donc injuste que la ~~commune~~ doive entretenir un collège servant à toute une région.

Je sais également que la tâche des principaux est devenue très difficile et qu'ils sont beaucoup trop pris par les questions d'ordre matériel, comme vous le disiez tout à l'heure. Ce n'est pas d'ailleurs seulement le cas des principaux de collèges, mais de tous nos directeurs d'établissements, quels qu'ils soient, et même celui des directeurs de mon ministère qui sont beaucoup trop pris.

J'envisage d'ailleurs une réforme profonde de mes directions. Car, chacun doit s'occuper à la fois de questions de personnel, d'avancement, de nominations, de retraites, des questions

6 MARS 1947

de matériel et de locaux scolaires. Il ne lui reste plus de temps pour s'occuper de ce qui devrait être d'abord son métier : les questions pédagogiques, l'organisation de son enseignement qui doit être sa première et unique tâche. Je vais donc essayer de transformer la structure de mon ministère pour laisser ces directeurs à leur véritable mission.

J'en reviens à vos collèges. J'ai, pour eux, un projet qui consiste à nationaliser tous les lycées et collèges de France. Les communes ne peuvent plus supporter les frais que ces établissements occasionnent; nous les nationaliserons sans leur enlever d'ailleurs le caractère quelquefois régional qu'ils ont. Nous maintiendrons un conseil d'administration dans lequel le conseil municipal et le conseil général, ~~les~~^{les/} associations des parents d'élèves seront largement représentés. Mais ce que nous voulons c'est nous substituer aux communes pour l'entretien de ces lycées et de ces collèges.

Je crois qu'il y a là une nécessité absolue. Je l' ai expliqué à mon collègue des finances en lui faisant voir que ce ne serait pas une nouvelle charge pour l'Etat, car nous sommes déjà obligés de subventionner la plupart de ces collèges. Les municipalités se retournent vers l'Etat quand elles sont en déficit. C'est donc bien le moment d'aborder cette réforme.

Je ne peux vous fixer de date pour celle-ci; mais mon projet est presque achevé. Il se peut que nous ayons des résistances locales, que telle municipalité tienne à conserver son établissement scolaire. Mais je suis convaincu que ce sera un bien-fait pour tout le monde à condition qu'on laisse bien entendu

de l'éducation nationale, des beaux-arts,
des sports, de la jeunesse et des loisirs - 60 -

aux gens de leur ville, leurs mot à dire et même plus dans l'administration du lycée.

M. JEAN RICHARD-BLOCH.- Je voudrais d'abord dire à M. le ministre avec quel intérêt passionné et même quelle émotion, nous avons entendu de sa bouche le développement de ce grand plan de réforme de l'enseignement.

Le ton volontairement technique et objectif que le ministre a eu soin de garder, a rendu encore plus émouvante la peinture de ce grand édifice qui est en train de s'organiser et auquel je ne vois de comparaison dans notre histoire nationale que le grand plan de réforme de Condorcet. Je crois qu'il faut remonter jusque là pour arriver à une période où les grands problèmes ont été abordés avec autant d'élan et de lucidité.

Il y a bien longtemps, j'ai débuté moi-même dans l'enseignement, comme professeur agrégé. J'ai été dans l'obédience de l'université de Besançon, puis de Poitiers. Mon expérience personnelle, bien que remontant très loin, m'a rendu particulièrement sensibles certains chapitres du développement que le ministre a bien voulu nous donner sur les nécessités de regrouper, pour les revaloriser, certaines universités trop faibles pour vivre de leur propre force.

Je me rappelle que, jeune professeur, au lycée de Poitiers, j'avais essayé d'intéresser beaucoup de personnalités de cette vieille ville universitaire à l'idée qu'une université comme celle de Poitiers, qui a dans son ressort deux grands ports comme La Rochelle et La Pallice, pouvait créer un institut d'Océanographie. Je me suis aperçu qu'un tel effort excédait de beaucoup

6 MARS 1947

les forces d'une Université dont la base était trop réduite.

Une chose qui nous a aussi beaucoup intéressé, c'est la peinture que le ministre a fait de la décadence de notre enseignement secondaire. Ayant beaucoup, si je puis dire, "roulé ma bosse" à travers le monde, je suis convaincu que notre agrégation est un des meilleurs examens qui existe actuellement.

M. LE MINISTRE.- Son prestige est considérable.

M. JEAN RICHARD-BLOCH.- Elle forme des maîtres que ni l'enseignement secondaire anglais, ni l'enseignement allemand, ne peuvent égaler. Et pourtant aujourd'hui les agrégés désertent l'université et ceux qui y restent, je ne vous apprendrai rien, sont très découragés. Il est donc urgent de renouveler la matière enseignable.

Une partie du découragement des professeurs agrégés vient nécessairement des conditions précaires qui leur sont faites; mais aussi je pense que l'esprit des sacrifices, de dévouement, de passion pour leur métier, est assez grand chez eux pour que beaucoup acceptent même une situation modeste, voire insuffisante, s'ils trouvaient des satisfactions de métier. Or, celles-ci leur sont de plus en plus retirées.

L'autre jour, dans une ville de province, après une conférence que j'avais faite, un groupe de professeurs du lycée de jeunes filles, a demandé à me parler. J'ai eu, en face de moi, sept professeurs qui appartenaient à tout l'éventail des partis politiques et qui, toutes, m'ont fait de ce lycée, un portrait lamentable, non pas seulement, pour les raisons que vous avez

- 6 MARS 1947

indiquées, monsieur le ministre; mais aussi à cause de l'apathie des élèves et d'une sorte de relâchement de leur valeur intellectuelle et de leur activité, car ceux-ci se recrutent de plus en plus dans une classe restreinte de la société.

Je crois qu'undes gros avantages du plan que vous avez développé, monsieur le ministre, c'est d'élargir la base de recrutement de l'enseignement et de mettre ainsi en compétition toutes les forces intellectuelles de la jeunesse des différentes classes sociales pour le plus grand bien des maîtres.

Pour ce qui est du premier point abordé par le ministre dans son exposé, il me permettra de dire que j'ai été un peu surpris par la sévérité dont il a fait preuve à l'égard de la commission Langevin. Le ministre est resté, d'ailleurs, dans son exposé, très en deçà des termes d'une résolution qui a été déposée à l'Assemblée nationale et qui nous a beaucoup étonné par le ton tout à fait inusité de certaines attaques qu'elle contenait.

Voulant voir clair dans cette question, j'ai écrit à mon ami Wallon, pour lui demander des renseignements. Je vous demande la permission de vous lire la réponse que j'en ai reçue hier. La voici :

"J'ai lu la proposition de résolution que vous me communiquez. Je suis d'accord avec la résolution elle-même. Unde mes derniers entretiens avec Langevin portait sur la nécessité d'aboutir maintenant à des textes.

Quand j'ai accepté de présider la commission, s'est en spécifiant que nous devions avoir terminé nos travaux dans trois mois, et la promesse sera tenue si le ministre lui-même ne nous

demande pas de reprendre la discussion.

Pour l'exposé des motifs, il est inadmissible et contient des contre-vérités flagrantes".

M. LE MINISTRE.- J'ignore cette proposition de résolution et je ne sais même pas de qui elle émane.

Mme LA PRESIDENTE.- Nous allons vous en faire part, monsieur le ministre.

M. JEAN RICHARD-BLOCH.- Elle est présentée par plusieurs parlementaires de l'Assemblée nationale.

Je vais laisser à M. le ministre le temps de prendre connaissance de ce texte.

.....

Je poursuis :

" Il est impossible que le ministre ait tenu devant la commission des propos de cette nature. Pour chaque séance de la commission un procès-verbal a été rédigé dont le texte a été remis à tous les membres présents. La collection de ces procès-verbaux était déposée rue de l'Odéon; quand le service a été supprimé elle a été transportée au Musée pédagogique.

Le ministre paraîtrait désireux qu'elle fut transportée au ministère. J'en donnerai l'ordre dès que les locaux satisfaisants nous seront affectés.

Entre les mains des héritiers Mangevin, doit se trouver une collection personnelle des procès-verbaux, comme en ont tous

les membres de la commission.

6 MARS 1947

Langevin avait reçu à titre personnel des documents d'origine privée; il en avait annoté quelques-uns. J'ai demandé à ses collaborateurs personnels de nous les céder pour constituer les archives Langevin. Satisfaction m'a été donnée immédiatement.

Tous ces renseignements dont il est impossible de contester l'exactitude montrent combien le ton adopté à l'égard de Langevin est, pour ne pas dire plus, déplacé".

Je me suis permis, monsieur le ministre, de vous mettre en face de la réponse de Wallon qui répond à ce que vous avez dit. Mais comme vous aviez l'air de penser que les procès-verbaux n'existaient pas, j'ai cru devoir déposer cette réponse devant vous.

M. LE MINISTRE.- Je voudrais dire que je n'ai pas cru, au moins dans mes paroles, être sévère à l'égard de la commission Langevin. Je n'ai pas cru devoir rendre un hommage à Langevin, avec lequel j'ai eu de très nombreuses conversations au cours de l'année passée.

Je sais, avec quelle passion, il a dirigé les travaux de cette commission. Langevin était, nous le savons tous, un grand savant et un grand citoyen. Il était devenu, par son propre effort et ses propres tendances, un très grand pédagogue. Je ne lui ai pas rendu cet hommage, j'ai peut-être eu tort; mais je l'ai fait dans d'autres circonstances :

J'ai proposé, en effet, que les obsèques du professeur Langevin soient des obsèques nationales, et j'ai eu, ce jour-là, l'occasion de dire quelle reconnaissance l'éducation nationale lui doit. Je rends hommage, d'ailleurs, à tous les membres de la com-

mission Langevin qui ont préparé un immense et superbe travail, dont vous aviez raison de dire que depuis Condorcet il n'est pas d'équivalent en France, et peut-être même dans le monde.

Ayant ainsi réparé ce qui n'était pas un oubli, mais ce que je n'avais pas cru ~~dixit~~ utile de faire ici devant vous, je me suis sans doute mal fait comprendre; j'ai simplement dit ceci :

Lorsque je suis arrivé au ministère, j'ai été surpris que le ministre n'ait jamais été saisi de proposition ni même de procès-verbaux. Je n'accuse personne.

Il existait un service que j'ai supprimé pour beaucoup de raisons, le service Grandjouan.

M. Grandjouan n'a jamais établi de contact avec moi; jamais je n'ai su même qu'il avait le dépôt des procès-verbaux de la commission Langevin.

J'ai exprimé le désir devant la commission, d'ailleurs la lettre de M. Wallon en témoigne, d'être saisi le plus rapidement possible, de conclusions. Je crois vraiment qu'il y a intérêt à ce que les discussions ne se prolongent pas à l'infini. Le plan tel qu'il est sera rodé, mis à l'épreuve. Nous ne l'appliquerons pas demain, dans son intégrité, mais nous pouvons déjà nous en inspirer tous les jours pour préparer le terrain pour la grande réforme.

Je crois qu'il faut, avant tout, aboutir à des conclusions. J'ai mis en garde la commission Langevin, et je lui suis infiniment reconnaissant de ce qu'elle a fait. Mais je ne voudrais pas qu'elle apparaisse comme une académie qui discute à l'infini.

Voilà mon attitude vis-à-vis de la commission Langevin.

Quant à cette proposition de résolution, je vous répète que je l'ignorais. Il se peut que je l'aie reçue, mais vraiment cela m'avait échappé, et je regrette qu'on ait pu employer peut-être des termes choquants.

Il faudra que je la lise attentivement.

Je suis aussi de ceux qui pensent qu'une grande réforme comme celle-là, nous ne pouvons l'aborder par le biais des discussions budgétaires. Je me suis élevé à l'Assemblée constituante contre la tentative qui avait été faite par un de mes prédecesseurs. Je dis que ces problèmes-là devraient être mûrement examinés au Parlement et d'abord par des commissions compétentes.

M. BLOCH. - Au moment de l'audition de M. le ministre de l'Education nationale, le 7 février, nous avons été surpris qu'aucun procès-verbal de la commission de l'enseignement n'ait été établi. Peut-être les héritiers du ^{professeur} Langevin arriveront à trouver la trace de ses travaux?

M. LE MINISTRE . - J'ai dit exactement à la commission de l'Assemblée nationale, ce que je dis aujourd'hui devant vous.

Je n'ai pas été saisi de procès-verbaux, mais je sais que M. Langevin a laissé des travaux et des notes. Je sais que certains de ses collaborateurs sont ^{en train} ~~contraints~~ d'examiner ces notes.

Vous pensez bien qu'il n'était pas dans ma pensée d'espérer la plus petite critique contre la façon dont avait travaillé la commission Langevin. J'ai montré envers la commission Langevin la plus grande déférence, puisque je l'ai prié de nommer elle-même son président.

M. BLOCH.- Nous avons entendu avec beaucoup de plaisir la mise au point de M. le ministre.

6 MARS 1947 - 62 -

M. JANTON. - Monsieur le ministre, je voudrais présenter une petite suggestion. Vous avez évoqué, tout à l'heure, cette grave crise du personnel qui sévit actuellement dans l'enseignement et le découragement de beaucoup de nos maîtres qui n'arrivent pas à avoir une vie suffisamment décente et s'efforcent ^{/en travaillant/} de trouver des compléments pour avoir une vie meilleure ^{/dans} d'autres administrations, ou même dans des entreprises privées.

Beaucoup d'entre eux ne seraient pas mécontents s'il était possible, tout en leur décernant un traitement de base qui a besoin d'être relevé, de leur donner un complément sous forme d'heures supplémentaires.

Je n'ai pas consulté les représentants de nos organisations syndicales avant de vous faire cette suggestion, ~~mais~~ je suis certain qu'elle correspondrait au désir d'une foule de membres de l'enseignement, obligés d'aller chercher ailleurs un complément. Certains sont même journalistes à leurs heures perdues, ce qui est nuisible à leur travail. Si on leur octroyait des heures supplémentaires, ils fourniraient un service plus important et ne seraient pas détournés de leur véritable activité professionnelle.

La encore il faut que ces indemnités pour heures supplémentaires soient considérablement relevées parce qu'à l'heure actuelle, les professeurs à qui elles sont en quelque sorte, imposées ne les trouvent pas du tout à leur goût. Ils ont un peu l'impression qu'on les paie à des tarifs qui ne sont pas dignes de leur fonction de professeurs.

Il y a une deuxième question que je voudrais vous poser, monsieur le ministre.

6 MARS 1947

Il semble que l'on ne trouve pas toujours dans l'entourage de l'université, tout l'encouragement qui serait désirable. Je me permettrai d'évoquer une question qui m'intéresse particulièrement. Nous avons eu à Rennes un recteur nommé au mois d'octobre; il a pris possession de ses fonctions, mais on n'a trouvé pour le loger qu'une chambre de pension au lycée de jeunes filles, alors qu'il est marié et a deux enfants. Au bout de trois mois, et étant donné que, ni la Municipalité, ni la Préfecture, n'avaient pu mettre à sa disposition un appartement décent, il a demandé de quitter cette fonction.

Je me demande si, dans des ~~situations~~ ^{situations} comme celle-là, il ne serait pas possible, monsieur le ministre, d'intervenir auprès du Préfet ou du Maire de la façon la plus énergique, afin que de tels incidents ne se renouvellent pas.

M. LE MINISTRE. Votre première question concerne le taux des heures supplémentaires. J'avais prévu dans mon budget le relèvement de ce taux, mais le ministère des finances s'y est opposé. Je vous dirai d'ailleurs que ce qu'il faut poursuivre c'est la revalorisation de la fonction enseignante, en même temps que la revalorisation de la fonction publique.

Jedéplore que nous ayons été obligés de donner trop d'indemnités de toutes sortes. Au mois de janvier 1945, le gouvernement et l'Assemblée constituante avaient décidé de supprimer toutes les indemnités, mais, en fait, on les a rétablies. On en a même créé de nouvelles et ce sont les fonctionnaires des finances qui ont donné l'exemple. On en arrive au fait suivant ; le fonctionnaire sait bien ce qu'il touche comme

émoluments à la fin du mois, mais il ne sait plus du tout de quoi est composée la somme qu'il perçoit.

J'ai été saisi de la demande d'un instituteur me disant:

" Nous recevons notre traitement mensuel par chèque postal, nous encaissons une somme globale et nous ne savons pas ~~qu'il~~ y a une erreur dans le décompte." Il m'a demandé que l'on décompose la somme qu'il touche.

Il faut donner aux fonctionnaires des traitements convenables et n'octroyer des indemnités que si vraiment elles sont motivées par des tâches spéciales. Il faudra prévoir des indemnités de direction et des indemnités pour heures supplémentaires. Il faut mettre de l'ordre dans ce maquis d'indemnités.

Les membres de la commission me disaient que la Fédération de l'éducation nationale avait établi un projet qui avait été admis par la Fédération des fonctionnaires.

En ce qui concerne les heures supplémentaires, j'avais prévu dans mon budget les crédits nécessaires, mais le ministère des finances nous les a refusés.

La deuxième question concerne le logement des fonctionnaires.
l'histoire.
Je connais *l'instituteur* de Rennes dont vous m'avez parlé et je ne trouve pas de recteur parce que personne ne sait où se loger.

M. JANTON. Monsieur le ministre, si vous me permettez, je me fais fort de *lui* trouver un appartement.

M. LE MINISTRE. Je soupçonne un peu, justement, que si le recteur dont nous parlons n'a pas trouvé de logement, c'est parce qu'il n'était peut-être pas très bien vu de tous les doyens.

Le même problème se pose pour d'autres villes, ainsi je ne peux plus nommer de professeur à Caen et c'est ce qui a provoqué du désordre à la dernière rentrée scolaire. Des lycées n'ont pas été pourvus de professeurs jusqu'au 20 novembre. Nous avions nommé des professeurs sur leur demande mais ils ont cherché un logement sur place pendant huit jours, ils n'ont rien trouvé et ont fait savoir que dans ces conditions, ils n'acceptaient pas le poste qui leur était confié.

Chaque fois que l'on veut entreprendre quelque chose, on se heurte à cette question du logement. Vous savez bien que le ministre de l'éducation nationale est assez désarmé à ce sujet. Je peux écrire aux préfets et aux maires en leur demandant de m'aider. Certains font peut-être moins que ce qui est en leur pouvoir, mais voilà quelle est la situation à l'heure actuelle.

M. HOCQUARD. Je voudrais présenter une suggestion. Vous avez parlé tout à l'heure, monsieur le ministre, des nationalisations de collèges; je crois qu'il y a là une question beaucoup plus générale .

Jeudi, j'ai eu un entretien avec le directeur général des affaires du ministère de l'intérieur, au ministère des finances. Le ministre des finances serait accessible à l'idée suivante: actuellement, presque toutes les municipalités reçoivent des subventions qui sont très difficiles à établir. Je disais au ministre des finances qu'il y a là quelque chose de très onéreux pour toutes les communes et j'ajoutais: " Ne pourriez-vous pas - et ceci ne fait aucun dommage à votre budget - bloquer une certaine part de ces subventions avec la subvention spéciale pour études scolaires ?"

M. LE MINISTRE. Je retiens votre suggestion.

M. SOUTHON. Monsieur le ministre, vous nous avez dit tout à l'heure qu'un certain nombre d'universités de province végétaient et vous avez cité le cas de Besançon. Vous avez dit qu'il y aurait lieu d'en supprimer, mais dans certaines grandes villes, il y a trop d'étudiants et vous avez évoqué les problèmes du logement et de la nourriture.

Je vous demande si, dans ces conditions, il n'y aurait pas lieu de maintenir, au moins pour l'instant, toutes les facultés existant dans les petites universités de province.

M. LE MINISTRE. Je vous répondrai que je ne songe pas à faire la réforme par petits paquets.

En attendant l'application du grand projet Langevin, nous mettons à l'étude le projet de réforme de nos universités, mais je n'ai pas l'intention de faire cela par petits morceaux et de supprimer avant de pouvoir substituer quelque chose de plus utile et de plus efficace.

Je n'ai pas l'intention du supprimer les écoles de médecine. Les conseils universitaires m'ont demandé de faire une petite réforme; ~~mixjka~~ ils affirment que les examens passés dans les écoles de médecine ne sont pas sérieux et que l'on a vu des étudiants aller s'y faire inscrire après avoir été "collés" dans les facultés. De cette façon, ils obtiennent leur diplôme dans une école de médecine

J'ai décidé que les élèves de l'école de médecine iraient passer leurs examens devant les facultés. Cela a, évidemment, soulevé

6 MARS 1947

une grosse émotion, mais il est abusif d'interpréter ce changement comme une étape vers la suppression des écoles de médecine.

M. PAJOT. Je voudrais vous parler de la question des locaux. Il est peut-être difficile de maintenir des établissements scolaires en province, mais ne croyez-vous pas qu'il y aurait aux environs immédiats de Paris des établissements incomplètement garnis.

Le collège de Fontainebleau, par exemple, peut contenir 600 élèves et il n'y en a que 400. Il y aurait une sorte d'orientation, qui pourrait venir du ministère, vers ces établissements incomplètement garnis et l'on pourrait, dans un délai très rapide, loger ainsi un certain nombre d'élèves dans la région de Paris.

M. LE MINISTRE. Je ne demande pas mieux, et s'il y a des possibilités, elles seront utilisées. Nous ferons une enquête; quelques-fois un ensemble de petites choses arrive à en faire une assez grande. Vous signalez le cas du collège de Fontainebleau, je vais m'en occuper tout de suite.

Il y a aussi les établissements militaires; j'aimerais que les autorités militaires mettent à ma disposition certains locaux. Je livre une bataille journalière pour obtenir des bâtiments militaires.

A la suite de difficultés, j'avais convenu avec le ministre de l'armée de créer une commission interministérielle composée de représentants du ministère de la guerre et du ministère de l'éducation nationale, et qui examinerait nos demandes de logement et les possibilités militaires. La commission a travaillé dans un bon esprit mais, sur place, nous nous sommes heurtés à des difficultés

considérables. Ainsi, j'avais obtenu une caserne à Strasbourg; la commission interministérielle me l'avait attribuée et les autorités militaires étaient d'accord mais, six ou huit mois plus tard, les militaires étaient toujours dans les casernes. Il suffit que les autorités ^{militaires} apprennent que l'on va occuper une caserne pour qu'elles mettent quatre ~~et~~ hommes et un caporal et déclarent qu'elle est indispensable à la défense nationale.

Il y a d'autres bâtiments où nous pourrions loger soit nos étudiants, soit nos professeurs. C'est une bataille que je livre et nous avons déjà obtenu certains résultats. Je pense que si nous trouvions de tous côtés la compréhension et le souci de l'intérêt national, nous obtiendrions des résultats beaucoup plus tangibles.

M. CHAMPEIX. Monsieur le ministre, je voudrais vous poser une simple question: vous avez parlé d'une école qui pourrait faire de l'enfant ~~de~~ un ouvrier. Cela permettrait de respecter l'originalité de l'individu en exaltant ses qualités, en lui donnant le sens du devoir social, puisque l'école doit être considérée comme un service social, au plein sens ~~du~~ mot.

Je voudrais savoir si, dans l'esprit de la commission Langevin, cette école de demain serait une école nationalisée ou si, parallèlement, à côté de cette école, pourrait vivre l'école libre?

M. LE MINISTRE. D'après tout ce que j'ai pu apprendre ~~des~~ des travaux de la commission Langevin, il me semble que cela impliquerait, évidemment, la nationalisation de l'enseignement. Il se peut qu'il y ait des périodes transitoires, je n'en sais rien. En tout cas, si l'on n'aboutissait pas à la nationalisation de l'enseignement, il faudrait un contrôle très serré de ce qui pourrait

6 MARS 1947

subsister de l'école privée.

MME LA PRESIDENTE. Monsieur le ministre, je vais vous poser une question: est-ce qu'il y a un plan de réalisation avec des étapes échelonnées sur un certain nombre d'années pour l'application de ce plan Langevin?

M. LE MINISTRE. Non, madame, mais je ne crois pas que ce soit le travail de la commission. J'estime qu'il s'agit là d'un travail administratif incomptant au ministre et à ses services; ensuite, ce sera, bien entendu, le travail du Gouvernement et du Parlement.

La commission Langevin doit nous proposer un projet de réforme il nous incombera d'examiner son adoption ou son refus mais, par la suite, lorsqu'il ~~se~~ s'agira de réalisations, l'administration s'en occupera.

MME LA PRESIDENTE. Rien n'est fait ?

M. LE MINISTRE. Non, madame.

MME LA PRESIDENTE. Dans l'état actuel des choses, ne prévoit-on pas un passage qui permettrait à la réforme de n'être pas trop locale ?

M. LE MINISTRE. Je crois qu'il faut obtenir, dans les années qui viennent, d'abord une augmentation de notre personnel, parce qu'il faut, avant tout, créer des écoles et avoir des maîtres qualifiés. Il faudra, en même temps, pratiquer une large ~~de~~ politique de constructions scolaires.

6 MARS 1947

70

64

Vous voyez les difficultés, elles sont considérables. Je crois qu'il ~~nous~~ faut nous résoudre à demander que l'on nous construise du demi-dur, du provisoire.

Je ne suis pas opposé au demi-dur; j'ai la conviction que notre enseignement va évoluer avec une telle rapidité que nous éprouverons plus tard un véritable soulagement à ne pas être enfermés dans des corsets de pierre. Il faudra pratiquer ce qui se fait en Amérique, c'est-à-dire des systèmes scolaires tout-à-fait nouveaux, assez élastiques pour s'adapter à une forme d'activité qui est en pleine évolution, presque en "révolution".

En tout cas, après avoir bien réfléchi à la question, j'ajoute qu'il faut que nous demandions aux pouvoirs publics de faire du demi-dur, si l'on ne peut pas installer du dur. C'est une question sur laquelle on peut avoir des avis très différents, mais je vous demande d'y penser. Elle vous paraît peut-être un peu curieuse, un peu nouvelle, mais je ^{me} demande si ce n'est pas vers cette voie qu'il ~~qu'il~~ faut se diriger.

En ce qui concerne l'école normale supérieure de Sèvres, nous avons cherché dans tout Paris à la loger et avec quelle patience! quel acharnement! Nous n'avons rien trouvé et nous en sommes réduits aujourd'hui, à faire construire sur les terrains universitaires du demi-dur pour que l'école puisse ouvrir au mois d'octobre.

MME LA PRESIDENTE. Quelle est la réalisation de la réforme sur le plan des méthodes pédagogiques?

M. LE MINISTRE. Nos 5e et 6e nouvelles constitueront des expériences actives. Dans ce domaine, nous dépassons déjà la période

6 MARS 1947
71

65

*de l'éducation nationale, des beaux-arts,
des sports, de la jeunesse et des lises*
des expériences et nous sommes en pleine réalisation.

MME LA PRESIDENTE. Monsieur le ministre, pourriez-vous nous entretenir un autre jour des 5e et 6e nouvelles?

M. LE MINISTRE. Très volontiers. Je demanderai au directeur des 5e et 6e nouvelles de m'accompagner. Je sais que cette question intéresse non seulement les pédagogues, mais aussi l'opinion.

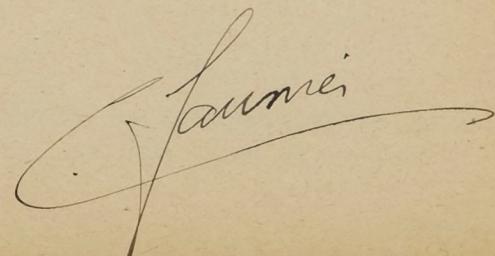
Je crois que c'est une expérience féconde; en tout cas, elle a obligé l'enseignement secondaire, qui était devenu un peu routinier, à réfléchir et à se renouveler.

M. JEAN-RICHARD BLOCH. Monsieur le ministre, nous avons été d'autant plus heureux d'entendre vos déclarations sur les projets de réalisation de demi-dur que nous avons, sous les yeux, l'exemple d'une fâcheuse réalisation de dur, l'école de médecine de la rue Saint-Germain des Prés.

MME LA PRESIDENTE. La commission remercie M; le ministre des instants qu'il a bien voulu nous accorder et des explications qu'il nous a données.

M. LE MINISTRE. Je remercie les membres de la commission de m'avoir accordé leur attention pendant deux heures et demie.

La séance est levée à douze heures trente minutes.



COMMISSION DE L'EDUCATION NATIONALE ET DES BEAUX-ARTS,
DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS.

Présidence de Mme SAUNIER, Présidente

Séance du mercredi 12 mars 1947

La séance est ouverte à 17 heures 15.

Présents : MM. Jean-Richard BLOCH, BONNEFOUS (Raymond), CHAMPEIX,
Mlle DUMONT (Mireille), MM. GRANGEON, Amédée GUY, HOCQUARD,
LERO, MENU, OTT, PAJOT (Hubert), PFLEGER, PUJOL, Mme
SAUNIER, M. SOUTHON.

Excusés : MM. BARON, BOLLAERT (Emile), CAYROU (Frédéric), Mme Eboue,
M. RACAULT, Mlle TRINQUIER.

ORDRE du JOUR

I - Désignation d'un rapporteur de la proposition de résolution de M. OTT (n° 60) tendant à inviter le Gouvernement à supprimer les règles de reclassement interne pour certains personnels de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur.

II - Informations sur le centre de Formation International.

III - Examen éventuel des chapitres du budget extraordinaire intéressant l'Education Nationale et les Beaux-Arts, les Sports, la Jeunesse et les Loisirs.

IV - Questions diverses.

Compte-rendu

Mme la Présidente fait connaître la démission de M. BERLIOZ, comme membre de la Commission et la candidature

de Mme PACAUT au même poste.

Mme la Présidente donne lecture d'une lettre du syndicat National de l'Enseignement secondaire adressée à la Commission et dont les points essentiels traitent :

1° - de la suppression de la perte d'ancienneté pour l'accès au cadre supérieur.

2° - de l'indemnité de hors-classe pour les lycées parisiens.

3° - de la revalorisation des heures supplémentaires dans l'enseignement.

M. OTT approuve les 3 revendications présentées et signale que la 1ère fait l'objet de sa proposition de résolution (n° 60).

Après échange de vues, la Commission décide de déposer une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour revaloriser les heures supplémentaires dans l'Enseignement. Cette proposition sera probablement renvoyée devant la Commission des Finances et on demandera à M. JANTON, à la fois membre de la Commission des Finances et membre de la Commission de l'Education Nationale, de bien vouloir se charger du rapport.

Mme La Présidente donne connaissance d'une lettre de l'Association Générale des Etudiants de Limoges tendant à demander la transformation de l'Ecole préparatoire de médecine de Limoges en école de plein exercice.

M. J.R. BLOCH rappelle que le Ministre de l'Education Nationale, abordant ce problème la semaine dernière au cours de son audition devant la Commission, a déclaré qu'il n'était pas possible, à la veille d'une réforme générale de l'Enseignement, de traiter des problèmes locaux. Il a également confirmé sa décision selon laquelle les élèves des écoles de médecine iraient passer leurs examens devant les facultés.

M. SOUTHON demande que ces écoles soient maintenues là où elles existent en raison de la crise du logement et de la vie chère.

Après discussion au cours de laquelle, Mme la Présidente, MM. J.R. BLOCH, Amédée GUY prennent la parole, il est décidé de répondre à l'Association des Etudiants de Limoges que la Commission a examiné leur requête avec bienveillance mais qu'il ne lui paraît pas possible, actuellement, de la soutenir. En effet, la réforme des universités ne peut être faite par petits morceaux mais elle doit entrer dans le cadre du projet LANGEVIN. La Commission, cependant, demandera au Ministre de bien vouloir envisager les mesures administratives qui permettront de

pallier aux plus graves inconvenients résultant des déplacements des étudiants : ex: remboursement des frais de transport aux étudiants qui se sont déplacés pour se présenter à un examen. Ex : envisager le déplacement des professeurs plutôt que celui des étudiants à l'époque des examens.

L'ordre du jour appelle la désignation d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 60) de M. OTT, tendant à inviter le Gouvernement à supprimer les règles de reclassement interne pour certains personnels de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement supérieur.

M. OTT présente l'exposé des motifs de sa proposition.

MM. HOCQUARD et PUJOL soutiennent le même point de vue.

A l'unanimité, la Commission désigne M. OTT comme rapporteur.

L'ordre du jour appelle les informations sur le Centre de Formation International.

Mme la Présidente ~~■■■■■~~ donne lecture d'un rapport détaillé sur l'activité et les buts du Centre de Formation International, créé au lendemain de la Libération, pour permettre à la jeunesse, qui s'était sacrifiée ~~pour~~ la lutte contre l'ennemi, de se réadapter à la vie des études et, par l'application d'un vaste plan de coopération intellectuelle et pratique mondiale, de poursuivre sa mission.

Mme la Présidente interroge les commissaires sur le point de savoir s'ils jugent utile d'entendre M. VIANNAY. Une large discussion s'instaure au cours de laquelle MM. J.R. BLOCH, DJAUMENT, OTT, HOCQUARD, CHAMPEIX, PAJOT, Mlle DUMONT, prennent la parole.

M. DJAUMENT très intéressé par le C.F.I. craint que l'audition de M. VIANNAY ne crée un précédent. Il serait préférable que les collègues qui s'intéressent à ce mouvement s'informent personnellement.

M. PAJOT au contraire, est d'avis d'entendre M. VIANNAY ne serait-ce qu'à titre d'expérience car la Commission a le devoir d'entendre le plus de monde possible.

M. J.R. BLOCH félicite la présidente pour son intéressante communication et la prie ainsi que les autres membres de la ~~commission~~ communication d'apporter le plus souvent possible des informations de l'extérieur. Cependant, il ne lui paraît pas souhaitable d'entendre M. VIANNAY car une pareille audition donnerait une consécration officielle au C.F.I. Or, il faut être prudent à l'égard de ces créations nouvelles dont les buts, très louables à l'origine, peuvent être déviés et dont

on ne connaît pas tous les promoteurs.

M. Amédée GUY appuie M. J.R. BLOCH et tire argument des errements du Parlement. Il arrivait souvent en effet, que des députés fassent l'objet de campagnes de presse basées sur des refus d'audition.

Mme la Présidente résume le débat : la majorité de la Commission s'est prononcée contre l'audition mais néanmoins, approuve l'utilité de recevoir des informations de l'extérieur et de source non officielle. On pourrait suggérer à M. VIANNAY de faire une conférence à laquelle seraient conviés les membres de la Commission. L'ordre du jour appelle l'examen du Budget extraordinaire.

Mme la Présidente signale que M. RACAULT se trouve actuellement à la Commission des Finances qui examine les chapitres intéressant l'Education Nationale. M. RACAULT fera connaître, au cours de la prochaine séance, les résultats de cet examen.

Mme la Présidente rappelle que, lors d'une récente séance, un commissaire avait signalé que certains enfants de l'Assistance publique étaient envoyés dans des écoles privées. Or, une proposition de loi relative à l'application de la loi sur la fréquentation scolaire pour les pupilles de l'Assistance publique vient d'être déposée à l'Assemblée Nationale.

Mme la Présidente se fait l'interprète de la Commission pour adresser à M. BOLLAERT ses félicitations pour sa nomination au poste de Haut-Commissaire de France en Indochine.

Elle indique qu'il faudra demander son remplacement au sein de la Commission de la commémoration de la révolution de 1848.

Sur une observation de M. J. R. Bloch

Mme la Présidente demande aux commissaires leur avis sur un point de terminologie. Faut-il dire Mme la Président ou Mme la Présidente?

Après discussion générale, la Commission se prononce en faveur de la seconde expression plus conforme à la grammaire, à l'usage, à l'ouïe et au féminisme en général.

La séance est levée à 19 heures.

La Présidente :

C. Jaurier

COMMISSION DE L'EDUCATION NATIONALE, DES BEAUX-
ARTS, DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DES
LOISIRS.

COMpte-RENDU

Présidence de Mme SAUNIER, Présidente.-

Mme la Présidente propose d'aborder immédiatement la discussion du budget extraordinaire concernant l'Education Nationale. On est ainsi décidé.

Elle donne lecture d'une note du Bureau du Syndicat National de l'Enseignement. La séance est ouverte à 17h.15. -
Séance du mercredi 26 mars 1947.-

M. RACAULT fait savoir que les crédits demandés pour les Centres d'apprentissage sont réduits de 10% par la Commission des Finances. Ces réductions sont dans la continuité des crédits accordés en 1946. Cette réduction n'a pas été faite au niveau de l'utilité des Centres d'apprentissage.

Présents : MM. BAROUX, BONNEFOUS (Raymond), BORDENEUVE, CAYROU (Frédéric), CHAMPEIX, Mlle DUMONT (Mireille), Mme EBOUE, MM. GRANGEON, Amédée GUY, HOCQUARD, JANTON, LEROI, MENU, MOREL (Charles), OTT, Mme PACAUT, MM. PAJOT (Hubert), RACAULT, Mme SAUNIER, Mlle TRINQUIER, M. VICTOOR.

Excusés : MM. BOLLAERT, DJAUMENT, LA GRAVIERE.

Absents : MM. PFLEGER, PUJOL, SOUTHON.

ORDRE DU JOUR

I - Rapport de M. OTT sur la proposition de résolution (n° 60) tendant à inviter le Gouvernement à supprimer les règles de reclassement interne pour certains personnels de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement supérieur ;

II - Examen officieux d'un projet de réorganisation de l'Administration centrale de l'Education Nationale ;

III - Questions diverses.

Les délégués au redevance physique et moral de la direction des sports déplorent également ces réductions de crédits et M. JANTON souligne en particulier, au chapitre 912, que le

Additif

Examen des chapitres du projet de budget extraordinaire concernant l'Education Nationale.

COMPTE-RENDU

Mme la Présidente propose d'aborder immédiatement la discussion du budget extraordinaire. Il en est ainsi décidé.

Elle donne lecture d'une lettre du Bureau du Syndicat National de l'Enseignement technique qui demande à être entendu par la Commission avant le vote du budget, afin de lui exposer la situation des centres d'apprentissage.

M. RACAULT fait savoir que les crédits demandés pour les Centres d'apprentissage ont été réduits de 50 % par la Commission des Finances en raison du non-emploi des crédits accordés en 1946. Cette réduction est indicative et ne met pas en cause l'utilité des Centres d'apprentissage.

MM. LERO et BARON pensent que le non-emploi de ces crédits n'est qu'apparent. Il est possible que les travaux aient été commandés mais n'étant pas encore achevés n'ont pu être facturés au moment de l'établissement du budget. Il serait utile d'entendre la délégation syndicale qui pourrait éclairer la Commission sur ce point.

Après échange de vues, la Commission décide de recevoir la Délégation Syndicale.

M. RACAULT donne lecture des modifications apportées par la Commission des finances au budget extraordinaire voté par l'Assemblée Nationale.

M. JANTON, rapporteur pour les crédits relatifs à l'Education physique et aux Sports, résume les décisions prises sur ces chapitres par la Commission des Finances.

Celle-ci n'a rétabli aucun des crédits supprimés par l'Assemblée Nationale et a réduit les crédits de payement de 250 millions à 200 millions et les autorisations de promesses de 650 millions à 350 millions (chapitre 947).

Ces réductions sont fort regrettables car l'équipement sportif ~~EST~~ le facteur indispensable au relèvement physique et moral de la jeunesse française. Les hauts fonctionnaires de la direction des sports déplorent également ces réductions de crédits et M. JANTON souligne en particulier, au chapitre 912, que le

crédit demandé de 5 millions de francs pour l'achat d'un terrain de ski n'a pas été accordé. Il se propose de déposer un amendement sur ce dernier point.

La délégation syndicale de l'Enseignement technique est introduite.

Mme la Présidente salue la délégation.

M. ARTUS, secrétaire général du Syndicat remercie la Commission d'avoir bien voulu recevoir la délégation.

Le syndicat s'est ému des compressions budgétaires opérées par la Commission des Finances qui a réduit de moitié les crédits demandés pour les Centres d'apprentissage. Or, ces crédits sont plus que jamais nécessaires, car les Centres d'apprentissage sont en plein essor et vont bientôt être dotés d'un statut. Au cours de l'année 1946, la direction de l'Enseignement technique a pu ouvrir 139 centres. La direction des Sports a demandé 4 milliards 400 millions pour l'année 1947 mais sa demande de crédits a été réduite de 50 % par la Commission des Finances du Conseil.

La direction envisageait d'ouvrir 200 nouveaux centres en 1947. Depuis janvier seulement, 37 ont été formés. Au cours de l'année 1946, on a refusé de 80 à 90.000 apprentis et, en 1947, on envisageait d'en recevoir 25.000 nouveaux. Or, ce chiffre est encore insuffisant.

En résumé, il est regrettable que ces crédits aient été réduits à un moment surtout où la France manque de main-d'œuvre.

Mme la Présidente donne la raison pour laquelle la Commission des Finances a réduit les crédits relatifs aux centres d'apprentissage.

M. ARTUS répond que tous les crédits demandés pour 1946 ont été employés. La Direction de l'Enseignement technique lui en a donné confirmation aujourd'hui même.

M. REVERBOIS, rapporteur pour l'Education Nationale, est introduit.

Mme la Présidente lui demande de bien vouloir présenter son rapport et en particulier exposer les raisons pour lesquelles la Commission des Finances a réduit les crédits relatifs aux Centres d'apprentissage.

M. REVERBOIS déclare que la Commission n'a pas seulement opéré des réductions de crédits.

Ainsi, elle a relevé au chapitre 905 (établissements de l'enseignement technique appartenant à l'Etat), les crédits d'engagement (80 millions) et ceux de payement (40 millions) en vue de la construction d'écoles normales d'apprentissage. L'Assemblée Nationale avait fait, à ce chapitre, de sérieuses réductions.

Aux chapitres 906, 907, d'importants changements ont été effectués, La Commission ayant voulu traiter, dans son ensemble, le problème des Centres d'apprentissage. Elle a réduit de 50 % les crédits demandés en autorisation de programme et en crédits de payement au chapitre 906 (Centres d'apprentissage réquisitions), -907 (Centres d'apprentissage, travaux), -909 (Centres d'apprentissage, équipement et matériels techniques) - pour tenir compte, d'une part, de la façon dont avaient été chiffrés les crédits demandés (nombre d'académies n'ont fourni aucun chiffre) et, d'autre part, du fait du non-emploi des dotations corrélatives de 1946. Cependant, il signale que, aujourd'hui même, le sous-directeur de l'Enseignement technique a affirmé que tous les crédits demandés pour 1946 ont été employés, mais il pense néanmoins, que la Commission des Finances maintiendra sa décision.

M. ARTUS remercie le rapporteur pour le rétablissement des crédits du chapitre 905 relatif à la construction d'écoles normales d'apprentissage, mais il proteste contre les raisons qui ont motivé la réduction de 50 %.

Les Centres sont gérés très sérieusement depuis le 30 mai 1946, date de la suppression des Comités de gestion remplacés depuis par des économies fonctionnaires.

Il termine son exposé en lançant un appel à la Commission de l'Education Nationale en vue du rétablissement des crédits.

Mme la Présidente remercie la délégation.

La délégation se retire.

M. MOREL demande quelle est la raison qui a motivé la réduction de crédits du chapitre 806 relatif à la protection et réparation des monuments historiques.

M. REVERBORI répond qu'il s'agit là d'une réduction des crédits d'engagement et non des crédits de payement. La Commission des Finances a manifesté, par là, sa volonté de limiter les travaux aux reconstructions urgentes et indispensables et son peu de confiance en la reconstruction des monuments historiques.

Mme la Présidente remercie M. REVERBORI qui se retire et approuve cette désignation.

- 5 -

Mme EBBOUÉ déclare accepter, avec grand plaisir, cette nouvelle fonction, et propose à la Commission de dégager les conclusions du débat.

Après un échange de vues général, la Commission unanime décide d'appuyer les amendements suivants :

1° - de M. BARON, aux chapitres 906, 907, 909, tendant au rétablissement des crédits relatifs aux Centres d'apprentissage ;

2° - de M. MOREL, au chapitre 806, tendant au rétablissement des crédits relatifs aux monuments historiques ;

3° - de M. VICTOOR, au chapitre 947, tendant au rétablissement des crédits relatifs aux travaux d'aménagement sportif.

La Commission désigne M. RACAULT pour prendre la parole en son nom, demain, en séance publique.

L'ordre du jour appelle le rapport de M. OTT sur sa proposition de résolution (n° 171) tendant à inviter le Gouvernement à supprimer les règles de reclassement interne pour certains personnels de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement supérieur.

M. OTT donne lecture de son rapport.

Ce rapport est adopté à l'unanimité. L'ordre du jour appelle l'échange de vues sur un avant projet de loi portant réorganisation de l'Administration centrale de l'Education Nationale.

En raison de l'heure tardive et de la proximité des vacances parlementaires, la Commission, après un échange de vues, décide de reporter cette étude à la rentrée.

L'ordre du jour appelle les questions diverses.

Mme la Présidente fait savoir que M. NAEGELEN, parti pour l'Algérie, n'a pu la recevoir malgré une demande d'audience présentée depuis 15 jours. Elle a néanmoins été reçue par M. WOLF, Directeur du Cabinet.

Mme la Présidente lui a fait part du désir de la Commission de voir désigner un Conseiller de la République de la France d'Outre-Mer en remplacement de M. BOLLAERT à la Commission chargée de préparer la célébration du centenaire de la révolution de 1848.

Mme EBBOUÉ a été proposée.

La Commission unanime approuve cette désignation.

Mme EBOUE déclare accepter, avec grand plaisir, cette nouvelle fonction.

Mme la Présidente donne lecture des textes mis en distribution et renvoyés devant la Commission de l'Education Nationale de l'Assemblée : n° 668 - 674 - 676 - 686 - 687 - 688 - 718 - 768 - 799 - 808 - 809 - 811 - 819 - 829 - 881 - 890 - 899 - 911 -

Mme la Présidente signale également que le Bulletin officiel de l'Education Nationale vient de reparaître et que son service régulier sera assuré à tous les membres de la Commission.

La séance est levée à 19 heures.

La Présidente.

Séance du mercredi 7 mai 1947.

La séance est levée.

Présents : MM. BARON, CAYROU (Présidente), CHAMPY, Mme EBOUE,
MM. GRANGEON, Amédée GUIN, JANTON, LE GRASIER, LEROUX,
OTY, Mme PAGAUT, MM. PAJOT (Rapporteur), RACOUET,
RACOUT, Mme SAUSSIER, M. SOUICH

Excusés : MM. MENU, FUJOL, VIOTCOR, ROLLAND.

absents : MM. BERLICZ, BONNET, BONNOTTE (Reynaud),
BOUDREAU, LAVAMENT, M. LECOMTE (Mireille),
MM. BOUQUARD, MORET, M. PELLETIER, TAILLEUR

ORDRE DU JOUR

I - Echange de vues sur l'avant-projet de loi portant réorganisation de l'Administration Centrale de l'Education Nationale.

II - Questions diverses.

Examen officieux éventuel du projet de loi n° 1174.

OG.

**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

**COMMISSION DE L'EDUCATION NATIONALE, DES BEAUX ARTS,
DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS.**

Présidence de Mme C. SAUNIER, Présidente

Séance du mercredi 7 mai 1947.

La séance est ouverte à 17 heures 10

Présents : MM. BARON, CAYROU (Frédéric), CHAMPEIX, Mme EBOUE,
MM. GRANGEON, Amédée GUY, JANTON, La GRAVIERE, LERO,
OTT, Mme PACAUT, MM. PAJOT (Hubert), PFLEGER,
RACAULT, Mme SAUNIER, M. SOUTHON.

Excusés : MM. MENU, PUJOL, VICTOOR, BOLLAERT.

Absents : MM. BERLIOZ, BOLLAERT (Emile), BONNEFOUS (Raymond),
BORDENEUVE, DJAUMENT, Mlle DUMONT (Mireille),
MM. HOCQUARD, MOREL (Charles), Mlle TRINQUIER.

ORDRE du JOUR

I - Echange de vues sur l'avant projet de loi portant réorganisation de l'Administration Centrale de l'Education Nationale ;

II - Questions diverses.

Examen officieux éventuel du projet de loi n° 1174 A.N.

.../

relatif à la conservation du souvenir du débarquement allié en Normandie en vue d'une procédure d'urgence.

COMPTE-RENDU

Mme La PRESIDENTE donne connaissance du courrier adressé à la Commission pendant les vacances parlementaires:

1) une motion du 22ème Congrès annuel de la Fédération Nationale des Directeurs, Directrices et chargés d'écoles publiques présentant un certain nombre de revendications et signalant, en particulier, la "situation inhumaine faite à ceux d'entre eux qui doivent assumer la direction d'écoles à 20 classes avec 900 élèves, tout en donnant leurs 30 heures hebdomadaires d'enseignement".

Mme PICAULT s'étonne de ce dernier point car, à sa connaissance, il existe des demi-décharges pour toute école de plus de 7 classes.

Après un bref échange de vues, la Commission confie à sa Présidente le soin de prendre des renseignements sur la Fédération et les questions soulevées par elle.

2) un dossier relatif à la législation réglant actuellement la profession d'architecte.

M. CHAMPEIX se propose pour l'étudier.

Il en est ainsi décidé.

3) une protestation du Syndicat National du personnel des écoles publiques de l'Enseignement technique contre certaines suppressions de postes.

M. LERO est désigné pour l'étude de cette question.

4) une requête adressée par plusieurs Associations d'artistes français tendant à demander l'abrogation de certaines mesures fiscales.

M. JANTON, rapporteur du budget à la Commission des Finances pour la jeunesse, les arts et les lettres est désigné pour examiner cette demande.

5) un dossier relatif à l'exposition de la tapisserie française est confiée à M. OTT.

6) Enfin, une note, émanant du Ministère de l'Education Nationale, sous-direction des Constructions scolaires et universitaires, sur la situation créée, pour les écoles primaires, du fait de la réduction des crédits, est distribuée, pour information, aux membres de la Commission.

M. BARON présente quelques observations sur la rédaction des bulletins de commission.

Il regrette que le compte-rendu de la séance du 26 mars ne relate pas, de façon plus précise, certains points :

- dans quelles conditions M. ARTUS, Secrétaire Général du Syndicat de l'Enseignement Technique, a été entendu, le 25 mars, par la Commission;

- la réponse faite par M. BARON à M. RACAUT sur les 50% de réduction des crédits de l'enseignement technique;

- enfin ^{plusieurs} des amendements du collectif, ayant d'être adoptés par la Commission toute entière, avaient été proposés par Mme Mireille DUMONT au nom du groupe communiste.

Mme La PRESIDENTE répond que le secrétariat de la Commission tiendra compte de ces observations et suggère, pour l'avenir, que le projet de bulletin soit à la disposition des commissaires le jeudi après-midi suivant chaque séance.

La Commission se rallie à cette proposition.

L'ordre du jour appelle l'examen de l'avant-projet portant réorganisation de l'Administration Centrale de l'Education Nationale.

M. OTT déclare que le projet lui paraît raisonnable dans ses grandes lignes, mais il lui paraît difficile de prendre une position définitive avant d'entendre le Ministre et d'avoir, sur cette réforme, des documents et des renseignements plus complets.

M. BARON rejoint M. OTT dans ses observations. Bien que

cette réforme procède d'un louable esprit de rationalisation, celle-ci lui paraît prématurée en l'état actuel. La Commission ne possède pas les éléments d'information suffisants: d'une part, le rapport ne semble pas résulter d'une étude sérieuse et, d'autre part, tous les syndicats n'ont pas été consultés. Ainsi, le syndicat de l'Enseignement technique n'a pas été appelé à donner son avis bien qu'il soit au premier chef intéressé par la réforme. Ce syndicat souhaite conserver l'autonomie de l'Enseignement technique.

M. BARON signale d'autres branches de l'Education Nationale qui sont indépendantes du Ministère :

l'enseignement agricole, le domaine des arts, lettres et sports.

MM. JANTON et OTT, à ce propos, attirent l'attention de la Commission sur l'intérêt qu'il y aurait à connaître, de façon précise, la coordination entre le Ministère de l'Agriculture, pour ce qui concerne l'enseignement agricole, et le Ministère des Affaires Etrangères, pour ce qui concerne les offices d'université, l'enseignement français à l'étranger.

M. LERO ajoute que le même problème se pose également pour le Ministère de la France d'Outre-Mer. Ainsi, les Antilles françaises, départements français, sont encore ignorés de l'Education Nationale.

Mme La PRESIDENTE, résumant le débat, propose d'écrire au ministre de l'Education Nationale et de lui demander :

- une documentation plus complète sur le projet de réforme de l'Administration centrale ;

- quelles sont les relations qui existent entre le ministre de l'Education nationale et les ministères qui ont à connaître de questions d'enseignement ;

- de bien vouloir venir devant elle, exposer l'économie de son projet.

L'ordre du jour appelle l'examen officieux d'un projet de loi (n° 1174 A.N.) relatif à la conservation du souvenir du débarquement allié en Normandie.

Mme La PRESIDENTE fait savoir que ce projet, encore à l'étude, sera discuté incessamment en séance publique à

l'Assemblée Nationale. Aussi, serait-il bon, avant d'en être officiellement saisi, de procéder à un premier examen.

Mme la PRESIDENTE donne lecture de l'article 8 qui stipule que : "sont classés dans la voirie nationale, une série de chemins départementaux."

Elle pense que l'exécution de ce projet de loi nécessitera des frais élevés.

C'est également l'avis de M. JANTON qui suggère de demander, au ministre compétent, des renseignements complémentaires de façon que la Commission puisse, judicieusement, donner son avis lorsqu'elle sera officiellement saisie de ce texte.

Il en est ainsi décidé.

Mme La PRESIDENTE donne connaissance des textes mis en distribution, tant à l'Assemblée Nationale qu'au Conseil de la République et relevant de la compétence de l'Education Nationale : Nos 438 - 762 - 784 - 831 - 832 - 870 - 918 - 968 - 999 - 1012 - 1025 - 1052 - 1103 - 1120 A.N.
Nos 170 - 171 C.R.

La séance est levée à 17 heures 55.

Présents : MM. BARON, CAYROU (Président),
DUMONT (Mireille),
(Charles), CPT La Présidente
THON.

Excusés : MM. Amédée GUY, RACAULT.

Absents : MM. BONNEFON (Raymond),
Mme EBBOUE, MM. GRANGE,
RE, Mme, Mme PACI,
PELEGER, Mlle TRIN

ORDRE du JOUR

Désignation d'un rapporteur et examen en procédure d'urgence du projet de loi (n° 227) relatif à la conservation du souvenir du débarquement allié en Normandie.

**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DE L'EDUCATION NATIONALE, des BEAUX
ARTS, des SPORTS, de la JEUNESSE et des
LOISIRS

Présidence de Mme SAUNIER, Présidente

Séance du mardi 13 mai 1947

La séance est ouverte à 10 h. 45

Présents : MM. BARON, CAYROU (Frédéric), CHAMPEIX, Mlle DUMONT (Mireille), MM. JANTON, LERO, MOREL (Charles), OTT, PUJOL, Mme SAUNIER, M. SOUTHON.

Excusés : MM. Amédée GUY, RACAUT.

Absents : MM. BONNEFOUS (Raymond), BORDENEUVE, DJAUMENT, Mme EBOUE, MM. GRANGEON, HOCQUARD, La GRAVIERE, MENU, Mme PACAUT, MM. PAJOT (Hubert), PFLEGER, Mlle TRINQUIER, M. VICTOOR.

ORDRE du JOUR

Désignation d'un rapporteur et examen en procédure d'urgence du projet de loi (n° 227) relatif à la conservation du souvenir du débarquement allié en Normandie.

COMPTE-RENDU

M. JANTON pose la question de savoir si le défaut de quorum permet à la Commission de siéger valablement et demande que les convocations urgentes soient dorénavant adressées à la fois au casier postal des Conseillers et à leur domicile personnel.

Mme La PRESIDENTE fait savoir que la Commission peut siéger valablement si personne ne soulève la question de quorum et déclare que bonne note est prise pour l'avenir au sujet des convocations urgentes.

L'ordre du jour appelle l'examen, en procédure d'urgence, du projet de loi (n° 227), relatif à la conservation du souvenir du débarquement allié en Normandie.

Mme La PRESIDENTE donne la parole à M. ARTAUD, chef-adjoint de cabinet au Ministère des Travaux Publics et des Transports.

M. ARTAUD expose les grandes lignes du projet qui tend à commémorer l'anniversaire du débarquement allié en Normandie et à jeter les bases d'une politique de tourisme en vue de faciliter les pèlerinages.

D'une part, le projet aura pour conséquence, le développement du tourisme, et, partant, un apport considérable de devises étrangères, et il sera, d'autre part, un témoignage de la reconnaissance de la France envers ses alliés.

Depuis plus de 10 mois à l'étude, au Ministère des Travaux Publics, ce projet a subi des retards du fait des changements successifs de Gouvernement.

Un premier projet avait été établi, selon lequel un crédit global de 770 millions était demandé :

- 50 millions attribués au ministère de l'Education Nationale et représentant les frais nécessaires à l'achat de terrains, l'édification de monuments et de musées;

- 600 millions attribués au Ministère des travaux publics représentant les frais d'élargissement et de réfection des routes;

- 120 millions attribués au ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, crédit relatif à la réparation des dommages de guerre dus aux hoteliers sinistrés.

Lorsque le projet vint en discussion à la direction du Budget, le ministre des Finances a fait savoir qu'il ne donnerait son accord qu'à la condition que, pour cette année, toutes les dépenses seraient imputées au Budget ordinaire et qu'il n'y aurait aucune demande de crédit exceptionnel.

En conséquence, le premier texte a été amendé.

En ce qui concerne l'Education Nationale, aucune dépense ne sera engagée. On se bornera à la pose symbolique de la première pierre d'un monument.

Pour la Reconstruction, il n'y aura, également, pas de demande de crédits supplémentaires puisque les 120 millions envisagés sont à valoir sur les crédits attribués, par priorité, à la réparation des dommages de guerre.

M. ARTAUD donne quelques précisions quant au circuit des plages de débarquement qui font l'objet de classement dans la voirie nationale.

M. JANTON demande quelles seront, dans l'avenir, les conséquences financières du vote du projet.

M. ARTAUD répond qu'il n'y aura aucune ouverture de crédit sans l'accord du Parlement.

M. JANTON précise qu'il désire connaître l'ensemble des dépenses pour l'année prochaine.

M. ARTAUD répond que le crédit de 50 millions de l'Education Nationale, ~~aura employé à l'~~ acquisition de terrains et cimetières, la création de musées, l'érection de monuments, plaques commémoratives, belvédères, à la gloire de nos Alliés Anglais, Américains et Canadiens.

M. JANTON pense que, pour l'exécution de ce programme, le crédit de 50 millions paraît insuffisant.

M. ARTAUD poursuit : le crédit de 120 millions prévu pour la Reconstruction, peut être considéré comme une avance faite sur les sommes destinées à la réparation des dommages de guerre.

Mme La PRESIDENTE demande à combien sont évaluées les dépenses de remise des routes en état.

M. JANTON approuve la question et précise qu'il serait intéressant de connaître le kilométrage de routes

qui sont à réparer.

M. ARTAUD déclare ne pas avoir de renseignements à ce sujet.

M. BARON pense que l'exécution du programme évoqué entraînera probablement des dépassements de crédits.

Il craint aussi que le manque actuel de machines et de matériaux ne crée des difficultés d'exécution. Il estime préférable de donner priorité à la construction de machines, à la réparation des ponts démolis et de réserver, pour une période plus éloignée, ces travaux somptuaires de commémoration.

Il déclare, enfin, que la reconnaissance de la France, envers ses Alliés, peut se manifester de façon moins coûteuse, par des décorations, par des noms donnés à des rues, etc...

M. ARTAUD, se basant sur l'expérience de la dernière guerre, persiste à penser que le projet est rentable. La France attend déjà, pour cet été, 80.000 pèlerins américains, et, probablement, des pèlerins anglais.

Pour répondre à l'objection de M. BARON, relative au manque de matières premières, il répond que le circuit ne demande, principalement, que des travaux de terrassement. Or, si la main d'œuvre spécialisée est rare, les terrassiers ne le sont pas, par suite du chômage qui existe dans la région.

M. JANTON proteste contre la façon dont les crédits sont demandés. Ils seraient mieux employés à revaloriser les pensions des veuves de guerre, par exemple.

M. ARTAUD fait remarquer que le premier projet, reconnu trop ambitieux, a été abandonné. Le projet actuel a reçu l'approbation du ministre des Finances sous la condition qu'il n'y aurait aucune ouverture de crédit supplémentaire.

Aucun crédit n'est envisagé pour l'Education Nationale.

Les 120 millions de la Reconstruction sont accordés automatiquement du fait que l'industrie touristique est classée prioritaire.

Quant au ministère des Travaux Publics, une lourde

tâche lui incombe : la reconstruction d'un grand circuit qui se fera dans la limite des crédits qui seront accordés : 20 à 30 millions environ, pour cette année. Il précise que les dépenses de voirie départementale sont à la charge du département.

M. FUJOL, au nom du groupe socialiste, déclare qu'il votera le projet pour deux raisons : d'abord, parce qu'il commémore la plus belle épopée de notre histoire; ensuite, parce qu'il est susceptible, en développant le tourisme, d'améliorer notre situation monétaire.

MM. SOUTHON et CHAMPEIX approuvent leur collègue.

M. OTT, approuvant les objections de M. JANTON, proteste, non pas contre l'objet du projet, mais contre son imprécision, quant aux dépenses à venir. Néanmoins, il est convaincu que son exécution apportera, à la France, un afflux touristique important et, pour cette raison, il déclare que les membres du M.R.P. voteront le projet.

M. BARON estime que la valeur touristique de la France provient, principalement, de ses richesses naturelles et de son passé. Elle reçoit, actuellement, un si grand nombre de touristes qu'on est obligé d'en limiter le nombre. Les capacités de la France, en transport et réception des touristes, sont insuffisantes, actuellement. En conséquence, il ne croit pas que le projet apportera une amélioration sensible à la richesse touristique de la France.

MM. MOREL et CAYROU insistent, au contraire, sur le fait que tous les pays du monde font un effort considérable pour développer le tourisme et qu'il y aurait le plus grand intérêt à ce que notre pays garde sa place prépondérante dans ce domaine.

M. ARTAUD attire l'attention de la Commission sur le fait que, du point de vue du tourisme, la France est gravement concurrencée par des pays voisins : Suisse, Portugal, Angleterre. Il cite la Conférence du Tourisme qui s'est tenue à La Haye, et une autre Conférence qui aura lieu, prochainement, à Paris et où tous les pays seront représentés.

Il est souhaitable que ce projet soit voté avant les fêtes de l'American Legion, qui doivent avoir lieu aux premiers jours de juin. A ce propos, il signale que la question du transport est résolue du fait que les touristes seront transportés par des bateaux américains.

Mme La PRESIDENTE regrette que la procédure d'urgence

ait été demandée pour le vote de ce projet qui était mûr depuis de longs mois ; elle approuve, également, les objections déjà soulevées quant à l'imprécision du texte. Néanmoins, elle déclare que les membres du R.G.R. voteront le projet.

Mme La PRESIDENTE remercie M. ARTAUD.

M. ARTAUD se retire.

Après un bref échange de vues, la Commission vote le projet à l'unanimité et confie à M. PUJOL, le soin du rapport qui devra préciser les points suivants :

- 1°) Protestation de la Commission contre la procédure d'urgence ;
- 2°) Son accord sur le principe du projet ;
- 3°) Sa protestation contre l'imprécision du texte.

L'ordre du jour appelle l'examen des questions diverses

M. PUJOL fait savoir que M. Le Président du Conseil a pris, le 28 mars dernier, devant l'Assemblée Nationale, l'engagement d'inscrire au budget ordinaire un crédit de 300 millions nécessaire pour que soit accordé, aux futurs instituteurs et institutrices effectuant leur stage de formation professionnelle, le traitement des instituteurs stagiaires. Il demande à la Commission, de bien vouloir intervenir auprès du ministre des Finances pour que cet engagement soit respecté.

Il en est ainsi décidé.

M. LERO demande à la Commission de bien vouloir intervenir auprès du ministre de l'Education Nationale pour qu'un inspecteur de l'enseignement technique soit envoyé aux Antilles avant la fin de l'année scolaire.

La Commission, à l'unanimité, décide d'appuyer sa demande.

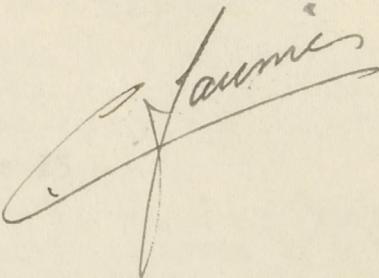
M. JANTON, rappelant que la Commission l'avait chargé de rédiger une proposition de résolution, relative à la majoration du taux des heures supplémentaires dans l'enseignement, déclare qu'il pourra présenter son texte au cours de la prochaine séance.

COMMISSION DE L'IMPORTATION DE CHARBON
ET DES PRODUITS, DES STOLES, DE LA CHIMIE ET DES
CORSES.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 11 heures 15.

Séance du mercredi 21 La Présidente.



La séance est ouverte à 17 heures.

Présents : M. BARON, BONTEFOUS (Raymond), BODINETTE, BOUILLON (Alphonse), CAYEUX (Frédéric), DELAURENT (Gaston), Mme BOUDREAU, M. BUREAU, Mme CAILLON, M. CAILLON, M. CHAVIERE, M. COUPE, M. DORIN (Charles), M. FAUCHE, M. FUJCH, M. GARNIER, M. GUILLON, M. LACROIX.

Excus : M. CHAPUT, M. CHAUVEL, M. COUPE, M. FAUCHE, M. GARNIER, M. GUILLON, M. LACROIX.

Absents : M. PINTON, RABATTE, SPOON.

ORDRE DU JOUR

I - Désignation d'un rapporteur à la proposition de résolution (N° 114) de M. BOURGEOIS à l'effet de soumettre au Gouvernement la proposition de loi visant à transformer l'École pratique de commerce et d'industrie de Port de France (Martinique) en École nationale polytechnique des Antilles ;

II - Présentation par M. SAVONNIER d'un rapport relatif à la fixation du taux des heures supplémentaires dans l'enseignement ;

III - Questions diverses.

COMPTE-RENDU

Sur la proposition soumise par le Gouvernement à l'Assemblée

COMMISSION DE L'EDUCATION NATIONALE
ET DES BEAUX-ARTS, DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DES
LOISIRS.

Présidence de Mme SAUNIER, Présidente

Séance du mercredi 21 Mai 1947

La séance est ouverte à 17 heures 15

Présents : MM. BARON, BONNEFOUS (Raymond), BORDENEUVE, BOULOUX (Alphonse), CAYROU (Frédéric), Mlle DUMONT (Mireille), Mme EBOUE, MM. GILSON, Amédée GUY, JANTON, LA GRAVIERE, LERO, MOREL (Charles), OTT, PAJOT (Hubert), PUJOL, Mme SAUNIER, MM. SOUTHON, VICTOOR.

Excusés : MM. CHAMPEIX, DJAUMENT, GRANGEON, FRAISSEIX, Mme PACAUT, MM. MENU, PFLEGER, POISSON.

Absents : MM. PINTON, RACAULT, SIMON.

ORDRE DU JOUR

- I - Désignation d'un rapporteur ^{pour} à la proposition de résolution (N° III4) de M. LERO tendant à inviter le Gouvernement à transformer l'école pratique de commerce et d'industrie de Fort de France (Martinique) en Ecole nationale professionnelle des Antilles ;
- II - Présentation par M. JANTON d'un texte relatif à la majoration du taux des heures supplémentaires dans l'Enseignement ;
- III - Questions diverses.

COMPTE-RENDU

Mme LA PRESIDENTE souhaite la bienvenue à MM. BOULOUX,

GILSON, FRAISSEIX, PINTON, POISSON et SIMON, nouvellement désignés comme membres de la Commission.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Mme la Présidente interroge les Commissaires sur le point de savoir s'ils désirent tenir séance mercredi prochain ou s'ils préfèrent la remettre à quinzaine en raison des Fêtes de Pentecôte. Elle signale que cette dernière solution a été adoptée ce matin par plusieurs Commissions.

Il en est ainsi décidé.

L'ordre du jour appelle la désignation d'un rapporteur.

M. LERO est désigné comme rapporteur de sa proposition de résolution (N° II4) relative à l'Ecole pratique de Commerce et d'Industrie de Fort-de-France. Il présentera son rapport le mercredi 11 Juin.

M. LERO, que la Commission avait chargé, au cours d'une précédente séance, d'étudier une requête du Syndicat National de l'Enseignement technique, présente un exposé détaillé sur la question.

La requête du Syndicat du Personnel de l'Enseignement technique a pour objet de provoquer une intervention de la Commission de l'Education Nationale, afin de faire rétablir par la Direction du Budget les crédits consentis en Février 1947 relatifs aux créations de postes et que cette même Direction du Budget se propose de supprimer actuellement.

En 1946, le Syndicat signalait dans un rapport à la Commission de l'Education Nationale de l'Assemblée Nationale Constituante, l'urgence qu'il y avait à doter les Ecoles d'Enseignement Technique du personnel suffisant pour assurer la formation d'ouvriers qualifiés et de techniciens dont la France avait besoin. La Commission du Plan Monnet a également réclamé des crédits importants pour l'Enseignement Technique seul capable de former les cadres de techniciens nécessaires pour la reconstruction et le développement de la production.

En Février 1947, après discussion avec le Directeur du Budget, M. GREGH, le Syndicat obtenait :

La création de 25 emplois d'Inspecteurs sur 53 demandés;
La transformation de 80 emplois d'ouvriers instructeurs des Ecoles Nationales d'apprentissage en emplois de Professeurs techniques adjoints détachés dans les Ecoles Nationales d'Apprentissage;

La transformation de l'emploi d'adjoint d'économat en emploi de sous-économiste;

La création d'heures supplémentaires par suite de l'application

- 3 -

La transformation de 58 emplois d'ouvriers instructeurs en emplois de Professeurs techniques adjoints;

La transformation de 8 emplois de surveillants en emplois de répétiteurs;

La transformation de 312 emplois de contremaîtres non titularisés et d'ouvriers instructeurs en emplois de professeurs techniques adjoints;

La transformation de 135 emplois d'O.I. d'ateliers écoles en emplois de P.T.A.;

La création de 9 emplois de professeurs de langues dans les Ecoles;

La création de 9 emplois de professeurs de Français.

Ces créations se justifient du fait que les cours de Français et de langues sont assurés, dans les Ecoles, par les professeurs de lycée au titre d'heures supplémentaires et payés à ce tarif, ce qui ne permet pas un enseignement bien organisé et revient plus cher.

Et pour faire face aux besoins nouveaux :

La création de 10 emplois de directeurs de centres techniques;

La création de 400 emplois de professeurs de centres techniques sur 733 demandés;

La création de 280 emplois de professeurs techniques adjoints sur 500 demandés;

x y l'inscription de crédits des indemnités pour les cours complémentaires, au lieu de la création de 200 emplois d'instituteurs délégués;

La création de 50 emplois de surveillants généraux au lieu de 150 demandés;

La création de 100 emplois de répétiteurs au lieu de 300 demandés;

La création de 450 emplois de maîtres d'internats;

La nomination de 175 agents des Services économiques au lieu de 329 demandés;

La création d'heures supplémentaires par suite de l'appla-

tion des nouveaux maxima de service et pour le fonctionnement des classes de 6°, 5° et 4° nouvelles.

D'autre part, le Syndicat avait demandé la transformation des élèves boursiers professeurs de l'Enseignement technique en chargés d'enseignement. La Bourse accordée à ces jeunes gens est, en effet, insuffisante. Ils sont externes, doivent se nourrir, se loger, se vêtir, payer leurs frais d'études. C'est une vieille revendication du Syndicat qui n'a pas été agréée.

Il serait juste que nous demandions au Gouvernement de faire droit à cette demande.

La mesure envisagée, par la Direction du Budget d'interdire tout recrutement de nouveau fonctionnaire, aurait des conséquences désastreuses pour le développement de l'Enseignement Technique.

Il paraît indispensable, dans l'intérêt du pays, de maintenir toutes les créations acceptées en Février dernier par la Direction du Budget.

M. LERO suggère à la Commission de demander des renseignements complémentaires, soit au Directeur de l'Enseignement technique, soit au Directeur du Budget.

Après un bref échange de vues, la Commission décide de demander au Directeur de l'Enseignement technique de bien vouloir venir lui donner des renseignements complémentaires.

Présidence de Mme DUMONT (Mireille), Vice-Présidente

L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de M. JANTON relative à la majoration du taux des heures supplémentaires dans l'enseignement.

M. JANTON déclare s'être principalement documenté ^{sur} pour ce qui concerne l'enseignement secondaire, mais le même problème se pose pour les divers ordres d'enseignement.

Avant 1934, on obtenait le tarif annuel de l'heure supplémentaire en divisant le traitement moyen de 3° classe par le nombre d'heures de service maximum. Ce qui donnait pour un traitement de 100.000 par an et 15 heures de travail la somme de 6.000 francs payables mois par mois, à raison de 1/9.

En 1939, on a changé le mode de calcul et on a pris pour base le traitement de 6° classe. Ce nouveau système qui lésait les intéressés a été maintenu malgré de nombreuses revendications.

Depuis l'an dernier, trois revalorisations ont eu lieu :

1°) en Juillet 1946, l'augmentation de 25% ^{sur} à tous les fonctionnaires.

.../...

2°) en septembre 1946, la revalorisation spéciale à la fonction enseignante;

3°) enfin, en Janvier 1947, l'acompte provisionnel.

Mais les heures supplémentaires sont toujours payées sur la base du traitement de 6^e classe. C'est ainsi que pour un agrégé du cadre normal de 2^e chaire, le taux normal de l'heure supplémentaire est de $\frac{102.000}{15} = 6.804$ francs, alors

que si l'on s'appuyait sur le traitement moyen de 3^e classe, ce taux deviendrait $\frac{144.000}{15} = 9.600$ francs. Enfin, en ajoutant les récentes augmentations, ce taux s'éleverait à $\frac{280.000}{15} = 18.680$ francs.

Dans l'industrie privée ou le commerce, les heures supplémentaires sont payées à un tarif augmenté auquel on ajoute 25%. Si le Gouvernement appliquait aux fonctionnaires de l'Enseignement les règles ~~en vigueur~~ dans le secteur privé, il devrait leur payer les heures supplémentaires à un tarif trois fois plus élevé.

Il y a là une injustice inacceptable qui a amené les membres du Congrès de Pâques, à décider, s'ils n'obtiennent pas satisfaction, de refuser toute heure supplémentaire à partir du 1er octobre prochain. Le Ministre, lui-même, lors de son audience devant la Commission, a jeté un cri d'alarme sur la crise du recrutement. Actuellement, le Corps enseignant a peine à conserver ses professeurs. Après avoir obtenu leurs diplômes, les jeunes gens s'orientent vers d'autres secteurs où ils seront mieux payés. Ceux qui demeurent dans l'Enseignement, rétribués de façon insuffisante, voient dans les heures supplémentaires, un appoint à leur traitement; il faut que cet appoint ne soit pas dérisoire.

Un autre grave problème doit être signalé. Le Budget de l'Education Nationale, atteint par la réduction de 7% doit, de ce fait, diminuer son personnel - il faudra donc recourir aux heures supplémentaires qui sont déjà trop nombreuses. Avec ce système, l'Etat réalise une économie au détriment de ses fonctionnaires.

On peut citer des cas où 25 heures supplémentaires sont imposées outre les 15 heures normales. Il en résulte un surcroît de fatigue pour le professeur qui n'a plus le temps matériel de se cultiver, ou de préparer son cours. Ainsi, la politique des heures supplémentaires est contraire à l'intérêt des élèves.

Deux heures supplémentaires sont obligatoires. Aucun professeur ne peut en faire plus de dix en principe, mais ce maximum est toujours dépassé.

Il est donc indispensable, dans un souci de justice et pour pallier la grave crise du recrutement, d'adopter une proposition de résolution tendant à augmenter le taux des heures supplémentaires sur la base de ce qui se fait dans le secteur privé.

Les représentants des syndicats de l'enseignement sont prêts à accepter l'augmentation de ce taux à partir du 1er octobre prochain, sans effet rétroactif, et sur la base du traitement moyen actuel.

Mme LA PRESIDENTE remercie M. JANTON.

M. OTT approuve l'exposé de M. JANTON et ajoute que la mesure proposée peut être étendue à tous les ordres d'enseignement.

M. VICTOOR craint que l'adoption de la proposition ne donne l'impression que la Commission approuve la politique des heures supplémentaires qui ne devrait être que provisoire. C'est une politique de facilité qui permet à l'Etat d'obtenir un enseignement au rabais.

Pourquoi les heures supplémentaires sont-elles nécessaires ? parce qu'il y a une crise du recrutement, elle-même causée par l'insuffisance des traitements. Le problème essentiel est de savoir quelles sont les conditions à réunir pour reclasser ce personnel et lui assurer une vie digne et honorable.

La politique des heures supplémentaires a d'autres inconvénients. En accablant de travail les professeurs, elle les transforme en "machines à enseigner" et ne leur laisse aucun loisir ni pour leur culture personnelle, ni même pour leur repos. Ils ne peuvent plus, faute de temps, remplir leur rôle social d'éducateurs, en dehors de l'école (sports, loisirs, tourisme, éducation populaire, maisons de culture).

Leur enseignement même ne peut être parfait car la préparation est insuffisante. Enfin, la répartition des heures supplémentaires, par le chef d'établissement, peut être une source d'injustice et de conflit.

Pour toutes ces raisons, il n'est pas bon d'encourager l'Etat dans cette voie. Le problème essentiel consiste, au contraire, à lutter contre cette politique pour le reclassement de la fonction enseignante.

Ceci n'est pas au point de vue personnel mais celui du syndicat.

M. JANTON se déclare d'accord avec M. VICTOOR sur le principe ; il est incontestable, en effet, que le reclassement ~~est~~ la solution la meilleure. Mais l'enseignement a déjà, en septembre dernier, bénéficié d'une revalorisation spéciale. Si on déclenchaît une campagne pour le reclassement de la fonction enseignante, il est probable que cela provoquerait des revendications similaires de la part d'autres catégories de fonctionnaires.

D'autre part, les textes en vigueur sur le calcul des heures supplémentaires dans le secteur privé permettent de présenter la question, non pas comme une question nouvelle, mais comme la réparation d'une injustice.

M. OTT pense que, sans traiter le problème de la revalorisation dans son ensemble, on peut y faire allusion dans la proposition.

M. GILSON déclare que la crise du recrutement est causée en partie par la nature même du concours de l'agrégation qui décourage les bonnes volontés.

M. SOUTHON propose de mettre l'accent sur deux points :

- 1°) revalorisation des heures supplémentaires ;
- 2°) réduire leur nombre.

En effet, à partir du moment où le premier ^{point} serait obtenu, l'Etat n'aurait plus intérêt à multiplier le nombre des heures supplémentaires.

M. BARON pense que le retour au système de 1934, sur le calcul du taux, serait suffisant, du moins l'enseignement technique s'en contenterait-il !

M. JANTON fait remarquer que, si l'on supprime la majoration de 25%, on n'aura pas l'accord du corps enseignant.

M. BOULOUX estime qu'il est difficile d'aller à l'encontre des revendications syndicales.

Après échange de vues et sur proposition de M. BARON, la Commission décide de confier à M. JANTON le soin de rédiger un texte qu'il présentera au cours de la prochaine séance, après avoir pris contact avec les membres des syndicats de l'enseignement.

L'ordre du jour appelle l'examen des questions diverses.

M. OTT fait savoir que le dossier, sur l'exposition de la tapisserie française, que la Commission l'avait chargé d'examiner ne mérite pas une étude approfondie, car il ne s'agit là que des revendications d'un personnage "atteint sans doute de la folie des grandeurs".

Mme LA PRESIDENTE donne connaissance des textes distribués à l'Assemblée Nationale: n° I.245 - I.260 - I.273 - I.274 - I.291 - I.292.

La séance est levée à 18 heures 50

Présidence de l'Assemblée. La Vice-Présidente,

COMMISSION DE L'EDUCATION NATIONALE ET DES
BEAUX ARTS, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DES LOISIRS.-

Présidence de Mme Claire SAUNIER, Présidente.-

Séance du mercredi 4 juin 1947

La séance est ouverte à 17 heures 10

Présents.- MM. BARON, BONNEFOUS (Raymond), BOULOUX (Alphonse), CAYROU (Frédéric), CHAMPEIX, DJAUMENT, Mme EBOUE, MM. GILSON, Amédée GUY, JANTON, LA GRAVIERE, MENU, OTT, PFLEGER, PINTON, POISSON, PUJOL, RACAULT, Mme SAUNIER, MM. SOUTHON, VICTOOR.

Excusés.- Mlle DUMONT (Mireille), MM. GRANGEON, FRAISSEIX, MOREL (Charles), Mme PACAUT, M. SIMON.

Absents.- MM. BORDENEUVE, PAJOT (Hubert).

Suppléant.- M. BARET de M. LERO.

I - Suite de la discussion de la proposition de M. JANTON relative à la majoration du taux des heures supplémentaires dans l'enseignement ;

II - Questions diverses.

Compte-rendu

Mme la Présidente salue M. BARET, suppléant de M. LERO

et adresse à M. GILSON, qui vient d'être reçu académicien, les chaleureuses félicitations de la Commission.

- Applaudissements -

Elle donne la parole à M. OTT, seul membre de la Commission qui ait assisté à la réception de l'Académie Française.

M. OTT remercie Mme la Présidente. Sans avoir la prétention de prononcer un nouvel éloge de M. GILSON, car tous les éloges ont été dits à la réception de l'Académie ; il tient à souligner toute la fierté de la Commission de compter dans son sein un membre aussi éminent.

M. VALLERY-RADOT qui a prononcé le discours de réception, disait très justement, que ce que l'on apprécie de ce grand érudit, ce sont ses qualités humaines, son aspect de bonhomie et de bon vivant. Souvent on se représente les Académiciens comme des êtres mystérieux, qui planent dans l'éther. Ce n'est pas le cas de M. GILSON qui a su garder toutes ses qualités d'homme contemporain.

M. OTT rappelle les mérites philosophiques de M. GILSON qui a réhabilité le moyen-âge et qui, par une sorte de paradoxe, a gardé ce sens de l'universel et du particulier qui constituent l'homme complet.

La Commission unanime est très fière de comprendre un membre aussi éminent, dont le lustre sera profitable à tous.

- Applaudissements -

M. GILSON remercie de tout cœur ses collègues et les prie de ne retenir qu'une chose : on ne trouvera jamais en lui quelqu'un qui veuille restaurer le Moyen-âge, mais un homme de son temps qui, sans faire de distinction de parti, de croyance, de race ou de philosophie, a seulement le respect de l'intelligence.

- Applaudissements -

Mme La Présidente donne connaissance de la réponse favorable du Secrétariat de l'Académie Française à sa demande de cartes d'entrée pour les prochaines réceptions.

La prochaine séance ~~est~~ fixée au 26 juin, sera consacrée à la réception de M. Edouard HERRIOT.

Mme La Présidente donne lecture d'un voeu de M. RA-

CAULT et de ses collègues socialistes tendant à demander au Gouvernement que la diminution de 7 % imposée uniformément sur les dépenses des différents ministères, ne soit pas appliquée au budget de l'Education Nationale.

M. RACAULT précise que si satisfaction n'est pas donnée, il sera impossible aux jeunes gens d'accéder aux études supérieures.

M. GILSON ajoute que, dans certains cas, la réduction sera catastrophique. En effet, les dépenses de personnel étant incompressibles, il arrivera que les réductions ne pourront être appliquées qu'au matériel et pour le collège de France, par exemple, les conséquences en seront désastreuses.

Mme la Présidente, MM. OTT et SOUTHON appuient cette remarque et suggèrent de l'inclure dans le texte.

X Pour donner plus de poids à ce voeu, il est décidé, à l'unanimité, de le présenter sous la forme d'une proposition de résolution déposée au nom de la Commission.

Mme La Présidente fait savoir qu'elle a reçu un appel de l'Union de la Jeunesse Républicaine de France.

Le texte de cet appel sera tenu au Secrétariat, à la disposition des commissaires qui voudront en prendre connaissance.

X Elle donne ensuite lecture d'une lettre du maire de Versailles l'invitant, ainsi que les membres du bureau de la Commission, à assister à une grande fête scolaire qui se déroulera le 15 juin à Versailles. Mme la Présidente a répondu ^{par} son acceptation et a indiqué que les commissaires, également désireux d'assister à cette fête, devront le faire savoir, au plus tard, demain au Secrétariat.

Mme la Présidente a reçu quelques laissez-passer pour le musée du Louvre qui sont à la disposition des commissaires, en attendant qu'il leur soit attribué des cartes d'entrée permanentes dans les Musées Nationaux et expositions d'Art ayant un caractère officiel.

M. OTT pense que cette question devrait être posée aux questeurs pour tous les Conseillers.

Il en est ainsi décidé.

Mme La Présidente donne connaissance des textes mis en distribution à l'Assemblée Nationale et au Conseil de la République :

Numéros 65 - 1272 - 1279 - 1326 - 1330 - 1338 - 1348 - 1395 - 1435 - 1446 - 1470 - 1471 (A.N.)

Numéros 249 - 251 - 263 - (C.R.)

Mme la Présidente signale que la Commission pourra, dès sa prochaine séance, désigner un rapporteur à la proposition de résolution (n° 251) de M. DURAND-REVILLE relative aux cours de droit d'Outre-Mer dans les Facultés de la métropole.

A la demande de M. OTT, il est décidé de demander à M. DURAND-REVILLE de bien vouloir venir exposer les motifs de sa proposition.

Mme la Présidente aborde alors la question des places de théâtre. A deux reprises déjà, le Ministre de la Jeunesse, des Arts et des Lettres, a bien voulu envoyer à la Commission des billets de théâtres. Ceux-ci ont été délivrés, mais, dorénavant, il sera tenu à jour une liste des bénéficiaires, de façon que l'attribution des places se fasse par roulement.

D'un point de vue pratique, si le billet donne droit à plusieurs places, il sera confié au 1er inscrit qui en sera responsable ; les autres bénéficiaires devront connaître le numéro de leurs places et les réclamer au contrôle.

Il est, d'autre part, décidé de demander au Ministre de bien vouloir, à l'avenir, adresser les places quelques jours à l'avance.

M. BOULOUX expose un cas particulier. Quel peut-être le recours d'un professeur d'école normale qui, mis à la retraite d'office, n'a pas, dans le délai d'un an, demandé sa réintégration et qui, par suite, a été déclaré forclos par la Commission de réintégration ?

M. OTT répond qu'à sa connaissance, ce cas est à peu près désespéré. Seul un recours, en Conseil d'Etat serait possible.

M. CHAMPEIX soulève le problème de la mise à la retraite des membres du corps enseignant.

M. JANTON fait savoir que la question des limites d'âge qui concernent tous les fonctionnaires est à l'étude à la Commission des Finances. Il serait souhaitable que la Commission de l'Education Nationale s'en préoccupât du point de vue du personnel enseignant.

M. CHAMPEIX pense que le recul de 3 ans de la retraite aura pour conséquence l'impossibilité de placer les normaliens.

Mme la Présidente estime, au contraire, que si l'on n'admet pas le recul de 3 ans, on risque de manquer, plus tard, de personnel.

Il est décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de M. JANTON sur la majoration du taux des heures supplémentaires dans l'enseignement.

Avant d'aborder l'étude de ce problème, M. JANTON signale que la Commission des Finances procède à l'examen du Budget, dont certains articles intéressent la présente commission. Il serait bon que celle-ci consacrât une séance à cet examen.

M. JANTON donne lecture de son texte.

Sur demande de MM. PUJOL, PINTON et BARON il est décidé d'adopter la formule "Enseignement du second degré" préférable à "Enseignement secondaire".

Après intervention de M. VICTOOR, M. JANTON accepte de rédiger et d'inclure un nouveau paragraphe, indiquant que la Commission souhaite, avant tout, que la pratique des heures supplémentaires reprenne son caractère exceptionnel et que la revalorisation de la fonction enseignante, qui est la meilleure solution soit entreprise dès que possible.

Après un bref échange de vues au cours duquel Mme la Présidente, MM. BARON, GILSON, PUJOL, JANTON, LA GRAVIERE, prennent la parole, il est décidé de faire confiance à M. JANTON pour la dernière rédaction de son texte, qui sera déposé, au nom de la Commission unanime, et pour lequel une

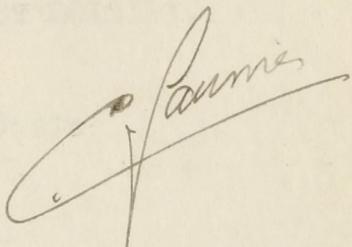
REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

demande de discussion immédiate sera introduite à la séance publique de jeudi prochain.

La séance est levée à 18 heures 30.

Le Présidente,



Séance du mercredi 11 juil.

OG.

**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

IV - Questions diverses

COMMISSION DE L'EDUCATION NATIONALE ET DES BEAUX
ARTS, DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS.

Présidence de Mme SAUNIER, Présidente

Séance du mercredi 11 juin 1947

La séance est ouverte à 17 heures 45

Présents : MM. BARON, DJAUMENT, Mme EBOUE, MM. GRANGEON, JANTON, OTT, Mme PACAUT, MM. PAJOT (Hubert), PUJOL, Mme SAUNIER, MM. SOUTHON, VICTOR.

Excusés : MM. CHAMPEIX, Amédée GUY, LA GRAVIERE, POISSON.

Absents : MM. BONNEFOUS (Raymond), BORDENEUVE, BOULOUX (Alphonse), CAYRCU (Frédéric), Mlle DU MONT (Mireille), MM. GILSON, FRAISSEIX, LERO, MENU, MOREL (Charles), PFLEGER, PINTON, RACAULT, SIMON.

ORDRE du JOUR

I - Audition de M. DURAND-REVILLE sur sa proposition de résolution (n° 251) relative aux cours de droits d'outre-mer dans les facultés de la métropole et désignation d'un rapporteur ;

II - Rapport de M. LERO sur sa proposition de résolution (n° 114) relative à l'école pratique de commerce et d'industrie de Fort-de-France ;

III - Echange de vues sur la législation relative à la mise à la retraite des membres du Corps enseignant ;

IV - Questions diverses.

COMPTE-RENDU

Mme la PRESIDENTE salue M. DURAND-REVILLE et lui donne la parole pour exposer les motifs de sa proposition de résolution (n° 251) relative aux cours de droit d'Outre-Mer dans les facultés de la métropole.

M. DURAND-REVILLE fait un bref historique de l'enseignement du droit colonial qui prend de jour en jour une importance plus grande dans nos facultés et qui est l'objet, actuellement, de nombreux sujets de thèses.

Cet enseignement remonte à 1889, date à laquelle fut créée l'école coloniale, spécialisée d'abord dans l'étude de la colonisation pénitentiaire et orientée, plus tard, vers la colonisation comparée, conformément à la conception de MM. LEVEILLEY et Arthur GIRAUD.

Ces cours de droit colonial étaient des cours semestriels à option et n'étaient pas enseignés dans toutes les facultés.

En 1895, le droit colonial était au programme de doctorat et, en 1905, il fut étendu à la licence et au concours de l'agrégation.

Cet enseignement s'est développé surtout à la Faculté de Paris. On y professe, en licence, le droit d'Outre-Mer, en doctorat, l'économie d'outre-mer, le droit musulman et bientôt le droit indochinois. La Faculté de droit d'Alger, sous l'impulsion du doyen MORAND, a ouvert deux chaires de droit d'outre-mer: le droit musulman et la législation algérienne.

Cependant, la situation est loin d'être satisfaisante dans d'autres départements. Les Facultés de Nancy, Lille, Caen, Dijon, Grenoble sont dépourvues de cours de droit colonial. C'est à leur création que tend la présente proposition qui fait partie d'une série de mesures qui doivent être prises pour mêler les élites françaises aux élites de l'Empire.

M. DURAND-REVILLE termine son exposé en demandant à la commission, de bien vouloir donner un avis favorable à sa proposition.

M. PUJOL demande à M. DURAND-REVILLE s'il ne serait pas

possible de ~~re~~ joindre la proposition de loi (n° 249) tendant à établir une concordance universitaire entre les diplômes délivrés par les grandes écoles du Gouvernement Général de l'A.O.F. et les diplômes délivrés dans la métropole.

M. DURAND-REVILLE répond que ce problème est totalement différent et que, d'ailleurs, sur le fond, il est en total désaccord.

En effet, il faut donner, aux autochtones, les mêmes possibilités qu'aux métropolitains d'accéder aux mêmes postes mais à valeur égale, car ils sont dignes de passer les mêmes examens.

Mme EBOUE approuve cette remarque.

Mme la PRESIDENTE, au nom de la commission, remercie M. DURAND-REVILLE.

M. DURAND-REVILLE se retire.

La commission doit alors procéder à la désignation d'un rapporteur.

M. SOUTHON est candidat.

M. JANTON propose M. GILSON particulièrement qualifié pour traiter du rayonnement de la culture française.

M. SOUTHON retire sa candidature.

M. GILSON est désigné sous réserve de son acceptation.

L'ordre du jour appelle l'examen du rapport de M. LERO sur sa proposition de résolution (n° 114) relative à l'école pratique de commerce et d'industrie de Fort-de-France.

En raison de l'absence de M. LERO, ce rapport est renvoyé à huitaine.

Mme la PRESIDENTE pense qu'il y a lieu de renvoyer également à huitaine l'échange de vues sur la mise à la retraite des membres du corps enseignant. En effet, ayant voulu se faire une opinion sur la question, Mme la Présidente a obtenu des ministère et syndicats compétents des renseignements chiffrés qui ne concordaient pas du tout les uns avec les autres et qu'il faut par conséquent vérifier.

M. JANTON approuve le renvoi.

Mme PACAUT signale que l'Assemblée Nationale a, le 29

mai, adopté un article 27 bis de la loi de Finances relatif au recul de l'âge de la mise à la retraite des fonctionnaires.

La commission décide le renvoi à huitaine de cette discussion.

L'ordre du jour appelle l'examen des questions diverses.

Mme la PRESIDENTE donne connaissance d'une lettre de la Fédération des Syndicats et Groupements Français d'architectes relative au titre et à l'exercice de cette profession. Les commissaires pourront consulter cette lettre au secrétariat de la commission.

Elle fait également connaître les textes mis en distribution à l'Assemblée Nationale : n°s 1.100 - 1.410 - 1.568. et au Conseil de la République : nos 285, 288. La proposition n° 285 de M. BARON tendant à faciliter les voyages des jeunes Français résidant à l'étranger sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance pour la désignation d'un rapporteur.

M. FUJCL rappelle qu'au cours d'une précédente séance, la commission, adoptant le principe d'un voeu présenté par M. RACAULT tendant à suspendre l'effet du projet gouvernemental relatif à la réduction des dépenses de 7 % dans le domaine de l'Education Nationale, avait confié à ce dernier, le soin de rédiger une proposition de résolution.

En accord avec ses collègues socialistes, Mme EBOUE et M. SOUTHON, il donne lecture de la proposition dont le dispositif est le suivant :

1°) Suspendre l'effet du projet gouvernemental en ce qui concerne la réduction des dépenses de 7 % dans le domaine de l'Education Nationale ;

2°) Faire un effort afin d'augmenter les crédits budgétaires pour assurer le recrutement du corps enseignant au mieux des intérêts de la nation, pour aménager les bâtiments scolaires, afin de rendre viable l'enseignement national ;

3°) Etudier sérieusement une augmentation de crédit qui permettrait de résoudre la crise du recrutement, de préparer l'aménagement de la réforme prévue de l'enseignement et de donner à la France une place décente dans un domaine où elle ne peut qu'affirmer son prestige mondial.

Mme la PRESIDENTE approuve le bien fondé de la proposition et précise deux points :

1) non seulement les crédits sont indispensables pour

l'entretien des bâtiments mais aussi pour le matériel ;

2) il n'est pas opportun de citer le chiffre des postes à créer; d'abord, parce que les chiffres sont toujours sujets de discussion et qu'il ne s'agit là que d'une résolution; ensuite, parce que les chiffres sont peut-être erronés comme l'étaient les chiffres donnés par le ministère de l'Education Nationale à propos de la retraite des fonctionnaires.

M. PUJOL accepte de tenir compte de ces remarques.

M. JANTON signale que la réduction de 7% qui atteint l'ensemble du budget de l'Education Nationale ne porte pas également sur tous les chapitres. Le Ministre peut les répartir suivant les chapitres. Pour cette raison, il serait préférable d'attendre la lettre rectificative au Budget qui doit justement indiquer ces aménagements.

Ayant parcouru le Budget de l'Education Nationale. M. JANTON a constaté que, s'il est des chapitres qu'il était impossible de comprimer, d'autres, au contraire, peuvent l'être (architecture - spectacles - musique).

M. PUJOL pense, au contraire, qu'il y a intérêt à ne pas attendre et à voter d'urgence la proposition de façon à impressionner les Ministres et la commission des finances.

M. JANTON se déclare d'accord.

M. BARON, également d'accord sur le fond, estime qu'il n'est pas utile d'adopter la procédure d'une proposition de résolution et suggère plutôt que chacun agisse auprès de son groupe au moment de la discussion du Budget.

Après échange de vues, la commission se rallie à la proposition de M. PUJOL et charge ce dernier de la déposer au nom de la Commission et d'en demander la discussion immédiate.

La Commission décide également de demander la discussion immédiate de la proposition de M. JANTON (n° 288) relative à la majoration du taux des heures supplémentaires.

M. VICTOOR s'étonne de ne pas avoir reçu la lettre de l'Union de la Jeunesse républicaine de France dont il avait été question au cours de la précédente séance.

Mme la PRESIDENTE précise qu'il avait été décidé que la lettre ne serait pas adressée aux commissaires mais serait déposée au secrétariat où les intéressés pourraient en prendre connaissance.

Après échange de vues, il est décidé d'envoyer copie de

cette lettre à chaque groupe.

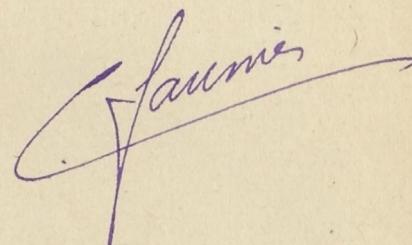
M. SOUTHON donne lecture d'une motion du Cartel d'Action laïque de la Creuse.

M. JANTON demande si la commission a reçu une réponse du ministère en ce qui concerne l'avant projet de réorganisation de l'Administration centrale du Ministère de l'Education Nationale.

Mme la PRESIDENTE répond qu'officiellement rien n'est encore parvenu à la commission, mais que selon l'attaché parlementaire, plusieurs lettres du ministère seraient déjà parties.

La séance est levée à 18 heures 15.

La Présidente

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "La Présidente" or a similar name, written in a cursive, flowing style.

**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DE L'EDUCATION NATIONALE, DES BEAUX-ARTS,
DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS.

Présidence de Mme SAUNIER, Présidente

Séance du mercredi 18 juin 1947

La séance est ouverte à 17 heures 10

Présents : MM. BARON, CAYROU, CHAMPEIX, DJAUMENT, Mlle Mireille DUMONT, MM. GILSON, GRANGEON, Amédée GUY, La GRAVIERE, MENU, Charles MOREL, OTT, Mme PACAUT, MM. PAJOT, PFLEGER, POISSON, PUJOL, RACAUT, Mme SAUNIER, M. SOUTHON.

Suppléant : M. BARET (de M. LERO).

Absents : MM. BONNEFOUS, BORDENEUVE, BOULOUX, Mme EBOUE, MM. FRAISSEIX, JANTON, PINTON, SIMON, VICTOOR.

ORDRE DU JOUR

I - Désignation d'un rapporteur de la proposition de résolution (N° 285) de M. BARON.

- 2 -

III - Rapport de M. LERO sur sa proposition de résolution (N° II4) relative à l'école pratique de commerce et d'industrie de Fort-de-France.

III - Echange de vues sur la législation relative à la mise à la retraite des membres du Corps enseignant.

IV - Questions diverses.

COMPTE-RENDU

L'ordre du jour appelle la désignation d'un rapporteur de la proposition de résolution (N° 285) de M. BARON tendant à faciliter les voyages en France des jeunes Français résidant à l'étranger.

M. BARON propose M. LERO.

Mme La PRESIDENTE fait observer qu'en raison de l'absence de M. LERO, il serait préférable de désigner un autre rapporteur et elle suggère le nom de M. BARON lui-même.

M. BARON déclare que le vote de sa proposition est assez urgent en raison des vacances prochaines qui seront l'occasion pour les jeunes Français de vouloir se déplacer.

M. BARON est désigné à l'unanimité.

L'ordre du jour appelle l'examen du rapport de M. LERO sur sa proposition de résolution (N° II4) relative à l'Ecole de Commerce et d'Industrie de Fort-de-France.

M. BARON, en l'absence de M. LERO, donne connaissance de ce rapport.

Il brosse un bref historique de l'Enseignement technique à la Martinique. Il y avait, à l'origine, une école militaire qui préparait aux Arts et Métiers - puis une section professionnelle fut créée - la charge financière n'en incombait ni au Ministère de la France d'Outre-Mer, ni au Ministère de l'Education Nationale mais au seul budget de la Martinique. Les diplômes décernés avaient une valeur locale; il n'y a jamais eu aucune inspection; M. LERO vient d'obtenir du Ministère qu'un Inspecteur s'y rende pendant les grandes vacances.

Il faut noter, au début, sous l'influence des colons qui entendaient conserver leurs priviléges, une résistance du Ministère des Colonies à développer l'enseignement chez les gens de couleur. Actuellement, la situation est changée; le même

.../...

Ministère reconnaît la nécessité de développer l'enseignement.

La loi du 19 mars 1946 qui classe la Martinique comme département français fait obligation au Ministère de l'Education Nationale de contrôler l'enseignement technique dans cette colonie.

Le développement de l'enseignement technique offre de gros intérêts : il améliorerait la main-d'œuvre locale qui est nettement insuffisante.

La France réaffirmerait son influence actuellement concurrencée par l'Amérique.

La charge financière passerait au Budget de l'Etat.

M. BARON termine en demandant à la Commission de bien vouloir adopter la proposition qui tend à inviter le Gouvernement à transformer l'Ecole pratique de Commerce et d'Industrie de Fort-de-France en Ecole Nationale professionnelle des Antilles.

La discussion est ouverte.

M. OTT demande à quelle somme peut se chiffrer la dépense.

M. BARON précise que le personnel est toujours rétribué par l'Etat et les dépenses d'entretien et de matériel sont à la charge du département. Il pense que les frais d'équipement sont, peut-être, prévus dans le plan Monnet.

M. GILSON insiste sur la nécessité d'obtenir les crédits d'équipement car, sans cela, l'enseignement serait inefficace.

Après un bref échange de vues, Mme la Présidente, résumant le débat, déclare que la Commission unanime adopte la proposition de M. BARON et souhaite qu'une question financière n'en entrave pas la réalisation.

L'ordre du jour appelle l'échange de vues sur l'âge de la retraite des fonctionnaires de l'enseignement.

Mme PACAUT brosse un tableau du régime actuel. La loi du 15 février 1946, dans son article 10, prolonge de 3 ans la durée de service des fonctionnaires.

Mme LEMPEREUR a demandé l'abrogation de cet article 10. Cette solution paraît souhaitable pour plusieurs raisons :

1°) Le maintien de la législation actuelle, en reculant l'âge de la retraite, empêche la titularisation des stagiaires et des normaliens sortants;

2°) une solution rapide est souhaitable car les mutations vont se faire incessamment.

En abrogeant l'Article 10, 3.850 instituteurs pourront être mis à la retraite et, de ce fait, 3.500 normaliens et suppléants pourront être placés. Dans le cas contraire, il n'y aura pas de poste libre pour les normaliens et intérimaires et cette situation durera jusqu'en 1950.

Lorsque l'on parle du manque de personnel, il faut comprendre que cette menace ne se fait sentir que pour l'avenir car actuellement il y a pléthore d'intérimaires. L'intérêt de l'école est en jeu. Il faut assurer des places aux jeunes. Par ailleurs, la réforme de l'enseignement qui exigera des institutions et des méthodes nouvelles voudra s'adresser à un personnel jeune qui puisse s'adapter à cette réforme.

Mme PACAUT pense que l'incidence budgétaire de l'abrogation de l'Article 10 ne sera pas grave et elle se base sur le fait qu'à partir de 50 ans les congés de maladie des instituteurs sont fréquents, l'Etat, dans ce cas, devant payer le traitement de l'instituteur en congé plus le traitement du suppléant.

Mme PACAUT rappelle que l'Assemblée Nationale a, le 29 mai, voté un article 27 ter de la loi de Finances qui limite le maintien en activité des fonctionnaires à une durée égale à la période comprise entre le 15 Février 1946 et le moment où le fonctionnaire aura atteint l'âge limite normal de la retraite.

Ce dernier système complique le calcul de la retraite car la prorogation peut expirer en cours d'année scolaire et cela peut entraîner, par ailleurs, un préjudice pour l'enseignement lui-même.

En résumé, Mme PACAUT, suivant en cela le voeu du Syndicat unanime, demande l'abrogation de l'article 10 et la disjonction de l'article de la proposition de Mme LEMPEREUR stipulant que le calcul de la pension sera établi sur les 2 dernières années.

M. OTT déclare avoir écouté l'exposé avec beaucoup d'intérêt. La question de pénurie ou pléthore de personnel paraît contradictoire mais cela peut se comprendre.

Dans l'enseignement secondaire, il y a pénurie dans l'immédiat tandis que, dans le primaire, au contraire, il y a pléthore d'intérimaires.

M. OTT, rappelant que la proposition de Mme LEMPEREUR a été ajournée à l'Assemblée, souhaite cependant qu'une solution transactionnelle intervienne.

M. MOREL est étonné de voir, dans son département, des postes vacants. Des professeurs femmes, ayant une licence, sont entrées dans l'enseignement et doivent, pendant 3 ans, rester sous le régime de la délégation rectoriale. Il faudrait prévoir, dans ces cas exceptionnels, l'obtention plus rapide des délégations ministérielles.

M. RACAULT pense également qu'il y a pénurie de personnel dans l'enseignement secondaire.

Quant au primaire, il y a pléthore, non pas d'instituteurs, mais d'institutrices. Encore, faut-il faire une distinction entre celles qui, ayant leur brevet supérieur, font des stages pendant 4 ans et celles qui sont préparées par les écoles normales. Ces dernières sont relativement rares tandis que les premières sont très nombreuses.

Enfin, M. RACAULT estime qu'à 55 ans, un instituteur a vraiment gagné sa retraite.

Mme Mireille DUMONT déclare qu'on peut pallier la crise du personnel en reclassant la fonction enseignante et en facilitant le concours de l'agrégation.

M. OTT répond que la proportion des reçus à l'agrégation n'a jamais pu suffire à combler les vacances des postes.

Mme la PRESIDENTE fait savoir qu'elle a reçu, au sujet de la présente discussion, de nombreuses lettres et fait un résumé succinct du contenu de cette correspondance.

Il n'y a pas unanimité chez les fonctionnaires de l'enseignement sur la question de l'âge de la retraite. Certains souhaitent le recul de la limite d'âge et ne veulent pas être traités d'une manière différente des autres fonctionnaires de l'Etat.

Sous l'angle humain, la mise à la retraite représente, pour les fonctionnaires logés, la perte de leur appartement, ce qui est particulièrement grave en période de crise du logement.

Du point de vue budgétaire, le maintien de l'article 10 ne représenterait pas une plus grosse charge pour l'Etat car les congés de maladie des fonctionnaires âgés de plus de 55 ans sont compensés par les congés de maternité.

Il faut aussi remarquer le grand nombre de fonctionnaires femmes dans l'enseignement primaire et reconnaître que la meilleure solution consiste à confier l'éducation des petites filles aux femmes et celles des garçons, aux professeurs hommes.

Enfin, s'il est vrai que les jeunes sont plus qualifiés pour appliquer les méthodes nouvelles, il faut cependant reconnaître que, par suite de la crise du recrutement, on a été amené à recevoir bon nombre d'instituteurs dont le niveau est inférieur à celui des anciens.

Mme LA PRESIDENTE termine en disant qu'étant autrefois pour la retraite à 55 ans, elle est aujourd'hui moins affirmative et reconnaît que le maintien de l'article 10 pose un problème qui demande réflexion.

Elle précise, en outre, qu'il ne faut pas se baser sur les chiffres relatifs à la Seine car ce département est tout à fait exceptionnel du point de vue de l'enseignement primaire.

En conclusion, elle invite les Commissaires à réfléchir sur cette importante question.

La Commission procède alors à une brève discussion de la question du logement des fonctionnaires.

Mme PACAUT fait savoir que le Syndicat des instituteurs a prévu cette difficulté et préconise un recensement précis des logements des collègues qui demandent un changement, de façon à permettre des mutations et des échanges.

L'ordre du jour appelle les questions diverses.

Mme LA PRESIDENTE donne connaissance d'une lettre par laquelle le Ministre de l'Education Nationale demande à la Commission de bien vouloir déléguer un de ses membres à la Commission de la Commémoration du centenaire de l'école française d'Athènes.

Mme LA PRESIDENTE est désignée à l'unanimité.

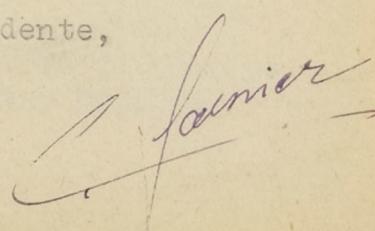
Elle donne encore connaissance d'une lettre de la Société des Agrégés de l'Université présentant un certain nombre de revendications concernant notamment les indemnités de direction, celles des Lycées hors-classe et surtout la rétribution des heures supplémentaires.

Cette lettre est déposée au Secrétariat de la Commission où les intéressés pourront en prendre connaissance.

Mme LA PRESIDENTE donne enfin connaissance des distributions de l'Assemblée Nationale n° 1.489, 1.491, 1.568.

La séance est levée à 18 heures 30.

La Présidente,



CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DE L'EDUCATION NATIONALE, DES BEAUX-ARTS,
DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS.

Présidence de Mme SAUNIER, Présidente

Séance du mercredi 2 juillet 1947

La séance est ouverte à 17 heures 45.

Présents : MM. BARON, BOULOUX (Alphonse), DJAUMENT, GILSON, GRANGEON, Amédée GUY, LA GRAVIERE, LERO, MOREL, OTT, Mme PACAUT, MM. PAJOT, PFLEGER, PINTON, POISSON, PUJOL, RAGAULT, Mme SAUNIER, MM. SOUTHON, VICTOOR.

Excusés : MM. CHAMPEIX, FRAISSEIX, Mlle Mireille DUMONT, M. JANTON.

Absents : MM. BORDENEUVE, CAYROU, Mme EBOUE, MM. MENU, SIMON.

ORDRE DU JOUR

I - Rapport de M. BARON sur sa proposition de résolution relative aux voyages en France des jeunes Français résidant à l'étranger;

II - Questions diverses.

COMpte-rendu

La parole est à M. BARON pour son rapport sur la proposition de résolution relative aux voyages en France des jeunes Français résidant à l'étranger.

M. BARON précise d'abord, l'importance qu'il y a à maintenir les contacts avec la France des Français qui l'ont quittée pour aller résider à l'étranger.

Certains, en effet, sont menacés de dénationalisation. C'est ce qui se passe pour l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud.

D'autres deviennent étrangers à la mentalité de notre pays. C'est le cas de bien des Français d'Outre-Mer qui, de retour en France, sont déçus et ne peuvent plus y vivre.

Le Service des œuvres françaises à l'étranger préconise une mesure selon laquelle les Français ne pourraient résider plus de 3 ans à l'étranger.

Enfin, ces Français ont des attaches en France, familiales ou matérielles, qui rendent souhaitable leur rapatriement.

Cette catégorie de citoyens constitue pour la France un actif important car ils servent sa propagande à l'étranger. Il faut aussi distinguer ceux qui sont obligés de quitter l'étranger pour rentrer en France; ceux-là ~~re~~réintègreront mieux, s'ils connaissent mieux la France et ses habitudes.

En temps normal, une telle proposition serait inutile mais le budget actuel des Affaires étrangères prévoit des réductions de crédits à ces chapitres, ainsi les bourses accordées aux étudiants à l'étranger sont diminuées.

L'esprit de la présente proposition est conforme au désir des Associations des Français de l'étranger.

Actuellement, le Gouvernement a pris certaines mesures en faveur de certaines catégories de touristes :

- 1°) Allocations spéciales d'essence;
- 2°) Allocations de tabac;
- 3°) Diminution de 20% sur les chemins de fer en faveur des professeurs.

.../...

En s'inspirant de ces mesures, on pourrait en prévoir d'autres qui n'amèneront pas de dépenses :

1°) par exemple, créer des cours de vacances auxquels les Français de l'étranger pourraient assister en même temps que les étrangers. Une organisation semblable existe en Espagne et y fonctionne de manière excellente;

2°) on pourrait ne pas réduire les crédits de rapatriement; ceux-ci, en effet, ont été réduits parce que non employés;

3°) on pourrait étendre le bénéfice des bourses allouées aux étudiants étrangers, aux jeunes Français de l'étranger;

4°) enfin, on pourrait se dispenser de retarder le taux de relèvement de ces bourses.

De cette manière, le but de la proposition peut être atteint en utilisant d'une part, les organisations existantes et, d'autre part, en faisant certains aménagements qui ne représenteront aucune charge nouvelle pour le budget.

La discussion est ouverte.

M. LA GRAVIERE demande des précisions sur la réduction des bourses.

M. BARON répond qu'on a réduit les bourses des étudiants français mais que les bourses des étrangers ont été relevées, ce qui est judicieux.

Des renseignements plus précis doivent lui être donnés par le Service des relations culturelles du Ministère des Affaires étrangères.

M. GILSON pense que le dispositif de la proposition est indéterminé. A quelles catégories de Français devra-t-on l'appliquer ?

M. BARON estime que la solution idéale serait d'en faire bénéficier tous les Français sans condition d'âge mais, en raison de l'insuffisance des crédits et des moyens de transports, il a fallu la limiter "aux jeunes". De cette façon, la proposition entre dans la compétence de la Commission.

M. GILSON déclare, néanmoins, qu'il faudra tenir compte d'autres éléments; en particulier, de la situation de fortune des intéressés.

M. BARON est d'accord.

M. OTT propose de compléter le dispositif par la formule suivante : "sous condition d'âge, de famille et de fortune

à déterminer par règlement".

Après un bref échange de vues, un accord s'établit sur cette dernière formule et il est décidé de remettre à huitaine la suite de la discussion de façon à permettre à M. BARON de prendre contact avec les fonctionnaires des Affaires étrangères

Mme LA PRESIDENTE donne la parole à M. PUJOL pour des informations complémentaires relatives à la proposition de résolution (N° 360) tendant à inviter le Gouvernement à suspendre l'effet du projet gouvernemental relatif à la réduction des dépenses, de 7% dans le domaine de l'éducation nationale.

M. PUJOL fait savoir qu'il a pu voir de nombreuses personnes et obtenir ainsi des informations intéressantes sur la situation tragique où se trouve l'Education Nationale par suite du manque de crédits. D'après des renseignements donnés par un professeur au Collège de France, les animaux servant de cobayes dans les laboratoires ne peuvent plus être nourris faute de crédits. Le laboratoire du Collège de France a cessé de fonctionner, l'éclairage ayant été coupé par suite de non-paiement. La Faculté des Sciences est menacée de poursuites également pour non paiement du gaz et de l'électricité.

M. PUJOL a vu M. POHER, rapporteur général de la Commission des Finances, et un accord semble pouvoir aboutir. La Commission serait prête à accepter la proposition à condition que les économies portent, non pas sur tout ce qui concerne l'Education Nationale proprement dite, la culture française, mais sur l'organisation administrative, sur les postes parasites, les directions sportives en particulier où le personnel est pléthorique.

M. PUJOL demande si la Commission est d'avis d'accepter cette conclusion ou bien si elle préfère s'en tenir à la première rédaction de la proposition ~~et~~; dans ce cas, il déposerait un amendement en son nom personnel.

Mme la PRESIDENTE, sans vouloir préjuger de l'avis de la Commission, déclare que celle-ci sera unanime pour accepter la responsabilité de cette conclusion.

M. OTT approuve cette déclaration.

A une demande de précision formulée par M. BOULOUX, M. PUJOL répond que la critique adressée à l'éducation sportive porte sur la manière dont elle est organisée administrativement: il y a trop de fonctionnaires et pas de stades.

M. BARON se déclare d'accord et signale un décret du 25 juin 1947 qui supprime 1.500 emplois. Il faut que des réductions soient opérées mais seulement sur les chapitres parasites.

- 5 -

On constate ainsi un trop grand nombre d'inspecteurs dont certains même ne seraient pas capables d'être instituteurs. Or, l'enseignement n'a pas besoin d'être contrôlé car il l'est déjà, par les élèves.

M. OTT appuie les affirmations de M. BARON. Il n'admet pas que le Ministère compte 21 directions et qu'il y ait 80 inspecteurs généraux "qui n'inspectent pas". Il faut une réforme de l'Administration Centrale.

M. LA GRAVIERE signale un crédit de 15 millions alloué aux foyers ruraux - dont on ne sait pas grand chose - alors que le Collège de France est menacé de fermer ses portes.

M. PINTON remarque que le primaire comptait autrefois 4 inspecteurs généraux. Il en compte actuellement 19, un par académie.

M. BOULOUX s'élève également contre la bureaucratie mais prend la défense de certains postes déshérités où il est important d'installer des foyers ruraux avec spectacles, salle de fêtes, bibliothèques, susceptibles de retenir la jeunesse aux villages.

M. MOREL souhaite que ces foyers ne revêtent aucun aspect politique.

M. Amédée GUY affirme que ces foyers n'ont rien de politique. Ils servent sous la direction des instituteurs à l'éducation artistique, intellectuelle, de tout le monde, sans condition d'âge ou de sexe.

M. VICTOOR met les commissaires en garde contre la Commission des Finances qui a tendance à considérer que le sport n'est pas rentable.

M. VICTOOR est d'accord sur le trop grand nombre de postes parasiatires mais se montre soucieux de défendre la jeunesse sportive et, par conséquent, de n'opérer aucune réduction de crédit qui la concerne.

M. PUJOL La Commission procède alors à un bref échange de vues, à la suite duquel il est décidé d'appuyer les nouvelles conclusions de M. PUJOL et de consacrer une prochaine séance à l'examen du budget.

Mme la PRESIDENTE donne connaissance de la correspondance reçue :

I^o) une lettre de M. CIOSI, Directeur de Cabinet du Ministre de l'Education Nationale, relative au projet de réforme de l'Administration Centrale.

.../...

Cette question sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance ;

2°) une lettre de M. le Ministre de l'Education Nationale en réponse à la demande d'envoi d'un inspecteur à l'Enseignement technique aux Antilles.

M. LERO se déclare satisfait.

3°) une lettre du Bureau du Syndicat national de l'Education Nationale (C.F.T.C.) demandant à être entendu par la Commission.

M. FUJOL déclare avoir reçu la visite de 2 délégués de ce Syndicat qui lui ont demandé d'appuyer leur demande.

Mme la PRESIDENTE rappelle que la Commission a déjà entendu un délégué syndical, en l'espèce, M. ARTUS, de l'enseignement technique.

Après un bref échange de vues, il est décidé de recevoir la délégation mercredi prochain, étant entendu que la séance commencera à l'heure habituelle et pourra se prolonger.

4°) enfin, une lettre de "Tourisme et Travail" exposant un certain nombre de revendications.

Il est décidé que ces questions seront reprises lors de l'étude du budget.

M. PINTON estime qu'une étude du droit à l'instruction gratuite des aveugles et sourds-muets devrait être entreprise.

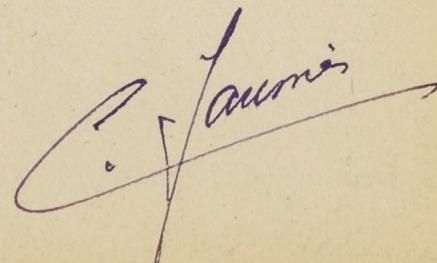
Mme la PRESIDENTE l'approuve et lui en confie le soin.

M. MOREL se propose d'étudier la même question pour les enfants anormaux.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 18 heures 30.

La Présidente :



**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

120

PARIS, LE

COMMISSION DE L'EDUCATION NATIONALE, DES BEAUX-ARTS,
DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS.

Présidence de Mme SAUNIER, Présidente.

Séance du mercredi 9 juillet 1947

La séance est ouverte à 17 heures 10.

Présents : MM. BARON, BONNEFOUS, BOULOUX, CAYROU, CHAMPEIX,
Mlle DUMONT Mireille, Mme EBOUE, MM. GILSON, GRANGEON,
Amédée GUY, La GRAVIERE, OTT, Mme PACAUT,
MM. PUJOL, Mme SAUNIER, M. VICTOOR.

Excusés : MM. BORDENEUVE, JANTON, LERO, MOREL, PAJOT, POISSON,
SIMON.

Absents : MM. DJAUMENT, FRAISSEIX, MENU, PFLEGER, PINTON,
RACAULT, SOUTHON.

ORDRE DU JOUR

I - Désignation d'un rapporteur de la proposition de loi (N° 373

.../...

adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à la création, par le département de la Seine, d'un cadre unique de professeurs spéciaux d'enseignement primaire.

II-Audition d'une délégation du Syndicat de l'Education Nationale (C.F.T.C.).

III-Suite de la discussion du rapport de M. BARON sur sa proposition de résolution (n° 285) relative aux voyages en France des jeunes Français résidant à l'étranger.

IV-Examen de l'avant projet de réorganisation de l'Administration Centrale de l'Education Nationale.

V-Questions diverses.

Compte-rendu

Avant d'entendre la délégation syndicale, Mme LA PRESIDENTE propose aux commissaires de liquider rapidement deux petites questions d'urgence :

1° - la désignation d'un rapporteur de la proposition N° 373.

M. LA GRAVIERE, candidat, est désigné.

2° - M. ABEL-DURAND, président de la Commission de la Marine et des Pêches, ayant reçu un télégramme des membres de l'enseignement en Algérie protestant contre le refus de bateaux supplémentaires à l'occasion de la période des vacances, pour permettre à leurs familles de se rendre dans la Métropole, demande à la Commission de l'Education Nationale de bien vouloir s'associer à la Commission de la Marine pour une intervention commune auprès de M. le Ministre des Travaux-Publics et des Transports.

Il en est ainsi décidé à l'unanimité.

Audition de la délégation syndicale.

Mesdames et Messieurs les membres de la délégation syndicale sont introduits.

Mme LA PRESIDENTE les salue et donne la parole à M. RAYNAUD DE LAGE, Secrétaire Général.

M. RAYNAUD DE LAGE expose le but de l'audition de la délégation : faire connaître la situation tragique dans laquelle se trouve l'enseignement et demander à la Commission un appui en vue de sa revalorisation. Les membres de la délégation prendront tour à tour la parole pour exposer différentes questions.

M. ROUXEVILLE, délégué de la Commission des traitements, se propose de développer deux points :

- 1^o - le reclassement de la fonction enseignante ;
- 2^o - la sauvegarde du budget de l'Education Nationale.

I - RECLASSEMENT DE LA FONCTION ENSEIGNANTE.

Il est bien entendu que la fonction enseignante comprend les enseignants proprement dits et tout un personnel latéral : personnel scientifique, des laboratoires, archives, musées, etc.. En effet, ce dernier personnel, jusqu'en septembre, ne bénéficiait pas des versements d'attentes du personnel enseignant.

Il faut noter un sérieux malaise/par le retard apporté par le Gouvernement au reclassement de la fonction enseignante. Il serait bon que le Gouvernement marquât sa volonté d'aboutir, en publiant un premier canevas portant, à la rigueur, sur un petit nombre de catégories et qui serait ensuite mis au point. Ainsi, une bonne partie du mécontentement disparaîtrait car les fonctionnaires de l'enseignement sont moins intéressés par une amélioration de leur traitement, que par la mise en train du reclassement.

Les traitements de ces fonctionnaires sont dévalorisés par rapport au secteur privé et, même, par rapport aux secteurs nationalisés. Aussi, constate-t-on des évasions vers le secteur privé, les industries, le journalisme et les organismes de coopération internationale. (U.N.E.S.C.O.).

II - SAUVEGARDE DU BUDGET.

Cette tâche a été facilitée par le vote de la proposition de résolution de M. PUJOL tendant à exonérer l'Education nationale de l'abattement forfaitaire de 7%.

Pour faire aboutir la réforme de l'enseignement qui a été amorcée par M. Jean ZAY puis par le professeur LANGEVIN, il faut y mettre le prix. De même, si l'on veut que la France ait des techniciens, des spécialistes pour la production, il faut financer la formation professionnelle, outiller les laboratoires d'Université.

Il faut, par ailleurs, réparer les répercussions de la guerre récente sur la jeunesse. Les enfants ont été éprouvés physiquement et moralement - il convient de les rééduquer - ce qui nécessite des crédits et même, parfois, des crédits nouveaux. (Education physique, hygiène scolaire et universitaire, classes de rattrapage).

Il ne faut pas non plus oublier le besoin d'une coopération plus développée entre la jeunesse française et l'étranger. Plus que jamais la France a besoin d'être en contact avec l'étranger, de développer l'enseignement des langues vivantes, de multiplier les contacts personnels entre ses adolescents et la jeunesse de l'étranger.

Or, les crédits pour bourses de voyages sont insuffisants. La direction du second degré a proposé la création de 272 postes supplémentaires de lecteurs étrangers. - mais la direction du budget a vivement réagi -

Un autre aspect du problème doit être souligné. On constate, en effet, une forte augmentation de la natalité en France. Au nombre de 600.000 par an avant-guerre, les naissances sont passées à 830.000 en 1946 et à 900.000 en 1947. Cela pose un problème - car dès 1950, ces bébés auront atteint l'âge scolaire - d'autres facteurs interviennent encore : la scolarité est prolongée, certains enfants dont les mères travaillent se trouvent au dehors - grosse immigration de travailleurs étrangers - La France a donc besoin de monitrices d'écoles maternelles.

Toutes ces raisons militent en faveur d'une augmentation du Budget.

Celui-ci doit être envisagé sous deux aspects.

a - effectif du personnel;

b - matériel.

A - EFFECTIF DU PERSONNEL

La Commission des Finances s'est émue de l'augmentation du personnel, ramenée de 3.000 à 1.500 et prétend que ces 1.500 personnes sont encore de trop. Cependant ce chiffre n'est pas arbitraire. Il répond à la création de services nouveaux, ou à des dispositions nouvelles :

- prolongation de l'enseignement,
- hygiène scolaire,
- intégration de certains personnels émargeant auparavant à d'autres budgets - tel le personnel enseignant des houillères

du Nord et du Pas-de-Calais.

- les élèves maîtres des écoles normales supérieures sont devenus fonctionnaires,

- les agents d'externat des lycées émargeaient au Budget local des lycées et maintenant sont payés par l'Etat.

Enfin, il est à remarquer que l'augmentation de l'effectif du personnel enseignant n'est pas proportionnelle à l'effectif des élèves. La population scolaire a doublé ; on compte communément aujourd'hui des classes de 45 à 50 élèves, alors qu'il y a 25 ans, les 6e et 5e n'en comptaient pas plus de 25 à 30.

Il s'ensuit des conséquences fâcheuses. L'entrée dans les lycées devient très difficile, l'examen de 6e devenant une sorte de concours. Du point de vue pédagogique également, les résultats sont désastreux. Aujourd'hui, les classes spécialisées n'existent plus. On manque de locaux, de bibliothèques.

B - MATERIEL

Si les bâtiments et le personnel sont insuffisants, les crédits d'entretien le sont également. Pour les 22 lycées qui sont à la charge de l'Etat, le crédit de travaux d'entretien s'élève seulement à 12 millions.

La "minimité" des crédits condamne ainsi toute création, toute initiative pédagogique.

Mlle DELAPORTE, maître de Conférences à l'Ecole des Hautes-Études, fait un exposé sur l'insuffisance des crédits de laboratoire dans l'enseignement supérieur et cite quelques exemples pris à la Faculté des Sciences de Paris :

LABORATOIRES DE RECHERCHES

Laboratoire de M. GAUTHERET, professeur de biologie végétale au P.C.B. Le traitement versé pour l'ensemble du personnel dépasse un million 200 mille francs. Or, le crédit alloué à ce laboratoire pour travailler (achat de matériel, de produits chimiques, etc., c'est-à-dire tous les moyens de travail) n'est que de 42.000 francs. Les besoins du laboratoire - pour que les 10 chercheurs qui s'y trouvent puissent faire un travail convenable - se monteraient à 350.000 francs par an, soit 8 à 9 fois plus. La conclusion est que l'on ne donne pas, au personnel que l'on paye, les moyens de travailler efficacement.

Laboratoire de M. BLARINGHEM, professeur de botanique à la Sorbonne, président de l'Académie des Sciences, crédits 30.000 frs par an - soit 2.500 frs par mois - pour 6 chercheurs.

Laboratoire de M. MANGENOT, professeur de Biologie végétale à la Sorbonne : 60.000 francs par an. Onze à douze chercheurs.

A titre de comparaison avec l'étranger : laboratoire de SCHOPFER, professeur de botanique à Berne : 600.000 francs (français) par an - laboratoire équivalent - soit dix à vingt fois plus.

INGLOD, professeur de chimie générale à Londres : pour un seul jour, le crédit d'un an du professeur de chimie générale à la Sorbonne (coefficient 374).

Devant cette insuffisance de crédits de laboratoire, il y a trois solutions :

- ne pas faire les recherches,
- faire les recherches sans les appareils nécessaires ou avec des appareils de qualité insuffisante,
- faire des dettes.

Certains laboratoires ont de 20.000 à 600.000 francs de dettes.

Certains laboratoires font payer des factures par des industriels ; ils ont quelquefois recours à la mendicité auprès de fabricants de produits chimiques (par connaissances).

Les laboratoires ne peuvent plus payer l'abonnement aux périodiques étrangers qu'ils recevaient avant la guerre et qui leur seraient indispensables. Ce sont parfois des périodiques si spécialisés qu'ils étaient seuls en France à les recevoir. Leur collection est interrompue - et ces années de guerre sont souvent épousées actuellement à l'étranger, par suite des tirages réduits. Les laboratoires n'ont pu se procurer ces années manquantes, à la fois par manque d'argent et aussi, quelquefois, parce que l'Office des Changes leur a refusé les devises nécessaires. Le Directeur du laboratoire de Chimie Générale de la Sorbonne, M. PASCAL, me disait hier que, depuis 1939, personne de son laboratoire n'avait lu de périodiques étrangers. Le crédit de 20.000 à 25.000 francs qu'il avait pour cela avant la guerre devrait être porté à 250.000 francs (coefficient dix).

La situation est telle que beaucoup de professeurs refusent l'accès de leur laboratoire à de nouveaux chercheurs.

Le prestige de la France à l'étranger est encore grand : deux étudiants anglais sont venus trouver un professeur de Chimie de la Faculté des Sciences (M. LAFFITTE) pour faire une thèse, mais ce professeur a dû les refuser faute de place.

UNIVERSITES

Si, des laboratoires, nous passons aux Universités, la différence est aussi considérable. Le CALIFORNIA INSTITUTE OF TECHNOLOGY a, à lui seul, le double des crédits de tout l'Enseignement

Supérieur de France.

Le budget des Recherches Scientifiques aux Etats-Unis en 1944 a été de 720 millions de dollars - soit 86 milliards de francs français - soit un coefficient de 730 par rapport au budget de 120 millions de la France. Nous arrivions en 1938 au dernier rang des pays civilisés après la Colombie et le Guatemala.

LABORATOIRES D'ENSEIGNEMENT

Laboratoire de Géologie de la Sorbonne (Recherche et enseignement, comprend 150 à 180 étudiants, 8 chercheurs, 6 élèves préparant un diplôme d'Etudes Supérieures, 2 assistants, 1 chef de travaux, 3 professeurs) : n'a que 5 microscopes polarisants, impossible d'en mettre un dans les mains des étudiants et même les assistants, qui sont des pétrographes, ne peuvent en avoir un à leur disposition.

Laboratoire de Chimie Générale de la Sorbonne : le thermomètre gradué au dixième de degré, qui était unique pour les 860 étudiants, a été cassé, il coûte 300 francs mais on ne peut pas en racheter un puisqu'on ne dispose que de 26 frs 75 par an et par étudiant (ce serait le crédit pour 11 étudiants). Tous les ans, il y a 50 étudiants de plus, il faudrait des crédits pour acheter du matériel nouveau pour ces 50 étudiants, on ne donne de crédits que pour un fonds de roulement. Chaque année, les garçons réparent les appareils en remplaçant les pièces cassées par des pièces prises sur d'autres appareils - ce qui diminue le nombre total des appareils utilisables.

Le laboratoire devient trop petit, non seulement les étudiants ne peuvent plus faire que 2 manipulations sur 3 mais on doit mettre 260 étudiants là où il n'y a que 200 places. Le personnel n'ayant pas été augmenté, les élèves qui sont des débutants forcément maladroits et manipulent des produits dangereux, ne sont pas assez surveillés - 6 assistants pour 260 étudiants - il arrive beaucoup d'accidents, des intoxications graves, tous les mois on doit en conduire à l'hôpital. L'année dernière il a fallu demander les pompiers pour ramener un élève à la vie.

L'installation est si défectueuse, faute d'entretien suffisant, que le Comité d'Hygiène, s'il faisait une inspection à certains jours, ne permettrait pas d'y travailler pour insalubrité. Récemment, par temps de brouillard, le tirage des cheminées étant insuffisant, on ne voyait pas à 3 mètres dans les salles de travaux pratiques à cause des vapeurs d'acide.

.../...

Le nombre des chefs de travaux et assistants est si réduit que c'est une catastrophe lorsque quelqu'un est malade. On doit faire appel à des personnes bénévoles incompétentes.

Crédits par étudiant et par an : avant guerre 395 frs, actuellement 420 frs, il faudrait 1.200 frs (coefficient 3).

Comme les laboratoires vont être obligés non seulement de ne plus faire de dettes mais d'éteindre celles qu'ils ont actuellement, l'année prochaine, on fera payer, comme chaque année, les frais de travaux pratiques aux étudiants mais on ne pourra pas les laisser entrer dans les laboratoires. Ils ne pourront pas faire de travaux pratiques - d'où diminution très sensible du niveau des études. Les professeurs se plaignaient déjà beaucoup de la forte diminution du niveau des examens !

Il est à signaler une autre question grave : la diminution de la valeur des professeurs de l'Enseignement Supérieur à envisager d'ici quelques années. On choisit ordinairement les maîtres de conférences de la Faculté des Sciences - qui deviendront plus tard professeurs - parmi les assistants. Or, les jeunes docteurs ès Sciences ne sont plus attirés vers les postes d'assistants, car la situation matérielle qui leur est faite n'est pas attrayante, si bien que, presque tous ceux qui ont de l'étoffe, se dirigent vers l'industrie ou vers d'autres carrières. Plusieurs ont abandonné récemment leur poste d'assistant pour aller dans des laboratoires d'industrie et même dans l'Enseignement Secondaire. Il n'y a presque plus d'assistants ayant les qualités nécessaires pour faire de bons professeurs de Faculté. Le choix arrive à être beaucoup trop restreint. On en arrive à nommer des maîtres de conférences - et même des professeurs titulaires - qui n'ont pas toute la valeur désirable.

Mme LA PRESIDENTE remercie Mlle DELAPORTE et donne la parole à M. LABIGNE pour l'enseignement du second degré.

M. LABIGNE signale, tout d'abord, une injustice : les dames secrétaires du second degré n'ont pas bénéficié de l'indemnité d'attente versée aux fonctionnaires enseignants alors que leur travail et leur responsabilité dépassent ceux des simples dactylographes. Il serait désirable de fixer leur statut.

Le Syndicat a été particulièrement heureux d'apprendre le vote de la proposition de M. JANTON relative à la majoration du taux des heures supplémentaires. Aussi, n'y insiste-t-il pas.

.../...

Enfin, il est à signaler que les membres du Corps enseignant ont l'intention de protester contre la durée des heures de services.

M. GIRY expose la situation de l'Enseignement du premier degré qui n'est pas très différente de celle du second degré. Il signale, cependant, certaines anomalies particulières :

- Les normaliens des trois premières années ne sont pas assurés sociaux. Il en résulte de grands inconvénients au cas de maladie de longue durée. Leurs bourses ne sont pas proportionnées à celles des élèves de 4ème année. Alors, que pour ces derniers, elles se chiffrent à 84.000 frs, pour les étudiants des 3 premières années, elles ne sont que de 45.000 frs.

- L'Ecole Normale Supérieure de FONTENAY n'a pas de médecin ni d'infirmerie.

Enfin, il faut reparler des revendications générales du Corps enseignant :

1°) éviter les fuites de poste à poste et permettre aux instituteurs de rester dans la même classe pendant de longues années ;

2°) trouver une méthode susceptible de permettre que les postes déshérités de province et de la banlieue parisienne ne soient pas désertés ;

3°) remédier aux anomalies créées par la nationalisation des houillères - Celle du Nord, en particulier, a été faite dans des conditions défectueuses et le personnel d'abord déclassé a été reclassé en violation du statut des mineurs et des conventions collectives.

M. RAYNAUD de LAGE reprend la parole pour exposer cette fois la situation de l'Enseignement technique.

Celui-ci a, le 29 juin, voté une motion tendant à demander au président du Conseil de hâter le dépôt du projet portant statut de la formation professionnelle.

M. RAYNAUD de LAGE expose les premières conclusions de la Commission chargée de préparer le statut de la formation professionnelle et en dégage les idées directrices :

1°) - organisation nationale ne signifie pas étatisation, monopole administratif - pourront donc coexister avec les établissements de caractère public, d'autres centres fondés par des particuliers ;

2°) - il sera fait appel à l'initiative collective des professionnels représentés dans des comités, commissions ou conseils locaux, départementaux, nationaux et, au besoin, interprofessionnels ;

3°) - le Conseil supérieur de la Formation professionnelle sera rattaché au ministère de l'Education nationale.

Dans ce conseil, il est prévu une représentation du personnel des écoles et des centres de formation professionnelle :

1/4 représentant des ministères intéressés ,
1/4 représentant des employeurs ,
1/4 représentant des salariés ,
1/4 représentant du personnel des écoles et centres.

4°) - Financement de la Formation professionnelle. -

Le statut de la formation générale ne peut être dissocié du statut de l'enseignement public, gratuit et laïque. C'est en fonction de ce statut de laïcité que l'on peut préciser comme suit les conditions auxquelles des institutions privées de formation professionnelle pourront être reconnues et, au titre de reconnaissance, avoir part aux fonds provenant de la taxe de formation professionnelle ;

a) les institutions privées ne devront comporter aucune activité éducative obligatoire qui ne soit incluse dans le programme national de formation professionnelle ,

b) elles devront se rattacher pour la formation générale à un établissement public.

A ces conditions, les fonds provenant de la taxe professionnelle ne serviraient, dans les institutions privées reconnues, qu'à la formation technique, théorique et pratique : le statut de l'enseignement ne serait pas mis en question.

M. RAYNAUD de LAGE précise que le bulletin de la Confédération française des Travailleurs chrétiens "Ecole et Education", mai-juin 1947, comporte un article sur le statut de la formation professionnelle et il ajoute que le numéro d'Avril contient également un article sur la crise du recrutement des maîtres.

La discussion est ouverte.

M. OTT demande des précisions en ce qui concerne le développement des langues vivantes menacé et la suppression de 272 postes de lecteurs étrangers. A ce propos, il déclare que, si cette nouvelle est confirmée, il déposera une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à rétablir ces postes.

M. LABIGNE répond que la compression budgétaire relative aux langues vivantes est due au manque de personnel.

M. BARON demande quelle a été l'attitude de la C.F.T.C. au sujet des Commissions de reclassement du personnel?

M. ROUXEVILLE répond que la C.F.T.C. ne comprend pas le personnel des centres d'apprentissage qui forme une section distincte.

Mme la PRESIDENTE remercie la délégation qui se retire.

Le rapport de M. BARON, sur sa proposition de loi (N° 285) relative aux voyages des jeunes Français résidant à l'étranger, est renvoyé à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle alors l'examen de l'avant-projet de loi portant réforme de l'Administration centrale de l'Education nationale.

Mme la PRESIDENTE donne lecture d'une lettre de M. CIOSI, Chef de cabinet du Ministre, faisant savoir que celui-ci ne sollicitait de la Commission qu'un avis sur le principe de la réforme et non sur les questions de détail qu'elle comporte.

M. OTT déclare que la Commission a déjà pris position à ce sujet. Il faut réformer d'abord l'enseignement et, alors, seulement, penser à l'administration centrale. Procéder de la manière inverse serait une mauvaise méthode.

M. BARON approuve ces remarques et, à l'appui, précise que la Commission de la réforme de l'Enseignement a déjà déposé ses conclusions.

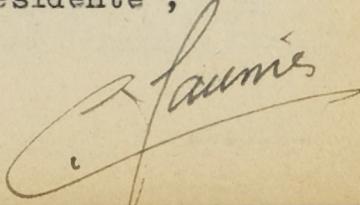
A l'unanimité, il est décidé de répondre au Ministre que la Commission, sur le principe, a jugé inopportun d'entreprendre la réforme de l'Administration Centrale avant l'étude, par les Assemblées parlementaires, de la réforme de l'Enseignement.

Mme la PRESIDENTE donne lecture d'une lettre du Collège de France relative à une demande de subvention.

Il est décidé de reprendre cette question lors de l'étude du Budget.

La séance est levée à 18 heures 30.

La Présidente ,



**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DE L'EDUCATION NATIONALE, DES BEAUX-ARTS, DES
SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS.-

Présidence de M. OTT, Secrétaire.-

Séance du mercredi 23 juillet 1947

La séance est ouverte à 17 heures 15

Présents. - MM. BARON, Raymond BONNEFOUS, Alphonse BOULOUX,
Frédéric CAYROU, CHAMPEIX, DJAUMENT, Mme EBOUE,
MM. Amédée GUY, LA GRAVIERE, LERO, OTT, Mme PACAUT,
MM. Hubert PAJOT, SOUTHON, VICTOOR.

Excusés. - Mlle Mireille DUMONT, MM. JANTON, MOREL, PINTON,
POISSON, RACAULT, Mme SAUNIER.

Absents. - MM. BORDENEUVE, GILSON, GRANGEON, FRAISSEIX, MENU,
PFLEGER, PUJOL, SIMON.

Ordre du Jour

I - Suite de la discussion du rapport de M. BARON sur sa pro-
position de résolution (n° 285) relative aux voyages des
jeunes Français résidant à l'Etranger ;

II - Désignation d'un rapporteur du projet de loi (n° 409) adop-
té par l'Assemblée Nationale, modifiant les lois du 19
juillet 1889 et 25 juillet 1893 sur les dépenses ordinaires

de l'instruction primaire publique et les traitements du personnel de ce service ;

III - Examen éventuel du projet de loi portant fixation du Budget ordinaire de l'exercice 1947 (Education Nationale).

IV - Questions diverses.

Compte-rendu

M. LE PRESIDENT explique à ses collègues que l'absence de Madame SAUNIER, de Madame Mireille DUMONT, de M. MOREL le porte au fauteuil présidentiel.

Abordant ensuite les questions diverses, il donne lecture du courrier adressé à la Commission depuis la dernière séance.

Le Collège libre des Sciences Sociales et Economiques demande l'appui de la Commission dans les démarches qu'il entreprend au sujet des subventions qu'il doit recevoir de différents ministères. Personne n'étant candidat pour étudier cette affaire, M. LE PRESIDENT s'en charge.

Le Syndicat de l'Enseignement Secondaire du Lycée d'Amiens signale une anomalie dans le sort réservé aux professeurs du Collège nommés au choix dans les lycées.

M. VICTOOR s'étonne que le Syndicat du Lycée d'Amiens soit le seul à dénoncer une pareille anomalie, alors que rien n'a été dit dans ce sens par le Syndicat National de l'Enseignement Secondaire, ni par le Syndicat Général de l'Education Nationale avec lequel la Commission a eu un récent contact.

M. LE PRESIDENT approuve cette remarque. Il pense qu'un commissaire pourrait intervenir auprès du Ministre, par le procédé de la question écrite.

M. LA GRAVIERE croit qu'un avis du S.N.E.S. et la transmission par son intermédiaire de la demande des professeurs du Lycée d'Amiens donnerait plus de poids à cette dernière.

M. LE PRESIDENT invite la Commission à se ranger à cette ligne de conduite.

Il est décidé que la Commission répondra au Syndicat en l'invitant à suivre cette procédure. La Fédération Nationale des Associations de parents d'élèves demande à envoyer son rapport sur la Réforme de l'Enseignement et la motion qui

l'accompagne, aux Commissaires.

Le Comité de Direction de "Tourisme et Travail" demande à exposer ses projets à Madame la Présidente ou à un membre de la Commission.

M. VICTOOR demande s'il y aurait obstacle à ce que la Commission entende cette délégation.

M. LE PRESIDENT pense préférable de savoir d'abord ce qu'elle désire.

M. CHAMPEIX demande que le Bureau reçoive la Délégation.

Il en est ainsi décidé.

M. LE PRESIDENT rappelle à la Commission que l'Ordre du Jour appelle la désignation d'un rapporteur du projet de Loi (n° 409, année 1947), adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant les lois des 19 juillet 1889 et 25 juillet 1893 sur les dépenses ordinaires de l'instruction primaire publique et les traitements du personnel de ce service.

Madame PACAUT est désignée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT croit prématuré d'ouvrir, dès aujourd'hui, le débat sur le Budget de l'Education Nationale et estime préférable que la Commission des Finances en ait au moins commencé l'étude. Il n'y a, pense-t-il, pas d'inconvénient à attendre mercredi prochain.

M. LERO craint qu'il ne soit alors trop tard.

M. GUY, précisant que le Budget de l'Education Nationale ne pourra venir en séance avant la fin de la semaine prochaine et qu'actuellement la Commission ne pourrait travailler que sur les fascicules bleus et les rapports de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, lesquels seront fatallement modifiés, propose que la Commission entende, au cours de sa séance de mercredi prochain, les exposés de M. REVERBORI, rapporteur spécial de l'Education Nationale et M. JANTON, rapporteur spécial de la Jeunesse, des Arts et des Lettres.

M. LE PRESIDENT constate l'accord unanime de la Commission sur ce point.

Il rappelle à la Commission les prochains travaux qui attireront son attention :

Le Rapport de M. GILSON sur la proposition de Résolution (n° 251);

Le Rapport de M. LA GRAVIERE sur la proposition de loi (n° 373) ;

Le Rapport de Mme PACAUT sur le projet de loi (n° 409).

La Commission doit désigner le rapporteur du projet de loi (n° 448, année 1947) adopté par l'Assemblée, autorisant la cession de l'Ecole Centrale Lyonnaise à l'Etat.

M. LE PRESIDENT croit savoir que M. PINTON désire être nommé rapporteur.

Sous réserve de son acceptation, la Commission le désigne à l'unanimité.

Dans l'attente de M. BARON qui doit présenter son rapport sur sa proposition de résolution (n° 285, année 1947) tendant à inviter le Gouvernement à faciliter les voyages en France des jeunes Français résidant à l'Etranger et qui est retenu à la Commission des Affaires Etrangères où il doit poser des questions sur le sujet, à M. JOXE, Directeur Général des Relations Culturales au Quai d'Orsay; la séance est suspendue à 17 heures 30.

La séance est reprise à 17 heures 40.

M. BARON donne lecture de son rapport sur sa proposition de résolution (n° 285, année 1947).

Auparavant il donne certains chiffres : un professeur français, en Egypte, gagne l'équivalent de 6.000 francs par mois, il en dépense 3.000 pour son logement, 600 francs pour les frais de scolarité d'un enfant, etc.

M. LE PRESIDENT rappelle que M. GILSON a demandé que l'on introduise une discrimination selon la fortune.

M. BARON pense aussi intégrer à son rapport certains éléments qui figurent au rapport du VIIe Congrès de l'Association des Français de l'Etranger et préconiser certaines/telles que l'accomplissement du service militaire de ces jeunes Français dans les garnisons de la Métropole au lieu d'affecter ceux-ci dans le Territoire de l'Union Française le plus proche de leur résidence.

M. GUY pense que beaucoup de parents et de jeunes gens ne souhaitent pas une telle disposition.

M. BARON propose de formuler ce point en disant que, dans la mesure où ils le demandent et dans la mesure du possible, on fasse accomplir aux jeunes français de l'étranger leur service militaire dans la Métropole.

Après ces modifications, le rapport est adopté à l'unanimité.

mesures

La séance est levée à 18 heures.

Le Président,

CH

**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

**COMMISSION DE L'EDUCATION NATIONALE, DES BEAUX
ARTS, DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS.**

Présidence de Mme SAUNIER, Présidente

Séance du mercredi 30 juillet 1947

La séance est ouverte à 17 heures 10

Présents : MM. BARON, Alphonse BOULOUX, GILSON, GRANGEON, Amédée GUY, La GRAVIERE, LERO, Charles MOREL, OTT, Mme PACAUT, MM. Hubert PAJOT, PFLEGER, PINTON, RACAUT, Mme SAUNIER, M. SOUTHON.

Excusés : M. BONNEFOUS, Mlle DUMONT (Mireille), Mme EBCUE, M. JANTON.

Absents : MM. BORDENEUVE, Frédéric CAYROU, CHAMPEIX, DJAUMENT, FRAISSEIX, MENU, POISSON, PUJOL, SIMON, VICTOOR.

ORDRE du JOUR

I - Désignation d'un rapporteur du projet de loi (n° 448), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la cession à l'Etat de l'Ecole centrale lyonnaise ;

II - Examen du budget de l'Education Nationale, de la Jeunesse, des Beaux-Arts et des Lettres ;

.../

III - Rapport de M. La GRAVIERE sur la proposition de loi (n° 373), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à la création, par le département de la Seine, d'un cadre unique de professeurs spéciaux d'enseignement primaire, dans lequel seront intégrés les professeurs communaux en exercice, et habilitant le département de la Seine à inscrire à son budget les dépenses du Service des enseignements spéciaux ainsi créé;

IV - Questions diverses.

COMpte-RENDu

Mme La PRESIDENTE invite la Commission à désigner le rapporteur du projet de loi (n° 448, année 1947), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant la cession de l'Ecole centrale lyonnaise à l'Etat. Auparavant, elle demande à M. PINTON, qui est administrateur séquestre de cette école depuis la Libération, de bien vouloir faire un exposé, à ses collègues, sur les détails de cette affaire.

M. PINTON rappelle que l'Ecole Centrale lyonnaise fut fondée en 1873 par un groupe de riches industriels de Lyon sous la forme d'une société par actions nominatives. Pendant plus d'un demi-siècle, elle fut le refuge des enfants de ces familles, les plus mal doués pour les études et, de ce fait, ne présenta aucun intérêt éducatif. On y prodigue l'enseignement des sciences appliquées. En 1927 ou 28, un nouveau directeur, M. LEMAIRE, est placé à la tête de l'Ecole. Celui-ci, doué d'un caractère marquant se donne comme but d'améliorer le niveau de l'Ecole, en éliminant la faune qui s'y prélassait et en adaptant l'enseignement de façon que celui-ci complète celui donné à la Faculté des Sciences. Au bout de quelques années, l'Ecole a une cote très favorable, spécialisée en matière de résistance des matériaux, de chauffe et d'aciers spéciaux, à tel point que les Etudiants viennent de loin pour suivre ses leçons (Ecole polytechnique). En 1939, l'Ecole donne un enseignement technique supérieur de premier plan. A ce moment, des tractations des parents des élèves de l'aristocratie bourgeoise lyonnaise, mécontents de voir leurs enfants souvent éliminés pour insuffisance, ont pour but de débarasser l'Ecole de son Directeur.

A la Libération, le Président de la Société, un certain M. CHARBIN, se trouve en prison ; M. PINTON en est nommé administrateur séquestre et peu à peu prend corps l'idée que la nationalisation définitive de l'Ecole est désirable.

C'est ainsi que le projet, actuellement soumis à la Commission, a vu le jour. M. PINTON souligne l'urgence de la solution du problème; des mesures doivent être prises avant la rentrée scolaire.

Mme La PRESIDENTE fait savoir que le maire de Lyon, M. HERRIOT, souhaite aussi que cette question soit réglée le plus rapidement possible.

Après un échange de vues, duquel il ressort que M. PINTON ne peut rapporter le projet - il serait juge et partie - Madame Pacaut est désignée, à l'unanimité ; la Commission lui fait confiance pour la rédaction de son rapport et décide de demander au plus vite l'inscription, sans débat, de cette affaire, à l'ordre du jour.

✓ Mme la PRESIDENTE invite la Commission à écouter le rapport de M. La GRAVIERE sur la proposition de loi n° 373, année 1947, adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à la création, par le département de la Seine, d'un cadre unique de professeurs spéciaux d'enseignement primaire, dans lequel seront intégrés les professeurs communaux en exercice, et habilitant le département de la Seine à inscrire à son budget les dépenses du Service des enseignements spéciaux ainsi créé.

M. La GRAVIERE donne lecture de son rapport.

La Commission l'adopte à l'unanimité et décide de demander l'inscription, sans débat, de l'affaire à l'ordre du jour.

✓ Mme la PRESIDENTE donne la parole à Mme PACAUT pour son rapport sur le projet de loi n° 409, année 1947, adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant les lois du 19 juillet 1889 et du 25 juillet 1893 sur les dépenses ordinaires de l'instruction primaire publique et les traitements du personnel de ce service.

Mme PACAUT donne lecture de son rapport. Puis elle demande si la commission n'estimerait pas opportun de modifier de la sorte le deuxième alinéa de l'article unique (2ème ligne) :..."les frais de balayage, de nettoyage et d'allumage des feux des classes ..."

MM. MOREL et Amédée GUY croient qu'il sera très souvent impossible de faire allumer les feux des salles de classes par le personnel de l'Etat, en Haute Savoie, en Lozère, par exemple.

M. BOULOUX évoque le fait que la responsabilité des instituteurs publics est engagée pour les accidents survenus avant les heures scolaires et souligne son caractère choquant.

Mme la PRESIDENTE propose à la commission d'accepter, cependant, l'addition proposée par Mme PACAUT.

Il en est ainsi décidé - l'inscription, sans débat, de l'affaire à l'ordre du jour sera demandée.

Mme la PRESIDENTE invite M. GILSON à faire part à la Commission de son rapport sur la proposition de résolution (n° 251 année 1947) tendant à inviter le Gouvernement à créer des cours de Droit d'Outre-Mer dans les Facultés de la Métropole qui n'en possèdent pas encore.

M. GILSON donne lecture de son rapport.

La Commission l'adopte à l'unanimité et décide de demander l'inscription, sans débat, de l'affaire à l'ordre du jour.

Mme la PRESIDENTE aborde les questions diverses.

Elle donne lecture d'une lettre de la Fédération des Professeurs Français résidant à l'étranger, groupe dont le Bureau demande à être reçu par la Commission.

M. OTT n'oppose pas à cette demande une objection de principe, mais pense qu'il sera maintenant difficile de concilier de telles auditions avec le travail parlementaire.

Mme la Présidente rappelle que la discussion du budget de l'Education Nationale devant venir en séance publique mardi prochain, ces professeurs souhaitent, sans doute, être reçus avant.

M. BARON ne le pense pas, cette catégorie de professeurs étant sous la dépendance du Ministère des Affaires Etrangères. Il croit savoir qu'on envisage une réduction de 15 % au chapitre des "traitements du personnel" et une limitation à 3 ans de la durée du séjour à l'étranger. En reconnaissant le bien-fondé théorique de cette dernière mesure, il pense qu'il faut éviter d'être trop systématique.

Mme la PRESIDENTE recueille l'accord de la commission sur la décision de recevoir le Bureau de la Fédération, mercredi prochain à 17 heures, en le priant d'être bref.

Mme la Présidente donne lecture d'une demande semblable

.../

du Comité directeur de "Tourisme et Travail".

La Commission prend à ce sujet la même décision.

M. OTT fait un compte rendu de son étude sur la communication adressée à la Commission par le "Collège Libre des Sciences Sociales et Economiques". Cet établissement lui paraît sérieux en lui-même et la demande d'augmentation de subventions qu'il reçoit lui paraît fondée.

Mme la PRESIDENTE invite alors la Commission à examiner les parties du budget pour lesquelles elle est compétente. Elle signale que, jusqu'à présent, seuls les chapitres concernant l'Education Nationale ont été étudiés par la Commission.

M. RACAULT, souffrant, n'ayant pu assister, en vertu de l'article 26 du Règlement du Conseil de la République, aux travaux de la Commission des Finances, Mme la PRESIDENTE l'a remplacé et s'offre pour fournir des éclaircissements à la Commission.

Au chapitre 100, l'Assemblée Nationale a prévu une réduction de 1 million 800 mille francs sur le traitement du personnel titulaire de l'administration centrale en vue de supprimer des emplois de directeurs et chefs de service.

Des chapitres 101 à 120 inclus : pas d'observations nouvelles. (Au chapitre 121, les Finances proposent une réduction indicative de 1.000 francs en vue d'amener le Gouvernement à préciser sa position sur les rapports entre le Collège de France et l'Institut d'Hydrologie, ce dernier paraissant n'être qu'une entreprise commerciale.)

M. Amédée GUY s'élève contre cette affirmation : le contrôle chimique et bactériologique des eaux, devant être exploitées commercialement, ne peut être exercé que par un laboratoire d'Etat. Si celui-ci est supprimé, le développement de nos ressources thermales sera arrêté.

Mme la PRESIDENTE considère qu'il n'y a pas à supprimer l'Institut d'Hydrologie, mais que sa séparation complète du Collège de France, au point de vue budgétaire, est indispensable.

M. GILSON expose comment s'est produite cette incrustation de l'Institut d'Hydrologie au cœur du Collège de France ; dans l'état actuel des dispositions ministérielles, le crédit de 1.250.000 francs de l'Institut d'Hydrologie sera prélevé sur celui de 7 millions alloué au Collège de France, compromettant gravement le fonctionnement de ce dernier.

30/7/47. (E.N.)

- 6 -

M. Amédée GUY renouvelle sa certitude que l'Institut d'Hydrologie n'est pas une entreprise commerciale.

M. GILSON l'aprouve, mais demande à ses collègues de reconnaître que ses contacts avec des entreprises commerciales lui confèrent un caractère particulier.

Les chapitres 122 à 132 n'appellent pas d'observations.

Le chapitre 133 est supprimé par l'Assemblée Nationale qui désire obtenir une lettre rectificative du Gouvernement prévoyant une rémunération convenable des heures supplémentaires dans l'enseignement du second degré - Satisfaction a été donnée au titre d'un nouveau chapitre 2.602.

Le chapitre 134 a subi une réduction de 4 millions de la part de l'Assemblée Nationale, à la suite d'une lettre rectificative du Gouvernement.

Le Conseil de la République demandera une réduction indicative de 100.000 francs.

Les chapitres 135 à 140 sont adoptés sans observations.

Le chapitre 141 a subi, à l'Assemblée Nationale, une réduction indicative de 1.000F destinée à amener le Gouvernement à faire connaître les résultats de son étude sur l'application de la Sécurité Sociale dans ce domaine.

Les chapitres 142 à 153 n'appellent pas d'observations.

Les chapitres 154 à 156 paraissent incompréhensibles, les crédits des centres d'apprentissage restant souvent inemployés, des abus étant commis en faveur de leur personnel, par rapport à celui des autres ordres d'Enseignement.

D'autre part, le personnel d'économat paraît excessivement nombreux.

M. BARON expose que le non-emploi des crédits n'est presque toujours qu'apparent ; sur les deux derniers points il faut prendre garde que la terminologie employée pour le personnel d'économat est toute spéciale et qu'il est nécessaire de séparer les fonctions d'intendant et de comptable.

Le Conseil posera au Gouvernement des questions sur l'exemption de la réduction de 7% (44 millions) et le chapitre 156 (réduction indicative de 74.000 francs).

Mme la PRESIDENTE demande à la Commission de réserver

.. /

30/7/47. (E.N.)

les chapitres 157 à 254, jusqu'à l'arrivée de M. JANTON, rapporteur spécial pour la Jeunesse, les Arts et les Lettres.

Les chapitres 255 à 257 n'appellent pas d'observations.

Le chapitre 258, qui concerne le personnel des ex-chantiers de la jeunesse, provoquera une question au Gouvernement.

Le chapitre 259 subira, au Conseil de la République, une réduction indicative de 1.000 francs pour attirer l'attention du Gouvernement sur l'urgence du versement des rappels de rémunération aux personnels réintégrés.

Le chapitre 260 est jumelé avec un nouveau chapitre 2.602 destiné à la rémunération nouvelle des heures supplémentaires dans l'enseignement du second degré (voir chapitre 133).

Mme la PRESIDENTE, MM. OTT, GRANGEON, BARON soulignent la confusion de cette modification.

Pour les chapitres 300 à 3.082 des réductions massives sont proposées.

Mme la PRESIDENTE estime que les inspecteurs primaires ont beaucoup plus besoin de voitures que les inspecteurs de l'Enseignement technique de la région parisienne.

M. OTT rappelle que les inspecteurs généraux de l'enseignement secondaire n'en ont pas.

M. BARON expose que, pour la région parisienne, les inspecteurs de l'Enseignement technique n'ont que 4 voitures à leur disposition et que c'est insuffisant en raison des innombrables déplacements nécessaires.

Mme RACAUT et M. OTT ne sont pas convaincus.

M. GRANGEON calcule que les 2.000 voitures des administrations roulant à Paris nous coûtent 1 milliard par an.

M. BARON reconnaît volontiers que l'utilisation de ces voitures devrait être contrôlée.

Mme la PRESIDENTE annonce que la Commission des Finances du Conseil demandera la suppression des 4 voitures de l'enseignement technique et de 6 de l'Hygiène scolaire.

Pour les chapitres 310 à 319, elle prie la commission

d'attendre M. REVERBORI.

Le chapitre 320 correspond à différentes indemnités dues aux maîtres ou aux élèves à l'occasion des sessions d'examens ou des concours.

Les chapitres 3.201 à 343 n'appellent pas d'observations.

M. RACAULT signale le caractère choquant du chapitre 344 qui prévoit le versement d'une bourse de 6.000 francs aux élèves des collèges techniques et non à ceux des collèges modernes.

Les chapitres 345 à 351 n'appellent pas d'observations.

Au chapitre 352, la Commission des Finances demande la suppression d'un sténo-dactylographe par centre d'apprentissage.

Pour les
Des chapitres 353 à 3984, la commission attend l'arrivée de MM. JANTON et REVERBORI.

Sur l'article 3985, la commission décide de demander des précisions au Gouvernement (relogement de l'Ecole normale de Sèvres).

Les articles 3986 à 3999 n'appellent pas d'observations.

Sur le chapitre 400, la commission décide d'opérer une réduction indicative, afin d'obtenir une estimation sur des bases réelles.

Le chapitre 401 n'appelle pas d'observations.

Le chapitre 402 subit une réduction indicative dans le but de souligner l'insuffisance des bourses.

Les chapitres 403 à 408 n'appellent pas d'observations.

Le chapitre 409 a subi, à l'Assemblée Nationale, une réduction indicative de 1.000 francs pour que le Gouvernement réserve les bourses aux élèves de condition modeste.

MM. BARON et RACAULT manifestent leur accord.

Le chapitre 410 n'appelle pas d'observations.

Mme la PRESIDENTE donne des précisions sur le chapitre

411 : sur ce chapitre, des bourses de premier équipement sont attribuées aux élèves des centres d'apprentissage. Cela provoque des protestations dans les collèges techniques, dont les élèves sont tout aussi intéressants et souvent plus intelligents et doués. Si l'on étendait jusqu'à eux la mesure, les protestations viendraient des collèges modernes, puis des collèges classiques. Alors ? Par ailleurs, cette inégalité risque de vider les autres établissements au profit des centres d'apprentissage.

✓ M. BARON croit, en tout état de cause, qu'il ne faut pas étouffer cette initiative heureuse et qu'il y a lieu plutôt d'unifier le régime des centres et celui des collèges techniques.

Mme la PRESIDENTE et M. RACAULT affirment qu'il n'est pas question pour eux d'envisager la suppression de ces bourses mais de mieux les répartir et de les étendre.

✓ M. BARON voit peu de chances de succès à de telles mesures.

Les chapitres 412 à 4201 seront examinés en présence de M. JANTON.

Les chapitres 500 à 5001 n'appellent pas d'observations.

La subvention à l'Institut de l'Orient contemporain est supprimée par le Gouvernement comme ne présentant aucun intérêt.

✓ Les chapitres 502 à 520 n'appellent aucune observation sinon qu'il faut mettre en relation le 507 avec le 121.

✓ Sur le chapitre 521 qui concerne les subventions de l'Etat aux Ecoles et cours d'Enseignement ménager familial,

Mme la PRESIDENTE expose que ces subventions permettent de vivre à des établissements privés dont l'enseignement spécial ne peut être donné par l'Etat, provisoirement tout au moins.

Les chapitres 523 à 535 n'appellent pas d'observations.

Le chapitre 536 est l'ancien 130 de la Santé publique et de la Population, transféré à l'Education Nationale par un décret de janvier 1947.

pour

Mme PACAUT estime que les enfants qui fréquentent les camps et ceux qui fréquentent les colonies de vacances, il y

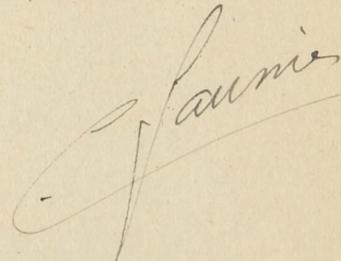
..

aurait lieu de séparer ce chapitre en deux sections comme c'était le fait auparavant. Une raison supplémentaire est constituée par le fait que la Sécurité sociale est amenée à jouer un rôle dans ce domaine.

Mme la PRESIDENTE propose à ses collègues de se réunir demain jeudi à 17 heures afin d'entendre les exposés de MM JANTON et REVERBORI.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 19 heures 30.



**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DE L'EDUCATION NATIONALE, DES BEAUX-ARTS, DES
SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS

Présidence de Madame SAUNIER, Présidente

Séance du jeudi 31 juillet 1947

La séance est ouverte à 21 heures 45

Présents.- MM. BARON, Alphonse BOULOUX, Frédéric CAYROU, GILSON, JANTON, LA GRAVIERE, Mmes PACAUT, SAUNIER, M. SOUTHON.

Excusés.- MM. BONNEFOUS, CHAMPEIX, DJAUMENT, Mlle MIREILLE DUMONT, Mme EBOUE, M. Amédée GUY.

Absents.- MM. BORDENEUVE, GRANGEON, FRAISSEIX, LERO, MENU, Charles MOREL, Hubert PUJOL, PFLEGER, PINTON, POISSON, PUJOL, RACAULT, SIMON, VICTOOR.

Ordre du Jour

- - Suite de la discussion du Budget de l'Education Nationale.

- Compte-rendu -

M. REVERBORI, rapporteur spécial du Budget de l'Education Nationale, expose les grandes lignes de son rapport introductif qui se réduisent à trois remarques principales :

1° - la première concerne le volume des crédits accordés à l'Education nationale, globalement votés à l'Assemblée Nationale, ceux-ci s'élèvent à environ à 40 milliards.

Il est intéressant de comparer ce chiffre; d'une part, avec le Budget civil et, d'autre part, avec le Budget total. Le premier s'élève à 425 milliards, le second à 600 milliards, ce qui donne à l'Education Nationale un pourcentage de 9,5% des dépenses civiles et de 6,6% du Budget total. Mais ces proportions sont, en réalité, inexactes, car bon nombre d'indemnités ne figurent pas au budget de l'Education Nationale, mais au budget des Finances. Ces indemnités, qui s'élèvent à 20 milliards, portent les crédits de l'Education Nationale à 60 milliards, représentant alors 14% des dépenses civiles et 10% du budget total.

On constate que l'on est encore loin de la règle d'or de Jules FERRY, selon laquelle le budget de l'Education Nationale devait représenter le 1/6 des crédits budgétaires.

2° - M. REVERBORI se propose de faire une étude comparative dans le temps, du Budget de l'Education Nationale, de 1938 à nos jours, d'une part, et, de 1946 à 1947, d'autre part.

En 1938, les crédits de l'Education Nationale se montaient à trois milliards 900 millions, dont 3 milliards 500 millions étaient affectés au personnel. Toute la charge des constructions était supportée par l'enseignement du premier degré.

En 1946, ce budget, compte non tenu des collectifs, s'élève à 27 milliards 400 millions dont 20 milliards 600 millions affectés au personnel.

Actuellement, il s'élève à 60 milliards dont 45 milliards pour le personnel.

Cette étude comparative permet encore de constater dans le temps une énorme augmentation des effectifs.

1- On note ainsi que l'effectif de l'Administration Centrale a plus que triplé.

2- Ainsi, actuellement on compte trois directeurs généraux

au lieu de deux en 1938, 14 Directeurs au lieu de 5, 14 Directeurs adjoints au lieu de 3, 36 chargés de cours au lieu de 27.

3 - A la jeunesse et aux sports, on remarque la même évolution entre 1938 et 1946, les effectifs ont quintuplé. Cependant, de sérieuses compressions sont apportées peu à peu.

4 - Enfin, le personnel de l'Enseignement technique marque également une grosse augmentation de ses effectifs.

Cependant, il faut noter, de 1946 à 1947, une diminution des effectifs se montant à 762 personnes, auxiliaires et contractuels, dans le personnel de direction et dans le personnel administratif et indiquer au passage que l'Administration Centrale ne s'est pas trop sacrifiée.

Inversement, on constate une intéressante augmentation du personnel enseignant technique ou scientifique.

Actuellement, l'effectif global du personnel de l'Education Nationale se chiffre à 233.259 personnes.

3° - Enfin, la troisième remarque concerne les constructions scolaires. Celles-ci appartiennent à l'enseignement du premier degré dont les bâtiments sont insuffisants, sinistrés ou vétustes. Il est donc nécessaire de faire, dans ce domaine de gros efforts et d'aider les communes dans cette lourde tache. Un crédit de 50 millions est inscrit au budget, mais il est insuffisant. La Commission des finances a pensé qu'il fallait augmenter les sommes que l'Education Nationale doit mettre à la disposition des communes pour la réparation des constructions scolaires.

M. REVERBORI donne alors connaissance de plusieurs observations faites devant la Commission des finances par :

- M. POHER qui a demandé la réorganisation de l'administration centrale de ce Ministère;

- M. BOYER qui a trouvé anormal que les communes supportent les frais de constructions scolaires;

- M. VIELJEUX qui s'est inquiété de la crise de recrutement des universités;

- M. FRANCESCHI qui a souhaité, que l'Enseignement dans les territoires d'Outre-Mer soit intégré à l'Education Nationale.

M. REVERBORI en arrive aux modifications, apportées par la Commission des finances, au Budget voté par l'Assemblée Nationale et précise immédiatement qu'il ne fera état que des

plus importantes.

Un abattement de 5% a été appliqué aux indemnités forfaitaires d'heures supplémentaires masquant le plus souvent des relèvements de traitement déguisés.

Un abattement de 5% a été apporté à tous les crédits de matériel, sauf en ce qui concerne les écoles et l'enseignement proprement dit.

D'autres réductions ont été demandées, à titre indicatif, pour obtenir du Ministre, des explications.

Au chapitre 105 concernant l'inspection générale de l'Enseignement, l'Assemblée Nationale a opéré une réduction de 500.000 francs, en vue de la suppression de l'emploi d'inspecteurs généraux adjoints aux recteurs. La Commission des finances du Conseil de la République les a rétablis par un transfert au chapitre 106.

A l'article 5 du chapitre 105, la Commission a demandé une réduction indicative de 10.000 francs pour supprimer l'inspecteur général de l'orientation professionnelle. En effet, de l'enquête de la Commission BRUN il ne semble pas résulter que ce poste soit d'une grande utilité et la réduction a pour but de demander des éclaircissements à ce sujet.

Les chapitres 154 et 352, relatifs aux centres d'apprentissage, accusent un personnel pléthorique. Le personnel de direction et de fonctionnement d'un centre de 125 élèves comprend un directeur, un sous-économiste, un adjoint d'économat, deux agents, une assistante sociale, un surveillant ou maître d'internat, une dactylographe et le personnel de cuisine. Nulle part ailleurs, on ne constate un personnel ^{aussi} important. Le rapporteur avait proposé la suppression de la dactylographe, tandis que les commissaires communistes préféraient supprimer ~~l'~~adjoint d'économat. Le rapporteur général M. POHER trancha la question, en proposant de supprimer les deux et la Commission des finances l'a suivi. Ces réductions se chiffrent, au chapitre 154, à une diminution de 20 millions et, au chapitre 352, à une réduction de 21 millions.

Ces abattements ont été opérés dans le but de réaliser des économies et également, à titre indicatif, pour obtenir le dépôt rapide du statut des centres d'apprentissage.

M. BARON prononce une défense des centres d'apprentissage et fait une mise au point sur le rôle véritable des adjoints d'économat qui ont la charge du matériel de l'outillage, de la nourriture des élèves, etc.

M. REVERBORI fait état de certains renseignements recueillis auprès de la Commission BRUN: 90 centres ont 20 agents pour 50 élèves; 15 centres ont un agent pour cinq élèves; huit centres ont un agent pour trois élèves. On trouve même certains centres où il y a un agent par élève.

C'est pourquoi la Commission des Finances s'est montrée intrasigante et a opéré ces abattements. Elle avait, d'ailleurs, une autre raison fondée sur la présentation souvent incompréhensible du Budget.

Mme la Présidente constate que, bien qu'il y ait des centres qui comptent un agent par élève, il en est d'autres où l'on ne peut en supprimer aucun.

M. REVERBORI signale au chapitre 303: "achat de matériel automobile", une réduction de un million qui a recueilli l'unanimité de ses collègues.

Mme PACAUT pense que les inspecteurs de l'hygiène scolaire qui doivent se déplacer ont besoin, pour leur service, d'avoir une auto à leur disposition.

M. BARON pense que ce genre d'économie est louable, mais il préférerait qu'elles soient opérées dans l'armée qui offre de nombreux exemples d'abus.

M. GILSON approuve Mme PACAUT.

M. REVERBORI cite alors quelques chapitres où des réductions indicatives ont été opérées pour obtenir des renseignements du Gouvernement :

- aux chapitres 409 et 411, pour obtenir une unification du régime des bourses;

- aux chapitres 320 et 347: "Examens et concours de l'Enseignement Supérieur", pour obtenir le remboursement des frais de voyage et de séjours des admissibles de provinces.

M. GILSON signale, au chapitre 507 concernant le Collège de France, un crédit de sept millions qui est un trompe l'oeil, car l'Institut d'Hydrologie, qui est un organisme étranger au Collège

- 6 -

de France, reçoit, sur ce crédit, une part de 650.000 francs.

M. REVERBORI conseille à M. GILSON de déposer un amendement tendant à une diminution indicative de 1.000 francs pour obtenir des éclaircissements.

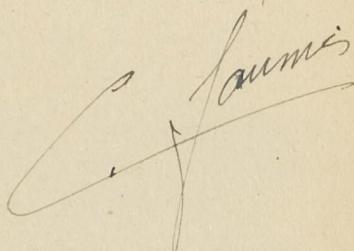
Mme la Présidente assure M. GILSON de l'appui unanime de la Commission sur cette question.

Mme la Présidente remercie M. REVERBORI pour son intéressant et très clair exposé.

Prochaine séance : vendredi 1er août à 10 heures 30.

La séance est levée à 23 heures.

La Présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "C. Jaurès".

M.L.

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

152

PARIS, LE

COMMISSION DE L'EDUCATION NATIONALE, DES BEAUX-ARTS,
DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS

Présidence de Mme SAUNIER, Président.-

Séance du vendredi 1er août 1947

La séance est ouverte à 10 heures 05

Présents.- MM. BARON, Alphonse BOULOIX, Frédéric CAYROU,
GILSON, JANTON, LA GRAVIERE, OTT, Mme PACAUT,
M. PFLEGER, Mme SAUNIER, M. SOUTHON.

Excusés.- Mlle Mireille DUMONT, Mme EBOUE, M. Amédée GUY.

Absents.- MM. Raymond BONNEFOUS, BORDENEUVE, CHAMPEIX,
DJAUMENT, GRANGEON, FRAISSEIX, LERO, MENU,
Charles MOREL, Hubert PAJOT, PINTON, POISSON,
PUJOL, RACAULT, SIMON, VICTOOR.

Ordre du Jour

I - Suite de l'examen du Budget de l'Education Nationale,
des Beaux-Arts, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs.

II - Questions diverses.

.../

Compte-rendu

Mme la Présidente invite la Commission à entendre M. JANTON, rapporteur spécial de la Commission des Finances pour la Jeunesse, les Arts et les Lettres.

M. JANTON, rapporteur spécial de la Commission des Finances pour la Jeunesse, les Arts et les Lettres, fait d'abord un exposé général sur l'ensemble du Budget, sa présentation, ses grandes lignes.

/ lui Il ne peut que regretter le fait que le Budget du Ministère de M. Pierre BOURDAN soit radicalement coupé en deux; une partie étant propre - celle correspondant à ses services de l'Information -; l'autre, étant commune avec le Ministère de l'Education Nationale. - celle correspondant aux services de la Jeunesse, des Arts et des Lettres.

Il n'en veut pour exemple que le chapitre 100: "traitement du Ministre et du Personnel de l'Administration Centrale".-

Tout le personnel des Services cités en second lieu émarge aux mêmes crédits que celui des services de M. NAEGELEN.

Cela provient des difficultés qui ont précédé la parution du décret d'attribution du 5 avril 1947, démarquant les pouvoirs de M. BOURDAN et ceux de M. NAEGELEN. Néanmoins, malgré ces considérations hautement politiques, on ne peut que s'élever contre une telle imbrication.

Le Ministre de la Jeunesse, des Arts et des Lettres comprend deux grandes divisions : les sports et les arts.

La Direction Générale de la Jeunesse et des sports comprend trois directions : celle de l'Education Populaire; celle de l'Education physique et sportive scolaire et universitaire; celle des sports ; la seconde, est particulière en ce sens qu'elle est spécialement en contact avec l'Education Nationale proprement dite ; les inspecteurs d'académie contrôlant tout l'enseignement de leur ressort sauf l'éducation physique qui possède des directions départementales avec un nombre pléthorique d'inspecteurs.

Les services centraux, eux-mêmes, connaissent une confusion inextricable.

Mme PACAUT précise qu'il existe un échelon supplémentaire ; l'inspection principale de l'éducation physique et sportive, qui, parallèlement aux services rectoraux, est à la tête de

chaque région académique.

M. JANTON précise que cette dualité est à l'origine de conflits et de heurts dans les lycées : les Proviseurs, représentants du Ministère de l'Education Nationale ont, sous leurs ordres, tous les professeurs de leurs établissements, sauf ceux d'éducation physique qui dépendent du Ministère de la Jeunesse, des Arts et des Lettres.

Il est donc indispensable de repenser complètement le problème de l'éducation physique dans les enseignements primaire et secondaire, dont certaines anomalies tiennent à la différence de culture et de formation de ces professeurs, par rapport à celles de leurs collègues. Ce serait un sujet de travaux intéressants pour la Commission de l'Education Nationale, à la rentrée parlementaire.

M. GILSON pense que le problème évoqué a aussi un aspect moral ; il faudrait former les professeurs d'éducation physique de telle sorte qu'ils se sentent égaux à tous leurs collègues et soient considérés par ceux-ci comme égaux. C'est, d'ailleurs, le cas dans les pays où cette question est au point, comme les U.S.A.

M. JANTON fait remarquer que la responsabilité de cette division est bien partagée.

Le deuxième grand service placé sous les ordres de M. Pierre BOURDAN est la direction générale des arts, des lettres et de l'architecture qui comprend, elle-même, quatre sections : la Direction Générale de l'architecture, ramenée au rang de Direction ; la direction de l'enseignement et de la production artistique ; la Direction des musées ; la direction des spectacles, de la musique et des lettres.

La direction de l'architecture est subdivisée en deux services : celui des Bâtiments, Palais Nationaux et Ordonnances Urbaines ; celui des Monuments historiques et des Sites.

Le Service des Bâtiments, Palais Nationaux et Ordonnances Urbaines exerce son activité dans des domaines multiples : la conservation du Palais ; la recherche et la mise à jour des vestiges du passé ; le simple entretien des Bâtiments publics ordinaires (soin qu'on désire confier, soit au Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme - conception défendable -, soit à celui des Travaux Publics, ce qui serait une erreur).

M. GILSON demande des précisions sur le mode et le taux de rémunération des architectes de cette Direction.

M. JANTON expose que certains sont des fonctionnaires ordinaires, que d'autres, sont contractuels (avec application de

- 4 -

la législation sur les cumuls) et d'autres, engagés à la commission. La meilleure solution, la moins onéreuse, est la première, appliquée au cas des architectes départementaux.

M. GILSON souligne l'avantage scandaleux que les architectes ont à ouvrir des chantiers qu'ils ne ferment jamais et qui devient ~~neut~~ ainsi, la source de versements outrepassant infiniment les frais prévus par les devis.

M. JANTON expose que ceci est un des petits scandales qui gangrènent notre Administration. C'est pour les éviter que l'on a créé tant de postes d'inspecteurs ! Ce qui fait le malheur de la France c'est le manque de conscience professionnelle général (sauf pour le corps enseignant, il faut le dire) et l'impuissance de l'Etat : que l'on songe que le Parlement vote la ~~lille~~ des 12es militaires sans avoir la possibilité d'obtenir le moindre éclaircissement sur les précédents.

Fixations
Le Service des monuments historiques et des Sites est extrêmement réduit en considération de l'utilité qu'il pourrait avoir.

En effet, la protection des sites est indispensable - on le voit, par exemple, dans les conseils que ses techniciens peuvent donner pour l'emplacement ou l'agencement des barrages. Mais pour accomplir ce travail, il y a 26 inspecteurs départementaux : c'est trop, ou c'est trop peu.

MM. OTT et CAYROU s'informent des conditions de recrutement de ce personnel.

M. JANTON explique que la majeure partie de celui-ci a été engagée par Vichy, sans règles précises. C'est, d'ailleurs, pour cette raison que l'Assemblée Nationale, suivie de la Commission des finances du Conseil de la République, a demandé la suppression de ces 26 postes.

M. OTT demande quelle est la rémunération de ces inspecteurs

M. JANTON précise qu'elle est de 624.000 francs pour le dernier trimestre (le seul auquel on peut espérer modifier quelque chose) soit 96.000 francs comme traitement de base pour chacun des inspecteurs départementaux.

M. LA GRAVIERE estime qu'ils sont, en quelque sorte, des contractuels.

M. JANTON compare leur situation de faveur à celle des veuves de guerre auxquelles l'Etat attribue un débit de tabac. Il espère qu'en 1948, il sera possible, d'autre part, de supprimer la Direction Générale des Sites.

M. BOULOUX demande si leur licenciement ne provoquera pas de difficultés en raison d'engagements pris par l'Etat.

M. JANTON assure que non : étant contractuels, ils percevront différentes indemnités de licenciement dont le versement libérera définitivement l'Etat de ses obligations.

M. CAYROU demande, par avance, qu'on ne les reclasse pas ailleurs, ce qui rendrait la mesure inopérante.

M. JANTON le tranquillise en disant que leur sort sera celui des 50.000 personnes que la Commission de la Hache a décidé de licencier. Le travail est déjà bien avancé.

L'étude générale de la Direction des Musées de France et de la "Direction des archives de France" n'appelle pas d'observations spécialisées.

M. GILSON porte, cependant, à la connaissance de ses collègues, une anomalie : il paraît que de simples élèves de l'Ecole du Louvre seraient envoyés, sans frais, en inspection dans les Musées de France. Cette mesure exorbitante résulterait, sans doute, du fait que la Direction des Musées de France dispose de crédits trop larges.

M. JANTON pense que cet abus s'explique par le chapitre 378.

M. OTT est d'avis d'y demander une réduction.

Mme la Présidente et M. JANTON, soucieux d'agir en connaissance de cause, croient préférable de demander une réduction indicative.

Mme la Présidente désirerait avoir des précisions sur le service de l'Inspection des Spectacles.

M. JANTON expose que tous les crédits sont actuellement coupés, à ce service.

Mme la Présidente demande des explications sur les dépenses déjà effectuées.

M. JANTON précise que cette question est du ressort de la Cour des Comptes qui s'en occupe, d'ailleurs.

Mme la Présidente et M. CAYROU demandent des précisions sur ce que le projet appelle la "décentralisation dramatique", les subventions au théâtre antique d'Orange etc... au chapitre 546.

M. JANTON invite ses collègues à poser la question au Gouvernement en séance publique. Quant à lui, ce qui le choque ce n'est pas tant ce chapitre, que celui qui octroie une subvention d'un demi-milliard aux Théâtres Nationaux ; la France ne peut supporter une telle charge : il faut que ces théâtres soient réorganisés, mieux gérés.

Mme La Présidente, interviendra à la Tribune lors de la discussion du Budget de l'Education Nationale, de la Jeunesse, des Arts et des Lettres.

M. LA GRAVIERE s'indigne contre le fait qu'en regard de cette subvention si large, le Théâtre National Populaire ne reçoive que 17 millions.

M. JANTON précise que ce crédit n'est qu'une subvention pure et simple, tandis que les Théâtres Nationaux sont entièrement à la charge de l'Etat : les crédits que celui-ci leur ouvre doivent leur permettre d'équilibrer leur budget.

Après cette discussion générale, M. JANTON propose, à ses collègues, de leur communiquer les observations et les modifications faites par la Commission des finances du Conseil de la République sur les principaux chapitres du Budget transmis par l'Assemblée Nationale.

Au chapitre 157, qui prévoit le traitement des moniteurs des Colonies de vacances, la Commission des finances du Conseil de la République opère une réduction indicative de 10.000 francs sur les crédits demandés par le Gouvernement et adoptés par l'Assemblée Nationale, afin de hâter les conclusions de l'enquête menée actuellement par la Commission BRUN sur le rendement et les besoins de ce service.

Au chapitre 139, la Commission des finances croit devoir prévoir la suppression de vingt emplois d'auxiliaires de bureau des Centres Educatifs sur les 56 prévus pour l'ensemble des 18 centres.

Au chapitre 161, qui prévoit la rémunération des Inspecteurs de la Jeunesse et des Sports, la Commission des finances décide de demander une réduction indicative de un million, jusqu'aux résultats de l'enquête de la Commission BRUN.

Au chapitre 165 (traitements du personnel titulaire des Ecoles d'Education physique) les crédits adoptés par l'Assemblée Nationale au chiffre demandé par le Gouvernement paraissant trop larges, la Commission des finances du Conseil de la République reprend à son compte la réduction de 350.000 francs qu'avait demandée celle de l'Assemblée Nationale.

Au chapitre 181 (Rémunération du personnel contractuel de l'Equipement sportif), un problème particulier se pose : le personnel de ce Service a été prélevé sur celui des Ponts-et-Chaussées déjà insuffisant : une meilleure organisation voudrait que l'on rende ce personnel à son administration d'origine en confiant à celle-ci les travaux d'équipement sportif. C'est dans ce but que la Commission des Finances du Conseil de la République demande une réduction d'un million à reporter sur le budget des Ponts-et-Chaussées.

M. BOULOUX souligne l'importance primordiale d'une bonne organisation physique et sportive dans les campagnes, meilleur facteur d'attraction des jeunes gens. Or, actuellement, il est très difficile, sinon impossible aux municipalités des communes de moins de 5.000 habitants d'obtenir le droit de réquisitionner ou d'exproprier des terrains dans ce but et surtout d'obtenir des subventions.

M. JANTON lui expose que la Direction Générale des Sports, 78 avenue de la Bourdonnais à Paris, possède des crédits largement prévus pour ce genre de subventions, rentrant dans le cadre d'un excellent plan décennal d'équipement sportif.

Au chapitre 368 (Education physique - achat de matériel individuel) il est certain que les crédits de 1946 (35 millions) et du 1er trimestre de 1947 n'ont même pas été employés en totalité. La majoration de 30 millions prévue est donc injustifiée et il n'y a pas lieu de la maintenir.

Mme la Présidente manifeste son désaccord sur ce point : d'une part, les crédits sont insuffisants ; d'autre part, les difficultés d'achat sont grandes ; ceci a pour résultat que le maigre équipement individuel acheté est gardé pour les cas de dépannage, ce qui n'est pas du tout le but recherché : Certains comptes d'Ecoles Parisiennes sont probants à cet égard.

M. BARON est du même avis. Ou bien, il n'y a pas de matériel individuel à acheter et ainsi il n'y a pas de crédits engagés, ou alors on achète et c'est ce que tout le monde désire. L'administration a, sans doute, tort de fournir le matériel en nature : les difficultés d'approvisionnement étant certainement moins grandes sur le plan local.

M. JANTON réplique qu'une telle mesure entrerait en conflit avec des lois financières fondamentales : le nombre des fonctionnaires habilités à engager des dépenses est extrêmement réduit, en vue de faciliter le contrôle de celles-ci.

Mme PACAUT pense qu'il y a moyen de concilier des deux points, par des dispositions telles que la production par les chefs d'éta-

- 8 -

tablissement de factures acquittées.

M. JANTON ne croit pas cette mesure très pratique, mais suggère à la Commission d'interpeller le Gouvernement à ce sujet.

M. LA GRAVIERE demande au Rapporteur Spécial de ne pas insister sur une réduction des crédits de ce chapitre.

M. GILSON, constatant l'accord de la Commission sur l'ensemble des crédits prévus, et son désaccord sur la réalisation des dépenses, propose d'employer le moyen de la réduction indicative, qui invitera le Gouvernement à préciser sa position sur cette question.

M. BARON estime que la sagesse, dans ce domaine, serait, comme pour les bourses de l'Enseignement technique, de prévoir un régime d'aide aux familles qui en ont besoin.

M. JANTON est d'accord sur ce point : l'Etat dépasserait largement ses obligations en fournissant à chaque jeune Français un short, un maillot et des espadrilles.

Mme la Présidente interviendra à la Tribune sur ce sujet, lors de la discussion en séance publique du Budget de l'Education Nationale, de la Jeunesse, des Arts et des Lettres.

M. JANTON, au chapitre 380, annonce la décision de la Commission des finances de demander la réduction des crédits affectés aux dépenses matérielles de l'Institut de France, qui est, actuellement, la personne morale française la plus riche, grâce à toute une série de donations, de rentes et aux revenus du domaine de Chantilly.

M. GILSON s'indigne contre des affirmations : le Collège de France est dans une misère affreuse, les prix de l'Académie Française sont de 320 francs. D'ailleurs toutes les Fondations, (Thiers), par exemple, sont mortes ou mourantes.

M. JANTON pense que le remède consisterait dans la concentration de tous ces organismes qui remplissent des fonctions similaires et invite M. GILSON à interpeller le Gouvernement.

Au chapitre 3983, la Commission des finances décide une réduction indicative de 10 millions, destinée à inviter le Gouvernement à prévoir un ordre de priorité indispensable dans les travaux de restauration.

Au chapitre 536, à la demande de Mme PACAULT, la Commission des finances accepte de séparer les crédits en deux articles; l'un, pour

les villages d'enfants; l'autre, pour les colonies de vacances. Les chiffres exacts paraîtront au Rapport spécial.

Au chapitre 541, la Commission des finances, malgré l'aspect saugrenu de l'intitulé, porte un intérêt très vif à ces manifestations sportives collectives, qui, dans une mesure très grande, ont pour résultat de vaincre le complexe d'infériorité des enfants et de les encourager à pratiquer des sports qui les développent. En conséquence, le crédit est porté à 4.800.000 francs.

Au chapitre 604; la Commission des finances modifie l'intitulé qui devient le suivant : "développement des activités physiques et sportives de la jeunesse en dehors des écoles". En raison de la suppression de la formation pré militaire, les crédits sont largement relevés et portés à 63 millions.

Au chapitre 606, la Commission des finances du Conseil de la République estime inutile de suivre celle de l'Assemblée Nationale dans sa réduction indicative.

M. JANTON conclut et résume son exposé en disant que les modifications apportées par la Commission des finances du Conseil de la République au projet de Budget de l'Education Nationale, de la Jeunesse, des Arts et des Lettres, pour l'exercice 1947, sont, somme toute, peu importantes, celle-ci se bornant, en général, à de simples réductions indicatives.

Il espère que le Budget de ces départements Ministériels pourra être rationalisé dans peu de mois, grâce aux travaux de la Commission chargée d'enquêter sur le rendement des administrations de l'Etat.

M. LA GRAVIERE lui pose encore une question sur le problème des livres scolaires, dans l'enseignement primaire en particulier, qui sont rares et en mauvais état.

M. JANTON lui répond que des crédits de 12 millions sont prévus pour les bibliothèques de l'Enseignement du Second degré et de 10 millions pour celles de l'Enseignement du premier degré (chapitre 333) plus certains crédits spéciaux inclus dans les chapitres 327, 5131, 700 et d'autres.

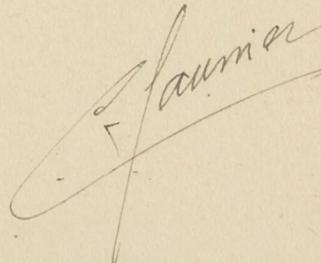
Mme la Présidente remercie M. JANTON de son très bon exposé et propose à la Commission de siéger encore une fois avant la discussion du Budget en séance publique : les rapports spéciaux et les différents amendements y seront examinés, ce qui permettra de gagner du temps en séance.

La Commission décide de se réunir, à cet effet, mardi 5 août, une demi-heure après l'ouverture de la séance publique du matin.

Jeudi 7 août à 16 heures et à 16 heures 30, elle consacrera dans la mesure du possible une courte séance à l'audition du Comité de Direction de "Tourisme et Travail" et à celle du Bureau de l'Association des Professeurs Français, résidant à l'étranger".

La séance est levée à 12 heures 35.

La Présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "C. Faure".

**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DE L'EDUCATION NATIONALE, DES BEAUX
ARTS, DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS

Présidence de Mme SAUNIER, Présidente

Séance du mardi 5 août 1947

La séance est ouverte à 11 heures 25

Présents : M. BARON, Mlle Mireille DUMONT, MM. GILSON,
GRANGEON, LERO, CTT, Mme SAUNIER, MM. SOUTHON
VICTOR.

Excusés : M. BOULOUX, Mme EBCUE, MM. Amédée GUY, POISSON.

Absents : MM. Raymond BONNEFOUS, BORDENEUVE, Frédéric
CAYROU, CHAMPEIX, DJAUMENT, FRAISSEIX,
JANTON, La GRAVIERE, MENU, Charles MOREL,
Mme PACAUT, MM. Hubert PAJOT, PFLEGER, PIN-
TON, PUJOL, RACAULT, SIMON.

ORDRE du JOUR

Suite de l'examen du projet de loi portant fixation
des crédits applicables aux dépenses du budget ordinaire
de l'Exercice 1947 (Dépenses civiles) : EDUCATION NATIONALE,
JEUNESSE, ARTS et LETTRES.

COMPTE-RENDU

Mme la PRESIDENTE, rappelant le but de la présente séance, invite ses collègues à présenter leurs observations sur le budget et à faire part, éventuellement, des amendements qu'ils auraient l'intention de déposer et pour lesquels ils seraient désireux d'avoir l'appui de la Commission.

M. OTT pense qu'en tout état de cause il faut éviter de donner aux débats et, surtout à la discussion générale, l'ampleur qu'ils ont connue à l'Assemblée Nationale.

Pour sa part, le groupe du Mouvement Républicain Populaire a trois orateurs inscrits qui seront très brefs.

M. GILSON élève une protestation contre le principe de la proportionnalité du temps de parole avec l'importance des groupes. D'autre part, le temps prévu pour les orateurs du M.R.P. - vingt minutes, paraît-il - est tellement insuffisant que M. GILSON renonce à intervenir dans la discussion générale.

M. LERO estime inopportune la décision prise par la Commission des Finances du Conseil de la République de supprimer les postes d'inspecteurs généraux adjoints aux recteurs, au moment où le Ministre de l'Education Nationale croit nécessaire de nommer des inspecteurs d'académie aux postes de vice recteurs.

M. OTT, reconnaissant que ces postes sont, sans doute, très utiles dans les territoires d'Outre-Mer, les croit tout à fait superflus dans la France métropolitaine.

M. GILSON fait part de son intention de poser une question au Ministre de l'Education Nationale sur le chapitre 507 - Subventions au Collège de France et au service de la Muséologie.

M. BARON relève que, contrairement aux premières informations reçues, il semble que la Commission des Finances ait renoncé à demander, au chapitre 106, la suppression de 4 inspecteurs de l'Enseignement Technique et de l'Apprentissage pour Paris et de 21, en province. En tout cas, il estime nécessaire le maintien de ces postes.

Mme la PRESIDENTE croit interpréter la volonté de la Commission en disant que ses collègues préfèrent déposer leurs amendements sur le budget en leur nom ou à celui de leur groupe.

Néanmoins, elle croit devoir attirer l'attention sur des rétablissements de crédits auxquels le Gouvernement tient particulièrement :

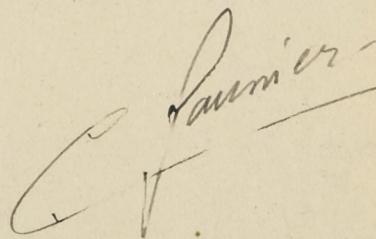
Au chapitre 304, entretien du matériel automobile, le Gouvernement demande que le crédit qu'il avait proposé soit rétabli, étant donné l'état de son équipement automobile : la plupart des véhicules, issus de la liquidation des chantiers de la Jeunesse, est déjà presque hors d'usage.

M. BARON connaît ces voitures, ne conteste pas qu'elles soient dans un état déplorable, mais croit que l'hostilité, marquée par le Parlement et par l'opinion à l'équipement automobile des administrations, ~~empêche~~, actuellement, qu'il soit porté remède à une telle situation.

Mme la PRESIDENTE fait savoir que le Gouvernement estime indispensable, aussi, le rétablissement des crédits demandés pour le chapitre 364 : Education Physique et Sports - Frais de déplacements et de missions.

La prochaine réunion est fixée, comme prévu, au jeudi 7 août 1947 à 16 heures, pour l'audition des délégations de l'Association des professeurs français résidant à l'étranger et de "Tourisme et Travail".

La séance est levée à 11 heures 40.



M.L.

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

165

PARIS, LE

COMMISSION DE L'EDUCATION NATIONALE, DES BEAUX-ARTS,
DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS.-

Présidence de Mme CLaire SAUNIER, Présidente

Séance du jeudi 7 août 1947

La séance est ouverte à 16 heures 05

Présents. - MM. BARON, CHAMPEIX, DJAUMENT, Mme EBOUE,
MM. GILSON, Amédée GUY, MENU, OTT, Hubert PAJOT,
PFLEGER, PUJOL, RACAUT, Mme SAUNIER, M. SOU-
THON.

Excusé. - M. BOULOUX.

Absents. - MM. Raymond BONNEFOUS, BORDENEUVE, Alphonse
CAYROU, Mlle Mireille DUMONT, MM. GRANGEON,
FRAISSEIX, JANTON, LA GRAVIERE, LERO, Charles
MOREL, Mme PACAUT, MM. PINTON, POISSON, SIMON,
VICTOOR.

Ordre du Jour

- I - Audition d'une délégation de la Fédération des Professeurs Français résidant à l'étranger.
- II - Audition d'une délégation de "Tourisme et Travail"
- III - Désignation d'un rapporteur de la proposition de résolu-

- 2 -

lution (n° 482, année 1947) de M. GILSON, tendant à inviter le Gouvernement à demander aux houillères des bassins d'Aquitaine, des Cévennes et de la Loire, à donner à bail aux associations des parents élèves, les locaux des anciennes écoles privées des mines.

IV - Questions diverses.

=====

Compte-rendu

La Délégation de la Fédération des Professeurs Français résidant à l'Etranger, composée de MM. Alfred FICHELLE, son Président, Lucien BOCHET, son Secrétaire Général, est introduite.

Mme la Présidente ouvre la séance et donne la parole au président de la F.P.F.R.E.

M. Alfred FICHELLE, Président de la F.P.F.R.E. commence son exposé par l'historique de la Fédération. Elle fut fondée en 1932 par un groupe d'~~universitaires~~ français en exercice à l'étranger.

Son objectif est de contribuer au rayonnement de la culture française dans le monde et de défendre moralement et matériellement ses membres, par le moyen de publications, de congrès...

la F.P.F.R.E. s'adresse à toutes les catégories de professeurs, de l'Enseignement Public et Privé.

Depuis sa création, la F.P.F.R.E. s'est signifiée par de multiples réalisations :

- ouverture de la "Maison du Professeur Français de l'Etranger" destinée à recueillir les anciens Professeurs ;

- obtention de tarifs réduits sur les chemins de fer français pour les professeurs effectuant un voyage en France ;

- simplification et régularisation du régime administratif, financier en particulier, par la mise en application du Statut Financier du 10 janvier 1947.

En juillet 1947, la F.P.F.R.E. a tenu son premier con-

grès important depuis 1939.

La question des rapports avec les organisations syndicales y a été résolue ; tenant compte de la tendance vers un syndicalisme grandissant et de l'opportunité de ne pas fusionner, la majorité du Congrès a décidé que la F.P.F.R.E. resterait indépendante, ses membres étant encouragés à constituer des sections syndicales rattachées à la Fédération de l'Education Nationale.

En plus de cette décision de principe, le Congrès adopte une série de motions dont voici les points essentiels :

- des contacts doivent être établis par l'intermédiaire de la F.P.F.R.E. entre les membres du corps enseignant de l'étranger et la Commission interministérielle des relations culturelles, pour les questions de nominations, d'avancements, d'attributions de ce personnel;

- La F.P.F.R.E. s'élève contre le refus opposé par le Ministère des finances à l'ouverture de crédits permettant de donner, aux Professeurs en service à l'étranger, l'équivalent de l'avance provisionnelle sur reclassement, accordée le premier septembre 1946 à leurs collègues de la mère patrie;

- la F.P.F.R.E. estime injuste la répercussion sur les traitements du personnel enseignant à l'étranger de la politique française, qui provoque une réduction de ceux-ci de l'ordre de 10 à 15%;

la F.P.F.R.E. déplore que le Ministre des Finances pense devoir s'opposer à l'application au personnel enseignant de la loi du 14 août 1924 portant bonification de services, en vue de la retraite, pour services civils rendus hors d'Europe;

- la F.P.F.R.E. souligne qu'il serait urgent de réglementer strictement le recrutement des auxiliaires;

- la F.P.F.R.E. juge indispensable que le personnel enseignant à l'étranger soit soumis aux lois sur la Sécurité Sociale comme tous les fonctionnaires.

Mme la Présidente, après cet exposé détaillé, invite ses collègues à poser des questions à M. FICHELLE.

M. BARON expose que, lors de la discussion du Budget des Oeuvres Françaises à l'Etranger, il a cru bien faire en affirmant que le point de vue des professeurs français était que le séjour à l'Etranger devait être d'au moins trois ans et en

demandant au Ministre des Affaires Etrangères de bien vouloir tenir compte de ce désir.

M. FICHELLE précise que rien n'est perdu, étant donné que cette question est à l'étude à la Commission Interministérielle des Relations Culturelles. En tout cas, aux yeux de la Fédération, le séjour doit être d'au moins cinq ans et renouvelable sans limites, sauf justification. D'autre part, la Fédération estime tout à fait inopportun d'envisager une discrimination dans ce domaine entre les personnels administratif et enseignant.

M. GILSON pense que cette question, très complexe du fait qu'elle doit concilier des objectifs aussi divers que le développement de la culture personnelle des intéressés, leur maintien dans le courant d'idées et de civilisation françaises, leur adaptation à la vie à l'étranger, etc... ne peut être résolue abstrairement. Il souhaite savoir si seuls les professeurs payés par le Gouvernement Français peuvent appartenir à la F.P.F.R.E.

M. FICHELLE répond que tous les professeurs qui enseignent à l'Etranger peuvent y adhérer à la seule condition d'être de nationalité française.

M. GILSON demande la définition du "professeur français résidant à l'Etranger".

M. Lucien BOCHET explique que la liberté dans l'interprétation est laissée aux associations, étant donnée la multiplicité des cas particuliers.

M. BARON cite le cas de professeurs de billard ou de danse ayant désiré adhérer à l'Association d'Egypte, le cas d'un autodidacte professant à Salonique : il importe d'être assez large dans l'interprétation de la définition pour éviter des abus tels que l'admission des premiers ou le refus du second.

M. GILSON cite le cas de M. CAZAMIAN qui donne, aux U.S.A., un enseignement en anglais sur la littérature anglo-saxonne, ce qui est, entre tous, un succès pour la pensée française. La définition qui exigerait un enseignement de Français ou en Français serait ridicule ;.

M. BARON démontre que seules des mesures particulières à chaque pays peuvent être prises : dans le Moyen-Orient, les diplômés jouissent d'une grande considération, ils sont le but des études. Or, le Centre d'Etudes et de Recherches Géographiques de Beyrouth, d'un niveau scientifique très élevé et placé sous la direction de M. FAIVRET, ne compte que huit étudiants, si bien que sa fermeture est envisagée. Il serait bien préférable de faciliter son recrutement en sanctionnant, ce qui n'est actuel-

lement pas le cas, les études que l'on y fait par un diplôme. Les frais de fonctionnement à plein de ce Centre seraient équilibrés par une diminution du nombre des Bourses accordées aux levantins qui viennent chercher des Diplômes, à Paris.

M. FICHELLE doit avoir des entrevues ces jours-ci avec les principales personnalités de la Direction Générale des Relations Culturelles: MM. JOXE, MARX, BAILLOU, ABRAHAM, et toutes les questions seront mises au point.

M. PUJOL demande à M. FICHELLE en quoi le Parlement peut lui être matériellement utile ?

M. FICHELLE se déclare très content de ce premier contact désintéressé avec la Commission qu'il remercie de sa réception et de sa compréhension.

Mme la Présidente lui dit tout l'intérêt que ses collègues et elle-même ont trouvé à entendre M. FICHELLE.

, A 17 heures la Délégation de la F.P.F.R.E. prend congé et est remplacée par le Comité de Direction de "Tourisme et Travail".

Mme la Présidente invite la Délégation à exposer le but de sa visite.

M. PAOLETTI, Président de "Tourisme et Travail", dit sa satisfaction d'être reçu aujourd'hui par la Commission.

On parle beaucoup de "Tourisme et Travail" ; on en parle / que en bien, on en parle en mal ; qu'est-ce au juste/cet organisme ? l'Association "Tourisme et Travail", fondée par les trois grandes centrales syndicales (Confédération Générale du Travail, Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, Confédération Générale de l'Agriculture) et par les organisations de Jeunesse (Union de la Jeunesse Républicaine de France, Mouvement Uni des Auberges de la Jeunesse, Fédération des Scouts de France) a été agréée par le Commissariat Général au Tourisme pour organiser l'équipement touristique populaire. Grâce à la bonne volonté des groupements fondateurs qui ont compris que l'union dans cette tâche aurait plus d'efficacité que les initiatives individuelles, "Tourisme et Travail" a pu, d'ores et déjà, organiser les vacances populaires, des voyages à prix réduits, des spectacles de formation culturelle.

"Tourisme et Travail" qui comptait 40.000 adhérents en 1945, en comprend maintenant 1.300.000., en France, dans les Territoires d'Outre-Mer, dans la Zone Française d'Occupation en Allemagne. "Tourisme et Travail" est une association fonctionnant selon la loi de 1901, subventionnée et donc contrôlée par l'Etat.

En 1946, son Budget était de 180 à 190 millions.

En 1947, il est prévu pour 350 à 400 millions. Par son Budget, "Tourisme et Travail" doit exercer un rôle économique important (spectacles, cinémas, théâtres, sorties). Une augmentation des moyens doit être prévue pour suivre le développement actuel.

Les principales revendications que Tourisme et Travail voudrait voir triompher sont les suivantes :

- une organisation de cette nature a besoin de connaître, dès le début de l'année, la subvention que l'Etat a l'intention de lui accorder. Cette année la subvention prévue par le Ministère des Travaux Publics est relativement peu importante (18 millions) mais, de plus, elle figure dans un chapitre intitulé "subvention à Tourisme et Travail" et autres organisations. Ceci gêne considérablement les organisateurs. Il est indispensable pour l'union dans la neutralité que la subvention de "Tourisme et Travail" figure seule à un chapitre. Etant donné l'intervention trop tardive de cette année, l'intitulé n'a pu être rectifié de façon à donner à "Tourisme et Travail" une ligne budgétaire propre, mais le Comité de Direction espère que cela sera en 1948. Il ne sera pas porté de modifications importantes à la demande de subvention pour 1948.

- "Tourisme et Travail" souhaiterait vivement obtenir l'appui et la garantie de l'Etat pour un emprunt qu'il voudrait lancer en vue d'accélérer l'équipement touristique, c'est-à-dire bénéficier de la loi validée du 23 mars 1941 pour obtenir une avance de 85 millions sur le Crédit National. Pour cela, il est nécessaire qu'une loi d'origine parlementaire ou gouvernementale soit adoptée.

- "Tourisme et Travail" voudrait que l'Etat accepte de participer à l'amortissement de la réalisation d'un plan quinquennal d'équipement de chalets, d'hôtels de repos, comportant une dépense de 1 à 2 milliards dont les 4/5 seraient employés en 1951, après les travaux urgents de reconstruction.

- "Tourisme et Travail" désirerait être "institutionnalisé" (et non pas étatisé : aucune organisation syndicale n'accepterait une formule analogue à celle de "Kraft durch Freude") ; un statut est nécessaire qui permette de rompre définitivement avec toutes les insinuations calomnieuses dirigées contre travail et tourisme". La reconnaissance d'utilité publique satisferait tous les adhérents de cette organisation.

Ces voeux sont ceux de l'ensemble des membres de Tourisme et Travail et des Centrales Syndicales participantes : il serait souhaitable que les Ministères intéressés : Travail et Sécurité Sociale; Travaux Publics, Transports; Santé Publique et Population; Education Nationale, Jeunesse, Arts et Lettres, veuillent bien

les étudier en commun.

Mme la Présidente assure les représentants de "Tourisme et Travail" de l'intérêt très vif que toute la Commission a pris à les entendre et invite ses collègues à poser des questions complémentaires.

M. OTT demande le prix moyen à la journée pour un voyage de huit à quinze jours.

M. PAOLETTI précise que deux formules sont possibles : pour les jeunes gens, des caravanes sont très bien organisées ; pour y participer, il faut compter 2.400 francs pour quinze jours tout compris sauf le voyage pour lequel des billets collectifs sont obtenus.

Mme la Présidente demande dans quelles conditions vivent ces caravanes.

M. PAOLETTI expose que, grâce aux accords passés avec le "Mouvement Uni des Auberges de la Jeunesse", Tourisme et Travail peut profiter pour ses adhérents des châlets de cet organisme.

M. OTT s'informe de ce qui est fait pour les familles, nombreuses, en particulier.

M. PAOLETTI répond à cette question qui a devancé le deuxième point de ses renseignements à Mme la Présidente : cette année, Tourisme et Travail a réussi à conclure des arrangements avec 2.500 hôteliers ~~qui~~, étant donné l'espacement des congés de ses adhérents sur un long intervalle, a pu obtenir des prix intéressants.

Mme la Présidente demande des précisions.

M. PAOLETTI cite le cas, unique cette année, d'un hôtel mixte, avec homme d'enfants à Saint-Brevin.

l'Hôtel le moins cher de la saison demande 150 francs, certains 200 francs par personne et par jour, beaucoup jusqu'à 300 ou 400 francs.

Donc, le calcul de ces frais d'hôtels, auxquels s'ajoutent les frais de voyage, prouve qu'il est matériellement impossible aux familles nombreuses peu fortunées de prendre des vacances.

C'est pour cela que Tourisme et Travail croit nécessaire la participation de l'Etat à l'organisation d'un plan et à l'amortissement des dépenses entraînées par sa réalisation.

Mme la Présidente demande si Tourisme et Travail publie un périodique.

M. PAOLETTI cite "Conquêtes", publication commune à "Tourisme et Travail", "Travail et Culture", "Mouvement Uni des Auberges de la Jeunesse!"

En plus de ce journal, Tourisme et Travail édite de nombreux bulletins locaux.

M. PAOLETTI invite ses camarades des deux grands organismes syndicaux à dire un mot.

MM. HYVERNAUD, Délégué de la C.G.T., et ETEVENON, Délégué de la C.F.T.C. au Comité de Direction de Tourisme et Travail, témoignent avec chaleur de l'esprit de camaraderie et de loyale collaboration qui anime tous les adhérents de cette organisation, sauf quelques incidents locaux très superficiels.

M. PAOLETTI conclut en remerciant la Commission de l'attention qu'elle a bien voulu manifester à la Délégation qu'il conduit et demande l'aide du Parlement pour lutter contre les insinuations calomnieuses dirigées parfois contre "Tourisme et Travail" et qui créent des difficultés là où il n'y en a pas.

Mme la Présidente assure la délégation du désir de la Commission d'aider Tourisme et Travail dans son entreprise.

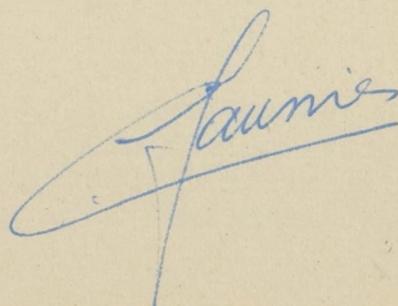
La Délégation prend congé à 17 heures 40.

Mme la Présidente invite ses collègues à désigner le rapporteur de la proposition de résolution (n° 482, année 1947), de M. GILSON, tendant à inviter le Gouvernement à demander aux houillères des Bassins d'Aquitaine, des Cévennes et de la Loire de donner à bail, aux associations des parents d'élèves, les locaux des anciennes écoles privées des Mines.

Conformément à l'usage et sous réserve de son acceptation, M. GILSON, absent, est désigné à l'unanimité.

La séance est levée à 17 heures 45.

La Présidente,



M.L.

**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

173

PARIS, LE

COMMISSION DE L'EDUCATION NATIONALE, DES BEAUX-ARTS,
DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS

Présidence de Madame Claire SAUNIER, Présidente

Séance du mardi 12 août 1947

La séance est ouverte à quatorze heures

Présents. - MM. BARON, Raymond BONNEFOUS, Frédéric CAYROU,
Mlle Mireille DUMONT, MM. GILSON, GRANGEON, LA
GRAVIERE, MENU, OTT, Mme SAUNIER.

Excusés. - MM. CHAMPEIX, Amédée GUY.

Absents. - MM. BORDENEUVE, Alphonse BOULOUX, DJAUMENT,
Mme EBOUE, MM. FRAISSEIX, JANTON, LERO, Charles
MOREL, Mme PACAUT, MM. Hubert PAJOT, PFLEGER,
PINTON, POISSON, PUJOL, RACAUT, SIMON, SOUTHON,
VICTOOR.

Ordre du Jour

I - Désignation d'un rapporteur et discussion immédiate du
projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, portant
création d'un contingent exceptionnel de croix de la Lé-
gions d'Honneur à l'occasion du 150e anniversaire de

.. /

l'Ecole normale supérieure et du 50e anniversaire de l'Institut de chimie ;

II -Désignation d'un rapporteur et discussion immédiate de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à proroger les dispositions transitoires réglementant l'ordre des architectes (n°s 2300 - 2374 A.N.) ;

III -Désignation d'un rapporteur et discussion immédiate de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à classer, dans le cadre d'Etat de l'enseignement technique, les contre-maîtres municipaux titulaires des écoles pratiques de commerce et d'industrie (n°s 668 - 1700 A.N.) ;

IV -Désignation d'un rapporteur de la proposition de résolution (n° 482, année 1947), de M. GILSON relative aux locaux des anciennes écoles privées des mines;

V- Questions diverses.

=====

Ordre du Jour

Mme la Présidente donne lecture de l'article unique du projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, portant création d'un contingent exceptionnel de croix de la Légion d'Honneur à l'occasion du 150e anniversaire de l'Ecole normale supérieure et du 50e anniversaire de l'Institut de chimie et signale que ce projet a été adopté sans discussion à l'Assemblée Nationale.

M. CAYROU se propose pour rapporter favorablement ce projet.

M. OTT étant également candidat, M. CAYROU accepte de lui transmettre cette affaire.

M. OTT est donc désigné.

Mme la Présidente donne lecture de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à proroger les dispositions transitoires réglementant l'ordre des architectes.

M. OTT est désigné pour rapporter favorablement cette proposition.

Mme la Présidente donne enfin lecture de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à classer, dans le cadre d'Etat de l'Enseignement technique, les contremaîtres municipaux titulaires des écoles pratiques de commerce et d'industrie.

La Commission désigne M. BARON comme rapporteur de cette proposition et lui fait confiance pour en présenter un rapport favorable.

La Commission désigne ensuite M. GILSON comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 482, année 1947) tendant à inviter le Gouvernement à demander aux houillères des bassins d'Aquitaine, des Cévennes et de la Loire à donner à bail, aux associations des parents d'élèves, les locaux des anciennes écoles privées des mines.

M. GILSON candidat est désigné.

M. LA GRAVIERE demande si la Commission sera officiellement saisie du rapport de la Commission Langevin-Wallon sur la réforme de l'enseignement.

Après un bref échange de vues, il est décidé de demander au Ministre de bien vouloir adresser à chacun des commissaires un exemplaire de ce projet de réforme.

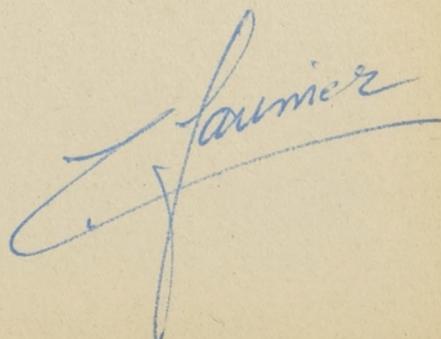
M. CAYROU demande si une Société de recherches préhistoriques peut recevoir des subventions de l'Etat.

M. GILSON affirme que des crédits sont prévus au budget pour ces recherches.

Mme la Présidente pense que la présente réunion sera la dernière de la session et souhaite aux commissaires de bonnes vacances.

La séance est levée à 14 heures 30.

La Présidente,



J.C.

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

176

PARIS, LE

COMMISSION DE L'EDUCATION NATIONALE, DES BEAUX ARTS

DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS

Présidence de Madame Mireille DUMONT, Vice-Présidente

Séance du Jeudi 30 octobre 1947

La séance est ouverte à 17 heures.

Présents : MM. BARON, BOLOUX, Melle Mireille DUMONT,
MM. Amédée GUY, LA GRAVIERE, MENU, MOREL, OTT,
Mme PACAUT, MM. PFLEGER, PUJOL, SOUTHON, VICTOOR.

Excusés : MM. CHAMPEIX, RACAULT, Mme SAUNIER.

Absents : MM. BONNEFOUS, BORDENEUVE, Frédéric CAYROU,
DJAUMENT, Mme EBOUE, MM. GILSON, GRANGEON,
FRAISSEIX, JANTON, LERO, PAGOT, PINTON, POISSON,
SIMON.

ORDRE DU JOUR

- I - Examen de la situation dans l'enseignement technique en fonction des travaux de la Commission de la Guillotine concernant son budget ;
- II - Désignation d'un membre à la Commission des Sites, Perspectives et Paysages ;
- III - Questions diverses.

.../

COMPTE-RENDUEnseignement technique - Travaux de la Commission de la Guillotine.-

Mme la PRESIDENTE expose qu'en l'absence de Mme SAUNIER, elle a songé à réunir la Commission pour étudier les décisions prises par la Commission de la Guillotine dans sa séance du jeudi 23 Octobre 1947 et la situation, dans l'Enseignement technique, à la suite de ces mesures. Le Secrétaire général du Syndicat National de l'Enseignement technique a d'ailleurs écrit à Madame la Présidente en demandant à être reçu par la Commission et à l'entretenir de cette question. Pour préparer l'examen en toute connaissance de cause des travaux de la Commission de la Guillotine, le Secrétariat administratif de la Commission a d'ailleurs obtenu de M. Le ROLLAND, Directeur de l'Enseignement technique au Ministère de l'Education Nationale, une documentation détaillée sur ce sujet, dont il est donné lecture. Les points principaux des décisions de la Commission de la Guillotine sont :

- 1° - Suppression d'une sous-direction ;
- 2° - Fixation à 750 (au lieu de 1500) du nombre des conseillers de l'Enseignement technique ;
- 3° - Suppression de 205 emplois des services économiques ;
- 4° - Suppression de la moitié des créations de postes demandés par l'Enseignement technique, soit 265 ;
- 5° - Suppression des ateliers écoles ;
- 6° - Suppression de 4.500 emplois sur 19.000 dans les Centres d'apprentissage ;
- 7° - Réduction de 300 millions sur les crédits des bourses accordées aux élèves des Centres d'apprentissage.

En dehors de cela, diverses propositions de réductions de crédits ont été abandonnées en cours de discussion.

La Direction de l'Enseignement technique a étudié chacun des points sur lesquels ont porté les travaux de la Commission de la Guillotine et chacun des membres de la Commission de l'Education Nationale pourra prendre connaissance de ce texte.

M. OTT demande quel peut être le rôle de notre Commission dans un cas y de ce genre et, en particulier, quels sont les rapports entre Parlement et Commission de la Guillotine.

.../...

M. BARON lui répondant, donne lecture du Titre 1er, Section I, article 1er de la loi N° 47-1127 du 25 juin 1947, portant réalisation d'économies et aménagement de ressources.

Aux termes de cet article, les décrets contresignés par le Ministre des Finances doivent être soumis à la ratification du Parlement mais avant la fin de la présente session (c'est à dire celle qui s'est terminée le 5 septembre). C'est de là que peuvent naître les difficultés d'application.

M. OTT croit que c'est une mauvaise méthode que d'examiner aujourd'hui le cas de l'Enseignement Technique, demain un autre; il estime qu'un problème de cette importance mérite un examen d'ensemble.

Mme la PRESIDENTE le pense aussi.

M. La GRAVIERE expose qu'à son avis, cela tient à ce que l'Enseignement Technique a été le premier à se plaindre.

M. Amédée GUY s'étonne de la procédure bizarre suivie dans cette affaire : qu'un Syndicat directement intéressé, qu'un Ministre prenne l'initiative de référer au Parlement de décisions qui les gênent, cela est tout à fait normal - Qu'un Directeur prenne sur lui de tenter une telle démarche, cela paraît étrange.

Mme la PRESIDENTE rappelle que c'est à la demande du Secrétariat administratif de la Commission que la Direction de l'Enseignement Technique a fait parvenir la documentation en question.

M. OTT, appuyé par tous ses collègues, demande que la Commission veuille bien recevoir les membres du Bureau du Syndicat National de l'Enseignement Technique, ce qui constituerait un moyen d'information supplémentaire.

Après un bref échange de vues, il est décidé qu'en principe, les membres du Bureau du S.N.E.T. seront convoqués pour le mercredi 19 à 17 heures.

Commission des Sites, Perspectives et Paysages

Mme la PRESIDENTE informe ses collègues qu'aux termes d'un décret du Ministre de la Jeunesse, des Arts et des Lettres, en date du 23 Août 1947, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 2 mai 1930, réorganisant la protection des monuments naturels et des sites, la

Commission est invitée à désigner le candidat qui devra représenter le Conseil au sein de cette Commission supérieure.

Mme PACAUT pose la candidature de M. GRANGEON absent.

M. OTT pose celle de M. JANTON, absent, et celle de M. BOIVIN-CHAMPEAUX, absent également, et non membre de la Commission.

Après un bref débat, auquel participent MM. OTT, Amédée GUY, Mme la PRESIDENTE, la Commission décide de demander aux trois candidats de se concerter, une ratification de principe devant intervenir à la prochaine séance.

M. OTT voudrait connaître la situation des différentes Directions du Ministère de l'Education Nationale sous l'angle budgétaire.

La séance est levée à 17 heures 30.

La Présidente

M. Morvant

**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DE L'EDUCATION NATIONALE, DES BEAUX ARTS,
DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS.

Présidence de Mme SAUNIER, Présidente

Séance du mercredi 19 novembre 1947

La séance est ouverte à 17 heures 05

Présents : MM. Baron, Bordeneuve, Alphonse Bouloux, Frédéric Cayrou, Champeix, Ehm, Grangeon, Amédée Guy, Fraisseix, Janton, La Gravière, Lero, Menu, Charles Morel, Mme Pacaut, MM. Hubert Pajot, Pinton, Pujol, Racault, Mme Saunier, MM. Southon, Victoor.

Excusés : MM. Gilson, Ott.

Absents : MM. Raymond Bonnefous, Djaument, Mlle Mireille Dumont, Mme Eboué, MM. Pfleger, Poisson.

ORDRE du JOUR

I - Choix du candidat devant être désigné par le Conseil de la République pour le représenter au sein de la Commission supérieure des Sites, Perspectives et Paysages.

.../

II - Désignation de rapporteurs pour :

- la proposition de résolution (n° 482, année 1947) de M. GILSON, tendant à inviter le Gouvernement à demander aux houillères des Bassins d'Aquitaine, des Cévennes et de la Loire à donner à bail aux associations des parents d'élèves les locaux des anciennes écoles privées des Mines ;
- la proposition de résolution (n° 518, année 1947) de Mme PATENOTRE, tendant à inviter le Gouvernement à modifier, pour 1948, sa politique de financement en matière de réparations, d'aménagement et d'extension des constructions scolaires de l'enseignement du premier degré ;
- la proposition de résolution (n° 695, année 1947) de M. Ernest PEZET, tendant à inviter le Gouvernement à assurer la réinstallation de la Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine dans des locaux et un en lieu appropriés à ses fins ;
- la proposition de résolution (n° 783, année 1947) de M. LAFFARGUE, tendant à inviter le Gouvernement à porter de 12 à 50 millions la subvention accordée en 1947 pour la préparation des jeux olympiques sans préjudice de la subvention à prévoir pour 1948.

III - Audition du Bureau du Syndicat National de l'Enseignement Technique sur les décisions prises par la Commission de la Guillotine.

IV - Questions diverses.

COMPTE-RENDU

Mme la Présidente souhaite la bienvenue à MM. Ehm et Fraisseix, nouveaux membres de la Commission.

Mme la Présidente aborde le premier point de l'ordre du jour mais, en raison de l'absence de M. Janton, can-

.. /

E.N. 19.11.47

- 3 -

dicat à la Commission supérieure des Sites, elle demande le renvoi, à la fin de la séance, de toute décision à ce sujet.

Il en est ainsi décidé.

L'ordre du jour appelle la désignation de rapporteurs.

I - Proposition n° 582 de M. Gilson.-

M. Baron pense qu'il serait préférable de discuter le fond de la question avant de désigner le rapporteur afin que celui-ci puisse exprimer l'avis de la majorité de la Commission.

Mme la Présidente fait savoir que M. Gilson, actuellement absent de Paris, désire être désigné pour le rapport.

Après un bref échange de vues, la Commission décide d'attendre huit jours le retour de M. Gilson et de renvoyer, en tout état de cause, cette question à la prochaine séance.

II - Proposition n° 518 de Mme Patenôtre.-

Mme la Présidente et M. Bouloux sont candidats.

Mme la Présidente retire sa candidature.

M. Bouloux est désigné, étant entendu que Mme la Présidente rapportera la proposition n° 695 de M. Pezet.

III - Proposition n° 695 de M. Pezet.-

Mme la Présidente donne lecture d'une demande de candidature de M. Ott. Etant, également, candidate pour ce rapport, Mme la Présidente propose de régler cette question en accord avec M. Ott.

Il en est ainsi décidé.

IV - Proposition n° 783 de M. Laffargue.-

M. Bordeneuve, candidat, est désigné.

Avant l'audition de la Délégation syndicale, Mme la Présidente propose de régler les questions diverses.

.. /

M. Baron fait savoir que le groupe communiste a déposé, hier, une proposition de résolution (n° 805) tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence les décisions nécessaires pour assurer le paiement des heures supplémentaires dans l'enseignement du second degré au tarif demandé par les syndicats de l'Enseignement, approuvé par le Conseil de la République et accepté par le Gouvernement.

Il interroge la Commission sur le point de savoir si elle désire en demander la discussion immédiate.

MM. Pujol et Sounthon, au nom du groupe socialiste, déclarent leur complet accord.

Mme la Présidente, au nom du Rassemblement des Gauches Républicaines, et M. La Gravière, au nom du Mouvement Républicain Populaire, s'associent à cet accord.

La Commission désigne, comme rapporteur, M. Victoor, qui tracera, avec Mme la Présidente, les grandes lignes de son rapport.

Mme la Présidente informe la Commission, qu'en tant que présidente de la Commission des Beaux Arts, elle a fait procéder à un inventaire général des tableaux du Palais du Luxembourg de façon à étudier, avec les Presidents de Commission, une répartition plus rationnelle dans les divers bureaux.

Mme la Présidente invite les commissaires à choisir des billets de théâtre adressés par le Ministère de l'Education Nationale.

M. Janton entre en séance.

Mme la Présidente rappelle le premier point de l'ordre du jour.

M. Janton fait confiance à la Commission pour choisir entre sa propre candidature et celle de M. Boivin-Champeaux qui s'est, depuis longtemps, occupé de la surveillance et de la protection des sites. Il déclare, quant à lui, ne pas avoir de compétence spécialisée mais avoir l'occasion d'étudier ces questions sous l'angle budgétaire en tant que rapporteur, pour la Jeunesse, les Lettres et les Arts.

Après un échange de vues, la Commission décide de proposer M. Janton comme membre de la Commission Supérieure

des Sites, Perspectives et Paysages.

Les commissaires socialistes se retirent pour se rendre à une importante réunion de groupe et s'en excusent.

Audition de la délégation syndicale de l'Enseignement technique.

La délégation syndicale, conduite par son secrétaire général, M. ARTUS, est introduite.

Mme la Présidente salue la délégation et donne la parole à M. Artus.

M. Artus remercie la Commission d'avoir bien voulu recevoir, à nouveau, la délégation, mais, depuis la première audition, concernant les centres d'apprentissage, la situation de la formation professionnelle s'est aggravée. En effet, les centres n'ont toujours pas de statut. Depuis la libération une réorganisation très sérieuse a été entreprise avec l'aide des syndicats. Une épuration professionnelle a été accomplie : 981 agents ont été licenciés pour cause d'incompétence, 767 ont été reclassés.

Le travail des Commissions de reclassement s'est trouvé handicapé à la suite de la création d'une Commission nationale d'appel chargée de réexaminer certains cas, mais la commission d'appel n'a pas pu siéger en raison des désaccords. En effet, le syndicat voulait que seul le personnel ayant des diplômes fut maintenu. Or, sous l'occupation, le recrutement avait été très large et de nombreuses personnes sans titres avaient été introduites. Celles-ci ont élevé des protestations à l'encontre du syndicat.

La Commission d'appel a été dissoute, puis, reconstituée sous la forme de trois inspecteurs généraux.

Actuellement, la situation du personnel est la suivante :

pour l'enseignement général, sur 700 candidatures, 80 ont été retenues. Dans ce choix, les diplômes, les notes interviennent. Ce personnel retenu doit alors faire un stage de 4 mois de formation pédagogique. Pour l'enseignement technique, le personnel doit avoir 25 ans d'âge, 5 ans d'industrie et passer l'épreuve d'un concours. Il doit

en outre, faire un stage de 4 mois d'instruction pédagogique.

La situation du personnel, au point de vue des traitements, est aggravée par le fait qu'il n'y a pas de statut du personnel et que celui-ci se trouve payé sur deux bases distinctes.

Dans l'enseignement général et dans l'administration, le personnel est payé par assimilation aux fonctionnaires, mais dans l'enseignement technique, le personnel des ateliers, qui comprend des professeurs techniques adjoints, des chefs d'ateliers, est payé par assimilation aux conventions collectives. A la suite des acomptes provisionnels accordés au personnel enseignant assimilé aux fonctionnaires, un déclassement du personnel technique s'est produit. On note, par exemple, que des professeurs d'enseignement général gagnent plus que des chefs de travaux ou des directeurs de l'enseignement technique. Depuis juillet, on a pu enregistrer de nombreuses démissions, 100 dans l'Académie de Paris. C'est pourquoi il est nécessaire d'insister pour obtenir le vote rapide d'un statut du personnel.

La situation de l'enseignement technique va, en outre, se trouver aggravée par suite des récentes décisions prises par la commission de la Guillotine. Bien que ces décisions n'aient pas encore été publiées, elles sont connues de tous.

Ainsi les crédits des bourses accordés aux élèves des centres d'apprentissage ont été amputés de 300 millions. Cette réduction risque d'amener de graves perturbations dans le fonctionnement des centres, de rendre, par exemple, impossible la gratuité du repas de midi. Avec la C.G.T., le syndicat de l'enseignement technique a protesté contre cette réduction pour obtenir, en particulier, la gratuité des repas.

La Commission de la Guillotine a demandé, d'autre part, la suppression de 4.500 emplois dans les centres d'apprentissage. Si cette décision est maintenue, si le Parlement n'appuie pas le syndicat dans sa protestation, il faudra envisager la fermeture de nombreux centres d'apprentissage ou de sections de centres d'apprentissage alors que la France manque de main d'œuvre qualifiée.

M. Artus cite, à l'appui de ses dires, le rapport d'un conseiller d'orientation professionnelle du département de la Moselle, dont il donne lecture.

M. Artus termine en insistant encore sur l'urgence d'obtenir le vote d'un statut de la formation professionnelle et demande, à la Commission, de bien vouloir l'appuyer.

M. BARON pense que le retard apporté au vote du statut n'est pas imputable au Parlement mais au Gouvernement. Dans la discussion du budget ordinaire, au cours de la séance du 5 juillet 1947, M. le Ministre de l'Education Nationale, répondant à une question, a déclaré que le statut de la formation professionnelle était prêt.

M. Baron demande à M. Artus de bien vouloir lui préciser le rôle des adjoints d'économat très atteints par la commission des Finances.

M. Artus rappelle que, pendant l'occupation, les centres étaient gérés par des comités de gestion qui étaient de véritables gouffres à millions. La direction de l'enseignement technique a pris la décision de supprimer ces comités et d'instaurer une comptabilité publique avec des adjoints d'économat. Le rôle de ces derniers est de gérer les centres comme des établissements publics, faire les achats (nourriture, matériel, matières premières), tenir la comptabilité, etc...

Ils assistent le directeur du centre pour la gestion administrative, les gros travaux et ont, de ce fait, une grande responsabilité.

MM. Bouloux et Victoor posent la question de la suppression des centres de formation professionnelle accélérée et demandent quel est le volume des réductions opérées.

M. Artus précise que la loi de finances du 31 mars 1947 a interdit la création de nouveaux centres et le décret du 9 octobre 1947 a interdit la continuation des travaux entrepris.

Les centres de formation professionnelle accélérée ont été atteints par une réduction de crédit de 1 milliard mais, en réalité, cette réduction est beaucoup plus importante.

Quant aux statistiques sur la formation de la main d'œuvre, il est impossible d'obtenir des renseignements du Ministère du Travail sur le nombre d'ouvriers nécessaires.

M. Lero pense que si l'on envisage la diminution, en France, du nombre des centres d'apprentissage, c'est dire

que l'on n'en créera pas de nouveaux dans les territoires d'Outre-Mer.

M. Artus signale, à l'attention de la Commission, les carnets de documentation sur l'enseignement dans la France d'Outre-Mer. Le budget des territoires d'Outre-Mer étant spécial, il ne pense pas que la réduction touche à la vie des établissements de ces départements mais il suppose, néanmoins, que leur fonctionnement s'en trouvera gêné.

Une déléguée du syndicat donne quelques précisions sur l'enseignement technique féminin.

Il faut noter l'insuffisance du matériel et du personnel qualifié qui oblige, chaque année, à refuser l'entrée d'un certain nombre de jeunes filles. Il est à déplorer que, jusqu'à présent, l'on ait surtout enseigné la couture au détriment d'autres branches, non moins intéressantes, telles que la fourrure, la teinturerie où la main d'œuvre qualifiée est extrêmement rare.

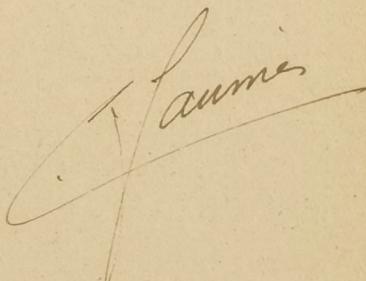
Mme la Présidente remercie M. Artus et les membres de la délégation.

La délégation syndicale se retire.

Après un bref échange de vues, la Commission décide de confier à sa Présidente le soin de déposer, au nom de la Commission, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à hâter le dépôt du projet de loi portant statut de la formation professionnelle.

La séance est levée à 18 heures 30.

La Présidente.



CONSEIL
ML. DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DE L'EDUCATION NATIONALE, DES BEAUX ARTS, DES
SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS.

Présidence de Mme SAUNIER, Présidente

Séance du mercredi 3 décembre 1947

La séance est ouverte à 17 heures 15

Présents : MM. BARON, BONNEFOUS, BORDENEUVE, BOULOUX, CHAMPEIX,
EHM, JANTON, LA GRAVIERE, LERO, MENU, MOREL,
OTT, PAJOT, PUJOL, RACAUT, Mme SAUNIER, MM.
SOUTHON, VICTOOR.

Excusés : MM. GILSON, Amédée GUY.

Absents : M. CAYROU, Mlle Mireille DUMONT, Mme EBOUE, MM. GRAN-
GEON, FRAISSEIX, Mme PACAUT, MM. PFLEGER, PINTON,
POISSON.

Ordre du Jour

I - Désignation d'un rapporteur de la proposition de résolution
(N° 482, année 1947) de M. GILSON tendant à inviter le
Gouvernement à demander aux houillères des Bassins d'Aquitaine,
des Cévennes et de la Loire à donner à bail aux
associations des parents d'élèves les locaux des anciennes
écoles privées des mines ;

II - Rapport de M. BOULOUX sur la proposition de résolution

- 2 -

(n° 512, année 1947) de Mme PATENOTRE tendant à inviter le Gouvernement à modifier, pour 1948, sa politique de financement en matière de réparations d'aménagement et d'extension des constructions scolaires de l'enseignement du premier degré ;

- III - Rapport de M. BORDENEUVE sur la proposition de résolution (n° 783, année 1947) de M. LAFFARGUE tendant à inviter le Gouvernement à porter de 12 à 50 millions la subvention accordée en 1947 pour la préparation des jeux olympiques sans préjudice de la subvention à prévoir pour 1948 ;
- IV - Communication de Mme la Présidente sur l'Office du Sport Scolaire et Universitaire ;
- V - Questions diverses.

Additif

- Audition éventuelle d'une délégation des Instituteurs de la Seine.

- Compte-rendu -

Désignation d'un rapporteur à la proposition de M. GILSON

M. OTT fait remarquer que M. GILSON est encore absent mais arrivera vraisemblablement demain à Paris.

M. BOULOUX informe la Commission de ce qu'il a déposé une proposition de résolution en relation étroite avec

.../.

celle de M. GILSON puisqu'elle tend à demander la conservation ou la restitution, à leur usage normal, des écoles publiques laïques, les bâtiments scolaires acquis par l'Etat à la suite de la nationalisation des houillères.

Mme LA PRESIDENTE constate que les deux propositions ont des buts opposés. En conséquence, elle demande, à la Commission, de bien vouloir attendre le retour de M. GILSON. Les deux auteurs des propositions pourront alors, respectivement, exposer leur point de vue, à la Commission, qui en jugera.

Il en est ainsi décidé.

M. VICTOOR demande d'inscrire, à l'ordre du jour, de la présente séance, la désignation d'un rapporteur à la proposition déposée par Mme SAUNIER au nom de la Commission relative au statut de la formation professionnelle.

Il en est ainsi décidé.

Rapport de M. BOULOUX sur la proposition de résolution (n° 512) de Mme PATENOTRE. La Présente proposition tend à la modification de la politique de financement en matière de réparations, d'aménagement et d'extension des constructions scolaires de l'enseignement du premier degré.

La procédure actuelle en matière de grosses réparations des bâtiments scolaires est très lourde. Le Conseil Général doit, d'abord, classer les projets par ordre de priorité. Ces projets sont ensuite transmis au Ministère de l'Education Nationale, section des bâtiments scolaires, qui procède à une mise au point des projets. Ceux-ci sont enfin transmis au Ministère de l'Intérieur pour l'inscription au plan de démarrage. Il ne manque plus alors que l'autorisation du Ministère des Finances, en accord avec le Ministère de l'Education Nationale. L'auteur de la proposition s'élève contre la règle qui veut que l'autorisation ministérielle d'exécuter les travaux ne peut intervenir avant l'attribution de la subvention.

Il faudrait accélérer la procédure et revenir à un mode de fonctionnement différent et surtout augmenter les crédits. Le seul procédé pour accroître les ressources à répartir entre les communes sous forme de subventions est de revenir au mode de financement prévu par la loi du 11 juillet 1933 et le décret d'application du 13 août 1933.

Ces textes ont permis la mise en route d'un vaste programme de constructions scolaires, en autorisant les communes à contracter des emprunts couverts en partie par des annuités de l'Etat aux municipalités à titre de subvention pour les frais d'amortissement et les arrérages.

En conclusion, M. BOULOUX estime préférable de porter l'accent sur l'augmentation des crédits plutôt que sur l'accélération de la procédure qui risque de demeurer inopérante pour cette raison qu'un département ne peut obtenir plus d'une subvention par an.

M. SOUTHON approuve les conclusions exposées.

M. BORDENEUVE donne également son accord, mais pense, cependant, que le rapporteur devrait appuyer sur la question de l'allégement de la procédure.

M. OTT propose de modifier le 1^o- du dispositif de la proposition de la manière suivante :

1^o - à modifier sa politique de financement en matière de réparation, d'aménagement et d'extension de constructions scolaires de l'enseignement du premier degré :

en augmentant considérablement les crédits afférents à ces travaux par la réalisation de substantielles économies sur d'autres postes budgétaires;

en prévoyant des dispositions analogues à celles de la loi du 11 juillet 1933, complétées par le décret d'application du 13 août 1933, avec inscription, dans le budget d'équipement, pour l'exercice 1948, de crédits à verser aux municipalités, sous forme de subventions, en annuités, compensatrices de l'intérêt et de l'amortissement des emprunts contractés par les collectivités locales, ces crédits correspondant à une première tranche de travaux urgents, aussi bien de réparations que de constructions neuves.

Sa proposition est adoptée, à l'unanimité.

Après un bref échange de vues, la Commission adopte le rapport de M. BOULOUX et lui fait confiance pour la rédaction définitive en collaboration avec M. SOUTHON.

Rapport de M. BORDENEUVE sur la proposition de
M. LAFFARGUE,

M. BORDENEUVE s'excuse de ne pouvoir présenter dès

- 5 -

aujourd'hui, un rapport complet car il lui a été très difficile d'entrer en relation avec la Direction de l'Education Physique. Le Colonel CLAYEUX et M. AUBERT lui ont promis pour demain, une documentation complète sur la question.

Il croit pouvoir, cependant, donner des éclaircissements utiles sur les mérites de la présente proposition. Les prochaines olympiades auront lieu, à Londres, en juillet 1948. Ce sera la plus grande manifestation sportive dont le retentissement considérable constituera une propagande exceptionnelle. Le budget de 1947 a inscrit un crédit de douze millions pour la préparation des jeux olympiques. La présente proposition tend à porter ce crédit à cinquante millions sans préjudice de la somme à prévoir pour 1948.

La Direction de l'Education physique a donné les précisions suivantes sur l'affectation des douze millions. Cette somme a été versée au Comité National Olympique qui doit la répartir entre les différentes fédérations sportives. Celles-ci sont extrêmement nombreuses et auront pour mission d'organiser les épreuves de préparation aux Jeux, de sélectionner les athlètes, d'acheter le matériel de sport et d'équipement. Il apparaît que le crédit de douze millions est nettement insuffisant eu égard au nombre des fédérations. Le rapporteur fait connaître son point de vue personnel qui serait d'appuyer la demande d'augmentation de crédits. Mais la Commission des finances donnera-t-elle son accord ?

Il conclut, en demandant à la Commission de bien vouloir, dès ce soir, prendre une décision sur le principe de la proposition étant entendu qu'il présentera un rapport supplémentaire à la prochaine réunion.

M. OTT demande s'il est possible d'augmenter des crédits afférents à un budget qui est déjà voté. Ne faut-il pas plutôt, inscrire les crédits demandés sur le budget de 1948 ?

Après échange de vues, il est décidé de se renseigner auprès des finances sur ce point particulier.

M. SOUTHON désire savoir si la Direction des Sports estime suffisamment élevé le crédit de cinquante millions.

M. BORDENEUVE indique, à titre officieux, que le crédit estimé nécessaire par la Direction était chiffré entre trente et quarante millions.

La suite du rapport de M. BORDENEUVE est renvoyée à huitaine.

- 6 -

Questions diverses

Mme LA PRESIDENTE fait une communication sur l'office du "Sport scolaire et universitaire" fondation de l'Union nationale des étudiants de France, qui demande à la Commission de bien vouloir appuyer sa demande en augmentation de subventions.

Plusieurs notes documentaires concernant cet office sont déposées au secrétariat de la Commission.

Mme LA PRESIDENTE interroge la commission sur l'opportunité de recevoir au cours de la présente séance une délégation de représentants du Comité départemental de grève de l'Enseignement primaire de la Seine.

M. CHAMPEIX se déclare favorable à cette réception sous la condition que les délégués soient mandatés par des organisations syndicales. Si la Commission n'adhérait pas à cette condition, elle se verrait bientôt submergée par les demandes d'audiences de comités de toutes origines.

Mme LA PRESIDENTE précise que ce comité de grève comprend des délégués des syndicats C.G.T. et C.F.T.C., des représentants de l'Association pédagogique des Directeurs et Directrices d'écoles publiques.

MM. BARON, BOULOUX et LERO estiment que dans un but d'information, la Commission a grand intérêt à recevoir le comité dont les membres, d'ailleurs, sont des représentants responsables d'organisations syndicales.

MM. OTT et SOUTHON appuient le point de vue de M. CHAMPEIX.

Mme LA PRESIDENTE met aux voix la proposition de recevoir le comité départemental de grève des Instituteurs de la Seine.

Par treize voix contre quatre, cette proposition est rejetée.

Mme LA PRESIDENTE met alors aux voix la question de principe : la commission accepte-t-elle, pour l'avenir, de recevoir des comités de grèves ?

Par treize voix contre quatre, cette nouvelle proposition est rejetée.

Mme LA PRESIDENTE propose de se renseigner sur la composition du comité et sur la question de savoir si les membres qui la composent sont ou non mandatés par des organisations syndicales. Pour le cas, où ils le seraient, elle demande si la Commission est d'avis de recevoir le comité de grève.

Par dix voix contre six, sa proposition est acceptée.

Mme la PRESIDENTE tiendra la Commission au courant de son enquête en faisant parvenir les renseignements à MM. BARON, CHAMPEIX, OTT, MOREL et PAJOT.

Formation professionnelle

Mme LA PRESIDENTE et M. BARON sont candidats pour rapporter la proposition de résolution (n° 821) tendant à inviter le Gouvernement à hâter le dépôt d'un projet de loi portant statut de la formation professionnelle.

Mme LA PRESIDENTE retirant sa candidature, M. BARON est désigné.

Heures supplémentaires

M. PUJOL fait part à la Commission d'une information selon laquelle les heures supplémentaires, dans l'enseignement, seraient payées au taux de $\frac{9,5}{12}$ de la somme votée par le Parlement.

Après une intervention de M. JANTON, il est décidé de s'informer sur les engagements pris par le Gouvernement lors du vote de la proposition de M. BARON, relative au paiement des heures supplémentaires.

Comité de grève

Mme LA PRESIDENTE informe la Commission que les représentants du Comité de Grève des instituteurs de la Seine sont au Palais et ont fait savoir qu'ils étaient mandatés par leurs organisations syndicales respectives.

La Commission décide de les recevoir.

A 19 heures, la délégation est introduite.

Mme la PRESIDENTE salue la délégation et donne la parole à M. BREUILLARD, secrétaire du Syndicat national des Instituteurs.

M. BREUILLARD remercie la Commission d'avoir bien voulu recevoir le Comité de grève et expose, immédiatement, quelles ont été les raisons qui ont présidé au mouvement de grève dans l'Enseignement du premier degré du département de la Seine.

Les revendications essentielles sont d'abord le reclassement de la fonction enseignante dans le cadre de la revalorisation de la fonction publique et ensuite la fixation d'un minimum vital décent.

Cette grève est absolument unanime. L'ensemble des écoles de la Seine sont fermées, ce qui est un phénomène social sans précédent en France.

Cette grève n'a, d'autre part, aucun caractère politique, elle ne fait que coïncider avec une grève généralisée. Elle dépasse le cadre des instituteurs de la Seine et répond au voeu de tous les membres du corps enseignant.

Mme LA PRESIDENTE remercie l'orateur et déclare que le Parlement s'est associé à ce voeu, puisque les deux Assemblées ont déposé des propositions de résolution, tendant à inviter le Gouvernement à reclasser la fonction enseignante.

M. BARON, au nom du groupe communiste, s'associe aux revendications exprimées.

M. BREUILLARD précise pour M. BOULOUX que les revendications du personnel enseignant ne sont pas toutes sur le même plan. Le reclassement est la plus importante.

Il répond ensuite aux questions posées par Mme LA PRESIDENTE et M. SOUTHON que les représentants du Comité de grève sont mandatés par leurs organisations syndicales sur le plan départemental et non national.

Les représentants de l'Association pédagogique des directeurs et directrices d'écoles publiques a posé la situation de ce personnel. Un directeur en fin de carrière touche un traitement de 17.000 par mois. Les directeurs ne sont pas portés à l'impulsion, ils n'ont jamais milité en syndicalistes mais sont cependant unanimes à suivre la grève des institu-

- 9 -

teurs de la Seine. Ils sont persuadés que c'est pour l'avenir de l'école laïque.

M. PUJOL déclare que le groupe socialiste a toujours soutenu les revendications du personnel enseignant, mais regrette que la grève ait coïncidé avec les autres grèves.

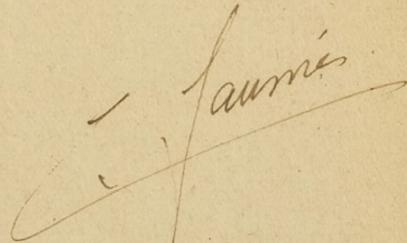
M. OTT, au nom du Mouvement Républicain Populaire, déclare son accord sur les revendications exprimées, mais, néanmoins, fait ses réserves, quant aux moyens employés.

Mme LA PRESIDENTE, au nom de son parti, s'associe, également, et fait savoir que le Ministre de l'Education Nationale lui a dit, récemment, qu'il était décidé à faire droit aux revendications, principalement au reclassement de la fonction enseignante et que les difficultés provenaient du Ministère des Finances.

M. BREUILLARD, au nom de la délégation, remercie la Commission.

LA séance est levée à 19 heures 40.

La Présidente,



CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DE L'EDUCATION NATIONALE ET DES BEAUX
ARTS, DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS

Présidence de M. Charles MOREL, vice-président

Séance du jeudi 4 décembre 1947

La séance est ouverte à 17 heures 10

Présents : MM. Baron, Alphonse Bouloux, Champeix, Janton,
La Gravière, Léro, Menu, Charles Morel,
Ott, Hubert Pajot, Pujol, Racault, Sou-
Thon, Victoor;

Excusés : MM. Raymond Bonnefous, Gilson, Amédée Guy.

Suppléante : Mme Yvonne Dumont (de Mlle Mireille Dumont).

Absents : MM. Bordeneuve, Frédéric Cayrou, Djaument,
Mme Eboué, MM. Ehm, Grangeon, Fraisseix,
Mme Pacaut, MM. Pfleger, Pinton, Poisson,
Mme Saunier.

Ordre du Jour

I - Désignation d'un rapporteur et discussion im-
médiat de la proposition de résolution de M. BARON, ten-
tant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence des
mesures propres à donner satisfaction aux légitimes
revendications du personnel enseignant en procédant au

reclassement de la fonction enseignante, dans le cadre de la revalorisation de la fonction publique.

II - Questions diverses.

COMPTE-RENDU

M. le Président donne lecture de la proposition présentée par les membres communistes de la Commission et ouvre la discussion.

M. Champeix s'étonne du dépôt de la proposition et de la demande de discussion immédiate, car le Gouvernement reçoit, aujourd'hui, une délégation syndicale de fonctionnaires et doit arrêter sa décision qui sera de nature, semble-t-il, à donner satisfaction aux revendications. Il juge, donc, la proposition démagogique et audacieuse.

M. Southon appuie son collègue et ajoute qu'étant d'accord sur le principe de la légitimité des revendications, il estime, néanmoins, que la proposition est ou trop tardive, car, aujourd'hui, les fonctionnaires sont reçus à la présidence du Conseil, ou trop prématuée car on ne connaît pas encore les décisions du Gouvernement.

M. Baron pense, au contraire, qu'un vote au Conseil de la République renforcerait l'action du personnel enseignant.

Il fait allusion au vote de la proposition du Groupe communiste relative au paiement des heures supplémentaires dont quelques membres du Conseil avaient contesté l'opportunité, pour cette raison que le Ministre des Finances avait, officieusement, à ce sujet, donné tous apaisements. Or, selon les dernières informations, les heures supplémentaires ne seraient payées qu'à un taux inférieur à celui qui avait été demandé.

Il conclut qu'il est de son devoir d'essayer d'améliorer le sort du personnel plutôt que de faire des lois qui limitent le droit de grève.

M. Champeix soutient que la proposition est tardive et que c'est enfoncer une porte ouverte.

M. Bouloux déclare que le dépôt de la proposition a été fait dans le but d'améliorer les conditions du personnel et à la suite de l'audition du Comité départemental de grève des

instituteurs de la Seine qui a exposé que sa revendication essentielle était le reclassement de la fonction enseignante.

MM. Pujol et Champeix font remarquer que les membres du comité étaient mandatés par leurs organisations syndicales départementales et non nationales et qu'ainsi leur audition n'était pas exactement conforme au vote de la Commission.

M. Ott s'associe à ces déclarations mais, ces réserves étant faites, il votera la proposition.

M. Champeix soutient le même point de vue en insistant sur le fait que le groupe communiste ne doit pas tirer un bénéfice politique du vote de la proposition.

La commission désigne M. Bouloix comme rapporteur, réserves étant faites sur l'opportunité de la discussion immédiate.

La séance est levée à 17 heures 30.

Le vice-président,

grhmorel

ML.

20

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DE L'EDUCATION NATIONALE ET DES BEAUX ARTS, DES
SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS.

Présidence de Mme SAUNIER, Présidente

Séance du mercredi 10 décembre 1947

La séance est ouverte à 17 heures 05.-

Présents : MM. BARON, BOULLOUX, CAYROU, MM. GILSON, GRANGEON,
Amédée GUY, JANTON, LA GRAVIERE, LERO, MENU,
MOREL, OTT, PAJOT, PUJOL, Mme SAUNIER, M. VICTOOR.

Excusés : MM. CHAMPEIX, RACAUT.

Absents : MM. BONNEFOUS, BORDENEUVE, DJAUMENT, Mlle Mireille
DUMONT, Mme EBOUE, MM. EHM, FRAISSEIX, Mme
PACAUT, MM. PFLEGER, PINTON, POISSON, SOUTHON.

Ordre du Jour

- Désignation de rapporteurs pour :

- la proposition de résolution (n° 482, année 1947) de
M. GILSON tendant à inviter le Gouvernement à demander
aux houillères des bassins d'Aquitaine, des Cévennes

.. /

et de la Loire à donner à bail aux associations des parents d'élèves les locaux des anciennes écoles privées des mines ;

- la proposition de résolution (n° 842, année 1947) de M. BOULOUX tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence les mesures nécessaires pour conserver ou restituer à leur usage normal d'écoles publiques laïques les bâtiments scolaires acquis régulièrement par l'Etat à la suite de la nationalisation des houillères ;

II - Rapport de M. OTT sur la proposition de résolution (n° 695, année 1947) tendant à inviter le Gouvernement à assurer la ré-installation de la Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine dans des locaux et en un lieu appropriés à ses fins.

III - Questions diverses.

Compte-rendu

Mme SAUNIER, présidente, donne connaissance des billets de théâtre reçus par la commission et déclare qu'à l'avenir leur attribution se fera au début de chaque séance.

Locaux scolaires des houillères nationalisées

Mme LA PRESIDENTE invite la Commission à aborder conjointement les deux premiers points de l'ordre du jour et demande aux auteurs, M. GILSON et M. BOULOUX quelle est la procédure qu'ils entendent suivre dans cette affaire.

M. BOULOUX suggère, à la Commission, d'entendre successivement les deux auteurs afin de se faire une opinion avant de procéder à la désignation du rapporteur dont le rôle est de présenter les conclusions de la majorité de la Commission.

M. GILSON accepte cette procédure.

Mme LA PRESIDENTE lui donne la parole pour exposer les motifs de sa proposition.

M. GILSON remercie la Commission d'avoir bien voulu attendre son retour pour aborder la discussion.

Il expose brièvement l'historique de la transformation en écoles publiques, des écoles privées des houillères françaises nationalisées suscitant parmi les populations des bassins d'Aquitaine, des Cévennes et de la Loire, des mouvements assez vifs de protestations risquant dans certaines régions d'y troubler l'ordre public. Pour éviter ces difficultés, les auteurs de la résolution proposent d'adopter le dispositif suivant :

"Le Conseil de la République invite le Gouvernement à demander aux houillères des bassins d'Aquitaine, des Cévennes et de la Loire, et de tous autres bassins dont les usagers exprimeraient le désir, de donner à bail aux associations de parents d'élèves les locaux des anciennes écoles privées des mines, en vue de concilier les intérêts matériels dont les houillères ont la charge et la liberté légitime des populations désireuses de conserver ces écoles dans leur situation actuelle".

Plusieurs arguments militent en faveur de la solution présentée.

1° - argument juridique.- Contrairement à l'exposé des motifs de l'ordonnance du 2 novembre 1945, il ne paraît pas que la nationalisation des houillères doive impliquer ipso-facto la transformation des écoles privées des anciennes compagnies des mines en écoles publiques et entraîner automatiquement l'intégration de leurs maîtres dans l'enseignement primaire public. Au surplus, la loi du 17 mai 1945 ne contient aucune disposition de ce genre.

L'orateur reconnaît ne pas être spécialement compétent du point de vue juridique, mais il a consulté deux juristes qui ont estimé que la nationalisation des houillères ne doit pas entraîner ipso-facto la transformation de leurs écoles en écoles publiques et qui, d'un point de vue général ont reconnu que le problème était juridiquement obscur.

2°- Le deuxième argument fait appel à la liberté de l'enseignement. En effet, la situation actuelle rend impossible la construction de nouveaux locaux où pourraient s'installer de nouvelles écoles privées à côté des anciennes écoles des mines devenues écoles publiques. De ce fait, les populations se trouveraient placées devant un monopole de fait et ne pourraient plus exercer une liberté qui leur est reconnue par la loi.

- 4 -

Cependant, l'orateur n'estime pas que ce problème soit une occasion désirable de poser le problème de la liberté de l'Enseignement, qui existe dans la loi, non plus que d'engager la discussion sur un statut de l'école libre.

3° - l'argument essentiel est basé sur un mouvement de l'opinion publique. En effet, si la transformation des écoles privées des mines en écoles publiques et l'intégration de leurs maîtres ont été admises d'un commun accord dans le Nord et dans le Pas-de-Calais, il n'en est pas de même en ce qui concerne les écoles des bassins d'Aquitaine, des Cévennes et de la Loire. Les populations, très attachées à leurs écoles privées ont adressé de nombreuses pétitions, demandant le maintien du statu quo.

L'orateur déclare vouloir localiser le problème, sans engager la solution des questions plus générales, telles que la réforme de l'Enseignement, ou le statut des écoles libres et demande, à la Commission, de bien vouloir adopter sa proposition.

Mme LA PRESIDENTE remercie M. GILSON et donne la parole à M. BOULOUX.

M. BOULOUX signale plusieurs situations de fait qui, à son avis, ne devraient pas se prolonger.

Dans certaines localités telle La Ricamarie où cependant le Conseil d'Administration des houillères du bassin avait décidé de remettre les bâtiments à l'inspection académique, les associations de parents d'élèves d'écoles privées ont sans attendre une décision éventuelle du Gouvernement, pris possession des bâtiments. Ces bâtiments sont utilisés pour l'enseignement confessionnel. Ces organisations confessionnelles semblent avoir bénéficié d'une certaine tolérance de la part du Gouvernement, preuve en est, le télégramme ci-dessous adressé par M. TEITGEN, Ministre d'Etat aux occupants de tels locaux :

1° - "houillères nationales seraient sans droit pour procéder à expulsion écoles libres avant jugement";

2° - "autorité publique devrait s'opposer par la force à toutes menaces d'expulsion qui sont irrégulières".

Le principe de la liberté d'enseigner n'est pas contesté mais il faut respecter le devoir de l'Etat d'assurer l'instruction. La Commission a pu, elle-même, constater dans l'étude de la proposition de Mme Patenôtre la situation extrême

mément précaire des constructions scolaires en France. La pénurie est telle qu'il n'y a possibilité de construction scolaire que pour une école par an et par département.

En raison de cette pénurie l'Etat doit être mis dans la possibilité de réintégrer les locaux illégalement occupés.

L'ordonnance du 2 septembre 1945 a transformé les écoles privées des houillères du Nord et du Pas-de-Calais en écoles publiques et intégré leurs maîtres dans les cadres de l'enseignement public dans la mesure où ils possédaient les titres de capacité requis pour l'enseignement public.

Le Gouvernement a déposé un projet de loi dont l'objet est d'étendre, à compter du 1er août 1947 les effets de l'ordonnance du 2 septembre 1947 à toutes les écoles privées de l'ensemble des houillères nationalisées.

Dans un souci de légalité et de respect de la légalité républicaine, l'orateur demande, à la Commission, d'adopter sa proposition tendant à la conservation ou à la restitution à leur usage normal d'écoles publiques laïques des bâtiments scolaires acquis régulièrement par l'Etat, à la suite de la nationalisation des houillères.

M. OTT défend, du point de vue juridique, les associations de parents d'élèves. Ces associations de parents d'élèves occupent les locaux scolaires des houillères depuis plus de cinquante ans et sont restées en place après la nationalisation des houillères. Aucun texte de loi ne les ayant mis dans l'obligation de quitter les lieux, on doit les considérer comme des occupants de bonne foi.

L'orateur relate les conditions de l'envoi du télégramme du président Teitgen. Le Gouvernement avait bien déposé un projet de loi tendant à rendre publiques les écoles privées des houillères nationalisées, mais ce projet ayant été repoussé en commission, par vingt et une voix contre vingt, a été retiré avant la fin de la session parlementaire. Pendant les grandes vacances, le Comité des houillères avait décidé de remettre les locaux scolaires à l'inspection d'Académie, mais en l'absence d'un texte de loi, cette décision était-elle légale ?

Par conséquent, les associations de parents d'élèves étaient habilitées à croire qu'elles étaient occupantes des lieux.

Le régime des écoles libres n'est pas le même dans tous

les bassins.. Il y a un cas d'espèce pour chaque école. Aussi ne s'agit-il pas de régler un problème d'ensemble, mais de demander le maintien dans certains départements d'un état de fait qui convient à la majorité de la population.

M. BARON répond aux arguments juridiques exposés par M. OTT.

Il ne faut pas oublier que les lois républicaines doivent s'appliquer à toute la France et non pas seulement localement. Il expose les divers intérêts qu'il y aurait à rendre publiques les écoles privées des houillères. Le personnel enseignant y aurait intérêt, car il bénéficierait du statut des fonctionnaires.

Les familles s'en accommoderaient.

Enfin, du point de vue juridique, les écoles doivent devenir publiques.

Quand une Société est acquise par un autre propriétaire, celui-ci devient propriétaire de l'actif et du passif. Le locataire peut être obligé de s'en aller. Actuellement, le nouveau propriétaire est l'Etat, étant donnés, d'une part, la pénurie de bâtiments scolaires et le principe de laïcité de l'école reconnu en France, il est normal que l'Etat reprenne, à son compte, des bâtiments qu'il a régulièrement équis du fait des nationalisations. Bien entendu, les Associations de parents d'élèves ne peuvent être considérées comme occupantes de mauvaise foi, mais il est normal qu'elles s'en aillent.

/si

M. JANTON rétorque qu'en cas de vente, le nouveau propriétaire doit respecter les contrats passés par son prédécesseur. Les biens immeubles de l'Etat peuvent ne pas être laïques, telles les Eglises appartenant à l'Etat. Les usagers étaient d'accord pour que les écoles soient laïcées, l'orateur, personnellement, ne s'y opposerait pas. Ainsi dans le Nord, il est normal que les écoles soient publiques puisque la population est de cet avis. Mais le cas se présente différemment dans les bassins de la Loire, d'Aquitaine et des Cévennes.

L'orateur conclut en souhaitant qu'un accord amiable résolve la question.

M. VICTOOR déclare ne pas répondre aux arguments juri-

diques de M. GILSON, et préférer attaquer directement la question dans son principe.

Il s'agit d'appliquer une loi qui doit être la même pour tous les départements.

Si on admet un état de fait, en l'espèce, les écoles privées des houillères d'Aquitaine et des Cévennes, c'est le principe lui-même de la laïcité qui est battu en brèche.

M. BOULOUX reprend son argumentation en insistant sur la pénurie des bâtiments scolaires.

M. GILSON comprendrait la thèse de M. BOULOUX si l'Etat, devenant propriétaire, changeait la destination des locaux. Mais il entend y installer des écoles publiques alors que ce service est déjà assuré par des associations privées.

Mme LA PRESIDENTE résume le débat et jugeant la commission suffisamment éclairée, met aux voix la proposition de M. Gilson.

Par huit voix contre six la proposition de M. Gilson est adoptée et par huit voix contre six la proposition de M. Bouloux est rejetée.

La Commission désigne en conséquence M. Gilson comme rapporteur des deux propositions et demande, à celui-ci, de bien vouloir exposer le point de vue majoritaire et le point de vue minoritaire de la Commission.

Rapport de M. OTT.

M. OTT présente son rapport favorable à l'adoption de la proposition de résolution (n° 625) de M. Pezet tendant à inviter le Gouvernement à assurer la réinstallation de la bibliothèque de documentation internationale contemporaine dans des locaux et un lieu appropriés à ses fins, - en reprochant toutefois à la proposition de ne pas présenter de solutions concrètes quant au lieu de réinstallation de la bibliothèque.

Mme LA PRESIDENTE, en sa qualité de membre du bureau du Conseil de la République, donne les raisons pour lesquelles le musée du Luxembourg, a été refusé à la Direction générale de l'Architecture.

- 8 -

1 - l'ancien Sénat ne possédait pas de garage, alors que le Conseil de la République a des automobiles qui sont garées ça et là dans le quartier ce qui représente un système peu pratique et onéreux. Le Bureau a donc émis l'idée de transformer en garage l'orangerie de la rue Auguste Comte qui est peu ensoleillée et de rétablir l'orangerie dans une partie du Musée;

2 - sous l'ancien Sénat, les groupes politiques n'avaient pas de locaux. Le Conseil de la République a donc besoin de locaux supplémentaires, d'une part pour les bureaux des groupes politiques et d'autre part, pour y loger sa propre bibliothèque qui s'agrandit tous les jours.

Mme LA PRESIDENTE précise que la bibliothèque de documentation internationale coiffe trois branches :

a - la bibliothèque proprement dite ;
 b - la documentation (rue du Bac);
 c - un musée de la résistance qui serait un musée d'histoire contemporaine possédant des collections d'affiches sur les guerres 1914-1918, 1939-1944, des exemplaires de journaux clandestins etc. Ce musée est actuellement logé au Luxembourg, mais il faudrait lui trouver un local différent avec des salles facilement accessibles au public et des salles de travail.

Mme LA PRESIDENTE fait savoir qu'au cours de la discussion du bureau, elle a été la seule à défendre la thèse de l'installation de la bibliothèque de documentation internationale au Luxembourg, mais elle en a elle-même reconnu l'impossibilité. Ainsi, bien que tout le monde soit d'accord sur la nécessité de réinstaller la B.D.I. le problème reste entier, faute de local.

M. OTT suggère de demander le Petit Palais.

Mme LA PRESIDENTE acquiesce et demande à M. OTT d'entrer en relations avec le Directeur du Petit Palais.

Elle pense également que le château de Vincennes sera réutilisable mais pas actuellement et d'autre part ce serait peut-être une erreur de réinstaller la B.D.I. si loin.

M. JANTON propose de demander les locaux de l'école de médecine qui est en construction rue des Saints-Pères.

.../

- 9 -

Mme LA PRESIDENTE résume le débat et propose à la Commission de renvoyer à quinzaine la suite de la discussion de façon à permettre à M. OTT de prendre contact avec le Directeur du Petit Palais, les services du ministère de l'Education Nationale.

Il en est ainsi décidé.

Reclassement de la fonction enseignante.

M. BOULOUX rappelle que le Conseil de la République a repoussé la procédure de discussion immédiate pour la proposition de résolution de M. BARON relative au reclassement de la fonction enseignante et demande, à la Commission, de bien vouloir en demander l'inscription à l'ordre du jour du Conseil de la République.

Mme LA PRESIDENTE déclare que la Commission des Finances est saisie pour avis et que le rapport de M. BOULOUX doit être déposé.

M. JANTON distingue reclassement et revalorisation de la fonction enseignante et pense qu'il faut attendre les résultats du reclassement des fonctionnaires qui est un problème syndical. Si la fonction enseignante se juge défavorisée, il faut qu'elle s'adresse non pas au Gouvernement, mais aux autres catégories de fonctionnaires.

M. OTT croit savoir que les indices proposés par le Gouvernement sont :

- instituteurs : 185 à 360;
- licenciés et certifiés : 250 à 500;
- agrégés : 315 à 630.

Mme LA PRESIDENTE donne lecture des indices demandés par le personnel :

- instituteurs : 370;
- certifiés : 525 à 550;
- agrégés : 675.

La Commission décide de demander l'inscription de la proposition de M. BARON à l'ordre du jour de la prochaine Conférence des Présidents.

Bulletin officiel de l'Education Nationale

M. VICTOOR donne lecture d'un article paru le 4 décembre 1947 au Bulletin officiel de l'Education Nationale relatif

- 10 -

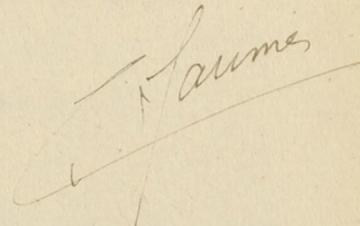
aux débats du Conseil de la République sur le paiement des heures supplémentaires.

Il juge cet article inexact, incomplet et tendancieux et déclare son intention d'adresser une lettre de protestation au Ministre.

Son attitude est approuvée par la Commission.

La séance est levée à 19 heures 20.

Le Présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. Faure", is written over a diagonal line.

OG.

**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DE L'EDUCATION NATIONALE,
DES BEAUX ARTS, DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS

Présidence de Mme SAUNIER, Présidente

Séance du mercredi 17 décembre 1947

La séance est ouverte à 17 heures 05

Présents : MM. BARON, BORDENEUVE, BOULOUX, CHAMPEIX,
Mlle Mireille DUMONT, MM. EHM, GILSON, Amédée
GUY, LA GRAVIÈRE, LERO, OTT, Mme PACAUT,
MM. PFLEGER, PUJOL, RACAUT, Mme SAUNIER.

Excusé : M. VICTOOR.

Absents : MM. BONNEFOUS, CYAROU, DJAUMENT, Mme EBOUE,
MM. GRANGEON, FRAISSEIX, JANTON, MENU, MOREL,
PAJOT, PINTON, POISSON, SOUTHON.

ORDRE du JOUR

I - Suite du rapport de M. BORDENEUVE sur la proposition de résolution (n° 783, année 1947) de M. LAFFARGUE relative à la préparation des jeux olympiques.

II - Rapport de M. BARON sur la proposition de résolution de Mme SAUNIER (n° 821, année 1947) relative au statut de la formation professionnelle.

III - Questions diverses.

COMPTE-RENDU

JEUX OLYMPIQUES

M. BORDENEUVE déclare avoir obtenu des renseignements complémentaires, au sujet de son rapport, de la part du ministère de l'Education Nationale, de la Commission des Finances et de M. Laffargue.

La Direction de l'Education physique et des sports du ministère de l'Education Nationale a, elle-même, estimé exagéré le chiffre de 50 millions demandé par M. Laffargue pour la préparation des jeux olympiques.

M. Janton, membre de la Commission des Finances, a fait savoir qu'il était possible de donner une suite favorable à la proposition de M. Laffargue mais seulement au moyen d'une ~~disposition~~ spéciale ~~versée~~ dans le collectif et a souligné les difficultés de cette procédure. D'autre part, le ministère des Finances a annoncé qu'il inscrirait au budget de 1948 un crédit de 51 millions pour la préparation des jeux olympiques. A la suite de cette promesse du ministère des Finances, M. Laffargue a retiré sa proposition de résolution.

Mme la PRESIDENTE remercie M. Bordeneuve et, au nom de la Commission, exprime sa satisfaction de voir l'heureuse conclusion de cette affaire.

FORMATION PROFESSIONNELLE

M. BARON présente son rapport.

Notre industrie souffre d'une grave pénurie de machines-outils ; il faut moderniser notre équipement industriel et, parallèlement, organiser la formation professionnelle. L'apprentissage à l'usine est à écarter. Il est nécessaire de créer une organisation qui, sur le plan local, régional et national, coordonne les services de l'orientation professionnelle ceux de l'enseignement technique et les groupements professionnels patronaux et ouvriers.

Ses objectifs doivent être les suivants :

1°) formation professionnelle des jeunes, après leur

sortie de l'école primaire ;

2°) formation professionnelle accélérée des adultes ;

3°) perfectionnement des ouvriers et employés en fonction afin d'assurer une véritable promotion ouvrière.

Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de prévoir :

1°) le financement de la formation professionnelle ;

2°) le statut du personnel ;

3°) des organismes permettant d'adapter l'appareil chargé de l'apprentissage aux nécessités économiques, aux besoins de l'industrie.

Malgré tous les efforts de l'administration, du personnel enseignant et des syndicats ouvriers et patronaux notre enseignement technique n'est pas en mesure de satisfaire les besoins actuels de notre économie.

La nécessité d'une organisation rationnelle de la formation professionnelle est apparue avec une particulière acuité depuis la Libération. Des projets ont été présentés par la C.G.T., la C.F.T.C. et divers partis politiques. Le Conseil économique les a examinés et a donné son avis.

Le Gouvernement a étudié un projet que M. le Ministre de l'Education Nationale a déclaré prêt au cours de la séance du 5 août 1947 du Conseil de la République. Le Syndicat de l'Enseignement technique et la Fédération de l'Education nationale demandent le vote urgent d'un statut de la formation professionnelle. La récente création d'un sous-secrétariat d'Etat à l'enseignement technique devrait hâter la réalisation de ce statut.

Certes l'accord est loin d'être fait entre les différents partis ; les organisations syndicales, patronales et ouvrières et le Gouvernement. Mais dans ce domaine le mieux serait l'ennemi du bien. Un débat devant le Parlement doit permettre de confronter les divers points de vue et de donner rapidement à la Formation professionnelle un statut qui pourra être amendé à la lumière de l'expérience.

Mme la PRESIDENTE remercie M. Baron pour son rapport substantiel.

M. PUJOL déclare son accord sur les conclusions du rapporteur mais, signalant que la Commission du Travail, saisie d'un projet de loi sur la formation professionnelle accélérée, a décidé d'entendre le Ministre du Travail, il suggère à la Commission de suivre la même procédure et d'entendre le Ministre de l'Education Nationale.

M. OTT approuve cette suggestion et ajoute que le vote immédiat de la résolution ne sera pas très utile puisque M. Morice, sous-secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, a l'intention de déposer son projet.

MM. BOULOUX et BARON estiment que le vote de la proposition encouragerait le Gouvernement à hâter le dépôt de son projet.

Après un échange de vues entre Mme la Présidente, MM. Baron, Ott, Pujol, Champeix, Mlle Mireille Dumont, le rapport de M. Baron est adopté à l'unanimité.

M. Ott s'étant opposé au vote sans débat devant le Conseil de la République, la Commission décide d'en demander l'inscription à l'ordre du jour avec débat organisé et limitation du temps de parole, ceci afin de ne pas faire perdre un temps précieux au Conseil de la République.

QUESTIONS DIVERSES

M. LERO rappelle que la Commission avait, le 13 mai dernier, appuyé une demande qu'il avait formulée auprès du Ministère de l'Education Nationale d'envoyer aux Antilles un inspecteur de l'enseignement technique et il souligne que la réponse avait été favorable. Malgré cela, à ce jour, aucun inspecteur n'a été envoyé aux Antilles.

Il rappelle, également, que le Conseil de la République a voté le 17 juillet dernier, en plein accord avec le Gouvernement, une proposition de résolution (n° 114, année 1947) tendant à inviter le Gouvernement à transformer l'école pratique de commerce et d'industrie de Fort de France en école nationale professionnelle.

Cette proposition n'a encore reçu aucune exécution.

Après un échange de vues, il est décidé de rappeler ces deux affaires à l'attention du Ministre.

La séance est levée à 17 heures 55.

La Présidente

C. Lamy